

déchargée de la côte dite de « Sarasteau », ne s'en servant jamais. Cette requête du 11 septembre 1848 demeure en suspens jusqu'au 10 septembre 1849, où l'on décide que tous les habitants de Saint-Gabriel, depuis la limite de la seigneurie Jolliet jusqu'à la route Saint-Louis, seront tenus à l'entretien des côtes et du pont de Sarasteau.

Sur les entrefaites et dans le même coin de paroisse, un autre problème se pose. Le 11 septembre 1848, les gens du bas de Saint-Gabriel représentent que leur rang n'a pas de débouché au nord-ouest, à travers le bois, jusqu'à la route Girardin, qui n'est pourtant pas éloignée ; que cela leur serait utile « pour aller et venir à Québec... très utile aussi aux voyageurs qui passent sur le chemin du 1er rang, dans le printemps et l'automne, lors du gonflement des eaux de la Rivière Chaudière » ; à ces occasions, la communication avec Québec demeurerait ouverte. À la séance suivante du conseil, le 11 décembre, les intéressés, à l'instigation de ceux du rang au-dessus, nommé Saint-François, modifient leur projet et demandent l'ouverture d'une route de communication avec ce dernier rang, en partant du bout de Saint-Gabriel. Le terrain pour la route est accordé ; le conseil approuve l'arrangement, le 11 décembre 1849, et Jean-Pierre Proux, à titre de député-grand-voyer, est chargé de marquer le tracé. Ainsi s'est établi, sur le tard, ce tronçon de chemin plutôt secondaire, mais qui existe encore.

Voilà à quoi se réduisent les procédés, que nous avons voulu donner plus en détail, du premier conseil de comté, en ce qui regarde les chemins et ponts de Sainte-Marie. Après le 27 juillet 1855, ces matières rentreront dans la compétence du conseil municipal de paroisse, institué cette fois pour de bon ².

Pendant plusieurs années, le nouveau conseil n'eut pas de peine à conserver passable l'héritage de chemins sillonnant toute la paroisse. On constata cependant l'inutilité de certaines routes de sortie, qui augmentaient le fardeau de l'entretien. Mais il est souvent plus difficile de supprimer un service public que de l'établir.

Quatre routes entre Sainte-Marie et Saint-Elzéar, c'était vraiment un luxe. Les 17 et 26 février 1872, on en fermait trois, celles chez Jean-Bte Cliche, chez Pierre Binet et chez Napoléon Vallée. C'étaient des routes « de comté », c'est-à-dire reliant une paroisse à une autre. Pour cette raison, le conseil de comté ratifiait la décision le 13 mars. Cependant, la

2. À moins d'indication contraire, le reste de ce chapitre aura sa source dans les procès-verbaux de ce conseil, heureusement conservés.

route Vallée sauvait du chemin à certaines gens de Saint-Elzéar se rendant à Québec ou dans cette direction. Ils se remirent ou continuèrent à y passer. Le conseil dut renouveler sa condamnation le 18 août 1883 et y revenir jusqu'au 13 novembre 1922, enjoignant au conseil de Saint-Elzéar de fermer cette route par le haut ou de l'entretenir à ses frais. Entre temps, 18 ans après sa fermeture, le curé et le conseil de Saint-Sévérin demandaient la réouverture de la route chez Jean-Bte Cliche ; le conseil de Sainte-Marie rejeta cette requête le 3 mars 1890.

La paroisse des Saints-Anges s'étant incorporée en 1880, la route Perron, qui lui servait de sortie à travers le premier rang de Sainte-Marie devenait de ce fait une route de comté. La charge de son entretien ayant été contestée, le 6 mars 1882, la décision du conseil de comté arriva, le 3 avril, l'adjugeant aux habitants du haut du rang Saint-Gabriel, partie des Saints-Anges et partie de Sainte-Marie. Mais, quand la paroisse de l'Enfant-Jésus se forma à son tour, comme la route Perron était dans son territoire, le conseil de Sainte-Marie, le 3 septembre 1901, appuyait une requête des anciens responsables, demandant au conseil de comté de la reclasser comme route locale et de l'attribuer désormais aux soins des contribuables de l'Enfant-Jésus. Ce qui fut fait, jusqu'à sa fermeture, à une date ultérieure.

Le 5 mai 1884, le conseil de Sainte-Marie décidait pareillement la fermeture officielle de la route reliant Saint-Gabriel au troisième rang, vis-à-vis la route chez Félix Ferland ; désormais, ceux qui y passeraient le feraient à leurs risques et périls. Décision analogue, le 5 octobre 1925, à propos de la traverse à gué chez Joseph Bédard : après avis légaux et consultations, la route de la traverse est supprimée pour le public, déclarée route privée, à la charge seulement de quelques propriétaires désignés expressément et de leur consentement, des deux côtés de la rivière.

La route Girardin, qui se trouve maintenant dans le territoire de Scott, a fait naguère le sujet d'une escarmouche entre Sainte-Marie et la municipalité de Sainte-Hénédine. Se servant de la loi, celle-ci rejetait le soin de la route sur Sainte-Marie et, le 1er décembre 1884, il fallait imposer, par une répartition, un nouveau fardeau à plusieurs contribuables. Ce fut de leur part une clameur générale. Après de nombreuses requêtes et discussions, le conseil décréta la fermeture de la route, le 6 juillet 1885. Mais Sainte-Hénédine y tenait et fit opposition au décret, devant le conseil de comté, qui lui donna raison. Et le conseil de Sainte-Marie, le 7 septembre, se voyait forcé d'annuler sa décision, en homologuant le procès-verbal du 12 mai précédent, fait par le notaire Léonidas Laliberté,

pour une répartition des travaux de la route Girardin, entre les habitants de la route Justinienne, depuis la limite de Saint-Isidore jusque chez André Lacroix inclusivement.

* * *

Le système des parts de routes et des chemins de front entretenus exclusivement par des particuliers, même sur le *grand rang*, avait pu satisfaire tant bien que mal, lorsque toute la circulation se limitait à la traction animale. Encore qu'il se glissât de fréquentes négligences, et de la part des sous-voyers et de la part des administrés. Le laisser-aller, la loi du moindre effort ne sont pas d'aujourd'hui.

Mais l'avènement de la circulation automobile allait imposer des exigences croissantes à la voirie. Incidemment, c'est en 1904 que le premier « quatre-roues sans cheval », la première automobile, vint élire domicile à Sainte-Marie et dans toute la Beauce : c'était une *Everett*, conduite par Joseph (Finan) Carette. Mais tous nos agréments routiers d'autrefois, les roulières, les saignées, les ornières, les cailloux et les *culverts* (ponceaux), ne purent s'accommoder des fougueux véhicules-moteurs. Ceux-ci démolirent les chemins et les chemins, à leur tour, les démolirent.

Le conseil municipal commençait à encaisser des réclamations en dommages dès 1912. Le 4 novembre, il fallait « payer la somme de deux piastres à Mons. J.-A. Paradis . . . pour réparation d'un top de Mikado (sic), qui a été brisé dans un accident arrivé dans le chemin du village » . . . L'année suivante, le 1er décembre, le conseil reçoit une action de \$52., « pour dommages à l'automobile et pertes de temps de M. John Paradis, de la cité de Québec (est-ce le même voyageur aventureux ?), pour accident arrivé sur un pont élevé, sur le chemin royal, à une distance d'à peu près un mille et demi de l'église de cette paroisse », peut-être le pont Dupuis ou le pont Carter. En 1914 et 1915, c'est une véritable cascade d'accidents de ce genre, surtout des ressorts cassés. Il fallait de quoi occuper nos premiers garagistes . . .

Mais les législateurs se préoccupaient déjà de cette urgence publique. Le 13 février 1911, nous apprenons qu'une loi à l'étude au Parlement provincial offre aux municipalités des subventions de 50%, si elles consentent à réparer et entretenir elles-mêmes tous les chemins, à prix d'argent.

C'était le régime de l'*incorporation* des chemins, qui allait graduellement s'instaurer. Quand, après les avis légaux et un vote majoritaire des habitants intéressés, le conseil municipal décrétait l'incorporation d'une

section de chemin bien précise, il en prenait toute la responsabilité future et se chargeait de faire exécuter les travaux, en demandant l'aide du Gouvernement, sur la base de 50% du coût. L'inspecteur local des chemins faisait faire parfois lui-même les réparations mineures ou urgentes. Mais, pour les travaux d'envergure, il y avait toujours un règlement détaillé du conseil, fixant les devis à suivre, les salaires à payer, la somme à dépenser, etc. Le chiffre de la subvention promise déterminait ordinairement le chiffre des déboursés à encourir ; car, après avoir gagné, à titre d'ouvriers prioritaires, leur part du 50%, comme ils disaient, les gens intéressés ne tenaient pas à voir excéder le chiffre de la répartition spéciale qui serait ajoutée fatalement à leurs taxes foncières, à la fin de l'année.

D'ailleurs, les habitants répugnèrent dès l'abord à l'idée des réparations de chemins à prix d'argent, parce que leur portefeuille était impliqué. La première fois qu'on en parla, le 13 février 1911, la nouvelle loi fut combattue au conseil par la majorité des contribuables, « désirant l'amélioration des chemins, mais à la condition de ne faire aucun déboursé en argent ». On suspendit alors la décision officielle. Car, si la section du village songeait justement à graveler ou macadamiser son chemin, celle de la paroisse acceptait l'offre du Cercle agricole d'acheter une charrue spéciale pour les chemins. Voilà pourquoi le conseil temporisa.

C'est seulement après la première guerre passée et la prospérité financière installée, qu'il se produira un déblocage général. L'attrait des subventions de 50%, dispensées libéralement par la Voirie, et même de 100% obtenues parfois de la Colonisation, concourait avec le besoin général de meilleures routes. Les cultivateurs eux-mêmes, qui commençaient à s'acheter des automobiles, n'étaient pas sans le reconnaître, en même temps que les réclamations en dommages s'accumulaient au Conseil. Voyons un peu les premières étapes de cette marche au progrès.

C'est la route nationale, le *grand rang* ou le *bord de l'eau*, comme on l'appelait, qui attire d'abord notre attention. Son transfert au nouveau Ministère de la Voirie, en 1914, comporte bon nombre d'incidents intéressants.

Le 3 novembre 1913, le conseil de la paroisse prenait connaissance d'une lettre de Benjamin Michaud, sous-ministre de la Voirie, communiquée par le député J.-Arthur Godbout, « demandant à la municipalité de Sainte-Marie, Beauce, une souscription de trois cents piastres par mille de chemin, pour aider la construction d'une route nationale en gravelage dans cette municipalité ». Il y avait sept milles de chemin dans la juridiction de la paroisse. Ayant déjà l'appui d'une forte proportion des contri-

buables, le conseil accepte et « recommande même une telle confection de route ». Ce qui n'empêche pas une opposition de se faire jour et, le 1^{er} décembre, arrive au conseil « une requête signée par un grand nombre de contribuables . . . demandant à ne pas contribuer à la confection de la Route Nationale projetée ». Le conseil suspend sa décision et l'hiver qui suit refroidit cette opposition.

Au 4 mai 1914, le conseil se retrouve dans le train. Il accepte le principe de certains déplacements du tracé de chemin, jugés opportuns surtout pour mettre une section à l'abri des inondations futures, et invite l'ingénieur du gouvernement à établir le nouveau tracé. On parle d'un certain redressement à la côte Bédard, dans la section du bas, et surtout dans le haut, depuis la traverse à niveau chez Honoré Labrecque jusque chez Cyrille Poulin, à la limite de l'Enfant-Jésus. Le chemin primitif longeait partout la rivière. On avait déjà fait un premier pas dans ce sens, en juillet et août 1899, par le déplacement du chemin de front chez Antoine Vachon. Cette fois, il y avait deux milles de déplacement à effectuer. Le conseil décrètera plus tard la fermeture de l'ancien chemin, le 19 octobre 1914, une fois le nouveau construit par le Gouvernement. Mais il lui aura fallu parlementer, le 25 mai, avec les cultivateurs affectés par ce déplacement, quant à la situation de leurs bâtisses : les trois premiers refusaient catégoriquement, mais tous les autres plus haut consentaient, se contentant, pour un certain nombre, de réclamer indemnité pour les dommages de l'année courante ; ce à quoi le conseil ne pouvait s'engager lui-même, sans se reposer sur la Voirie, responsable des travaux sous sa surveillance.

Encore plus délicate était pour le conseil la collection de la somme totale de \$2,100. qu'il avait à trouver, au plus tôt, pour sa contribution au nouveau chemin du Gouvernement. On commença par emprunter cette somme. Mais il fallait la répartir entre les anciens responsables de ce chemin de front. Ils ne s'étaient convertis à l'idée de la souscription que pour éviter, par un seul versement, l'incorporation dont on les menaçait. Ce serait réglé une fois pour toutes. Et les intéressés réclamèrent cette garantie du conseil, à la séance du 8 septembre 1914. Avant la guerre, l'argent était rare, péniblement ramassé et surtout pénible à déboursier.

Les travaux du chemin étant terminés, plusieurs avaient pu se faire un salaire. En 1915, une première résolution du conseil, le 9 août, vote une répartition par superficie des terrains possédés, ce qui était le plus juste, en l'occurrence. Mais, un mois après, pour satisfaire une majorité peut-être jalouse de quelques cultivateurs plus cossus, on décida une répartition selon l'évaluation. C'est ce qui se fit, mais au prix de quel trouble

et de combien de séances du conseil, jusqu'en fin de décembre de cette année-là ! Il fallut, dans quelques cas, recourir à la loi contre des récalcitrants. La plus grosse cotisation, soit \$84.22, s'imposa aux propriétés de Mme Georges Turmel (terre du Domaine). Et le second « richard » de la paroisse — il portait bien ce qualificatif — était Richard Cloutier, qui a payé sa part, \$64.93, sans se faire tirer l'oreille, ajoutant même un « beau bill de \$10. du Dominion » en pur don. La Brown Corporation, dont le moulin n'était pas sur la liste d'évaluation, y alla d'une souscription de \$50. Et l'on atteignit l'objectif.

On ne réentendra plus parler de la route nationale comme telle, au conseil, sinon une fois, pour prier le Gouvernement d'y faire travailler les chômeurs de la paroisse, plutôt que des étrangers ; puis, à quelques reprises, pour demander l'exhaussement de la route, dans la section du Domaine, afin de la soustraire aux fréquentes inondations, qui venaient interrompre la circulation jusqu'à 10 jours d'affilée, comme en 1934. Mais cette amélioration si justifiée ne viendra qu'après la date de 1944, qui sert de limite à notre histoire.

Ce qui étonnera le lecteur peut-être plus que l'auteur, c'est que le Gouvernement, en prenant la route nationale à sa charge, n'en a pas pris les ponts les plus importants et que, 25 ans plus tard, le conseil de la paroisse de Sainte-Marie traînait encore comme des boulets aux pieds les ponts de la rivière Carter, dans la section du haut, et de la rivière du Domaine, dans celle du bas. Au fait, nous n'avons pas trouvé d'indication exacte sur la fin d'un tel régime. En tout cas, le pont Carter s'étant défoncé, le 11 septembre 1939, un pont de bois de plus de 15 pieds, supportant une circulation lourde, le conseil dut supplier les Travaux publics de le refaire en béton armé, avec redressement du chemin, et cela entièrement avec les deniers publics. On le reconstruisit, en effet, au printemps de 1940.

Mais le pont du Domaine a fait bien davantage parler de lui, avec raison, à cause de son importance. Celui qui existe à présent a eu plusieurs prédécesseurs depuis 1785, qu'on en parlait une première fois. Restons-en toutefois au siècle actuel. Déjà, le 4 novembre 1901, le conseil adjugeait à Joseph Morisset, au prix de \$825.00, l'entreprise d'un pont neuf en fer, pierre et béton, avec une aile de 60 pieds d'extension ; et on demandait l'aide du Gouvernement. Amédée Filion, de Saint-Maxime, venait justement de refaire en pierres sèches, au prix de \$300.00, le petit pont voisin, sur le rigolet qui conduisait alors « le ruisseau du marais » dans la grande rivière. Après la formation de la municipalité du village, la paroisse dut

endosser seule les charges de ces deux ponts et refaire la répartition des travaux en conséquence, le 7 juillet 1913.

Construit avec des méthodes et des moyens primitifs, le pont de 1901, au Domaine, réclamait des réparations importantes dès 1916. Le 7 février, le conseil écrivait au député Arthur Godbout pour supplier la Voirie de le prendre à ses charges, ainsi que le pont Carter. Peine perdue. Et, les choses en restant là, personne ne fut surpris de voir le pont du Domaine s'écrouler, lors d'un coup d'eau, le 27 juillet 1919. On était justement en pourparlers avec le ministre des Travaux publics, depuis le 3 mars, pour sa reconstruction, sur la base de 50% d'allocation, comme pour les chemins réparés selon les plans du Gouvernement. La chute du pont força à accélérer les procédures, obligeant à dresser hâtivement un pont temporaire. Puis, de nouveau, Joseph Morissette entreprit un pont plus solide, sous la surveillance du maire Joseph Voyer. En plus de la subvention gouvernementale, on verserait à l'entrepreneur la part du conseil de la paroisse, \$5,000. en cinq versements annuels, à partir du 4 octobre 1920, annuités collectées, en retour, sur tous les contribuables de la route nationale, selon leur évaluation.

Mais la guigne poursuivait ce pont et les mêmes contribuables n'avaient pas fini de payer pour lui. En 1928, d'abord, ce fut un pur accident, mais un accident tragique, qui coûta la vie à deux personnes de Lambton, âgées toutes deux de 46 ans, l'épouse de l'honorable J.-Eugène Roberge, conseiller législatif, et celle du Dr Jules Chouinard. La tragédie se produisit le 18 octobre, peu après 4 heures de l'après-midi. Voici un extrait de la nouvelle, dans *L'Action Catholique* du lendemain :

Mme Roberge, Mme Chouinard et Melle (Annette) Roberge avaient quitté Lambton à 2 heures dans une sedan Chrysler pour se rendre à Québec. Melle Roberge était au volant et les deux femmes étaient assises à l'arrière. Après avoir traversé le village de Ste-Marie, les trois voyageuses arrivèrent à la rivière du Domaine... Le pont qu'il y a à cet endroit est plutôt étroit et, comme l'auto s'y engageait, une autre machine arrivait en sens inverse. Melle Roberge passa le plus près possible du garde-fou et lorsqu'elle voulut ramener son automobile vers le milieu du chemin, après la rencontre, les roues dérapèrent sur la chaussée rendue glissante par la pluie. La machine frappa le garde-fou, qui céda sous le choc, et l'automobile plongea dans la rivière avec ses trois occupantes. La vitre qui se trouvait près du siège de Melle Roberge était baissée et la jeune fille réussit à sortir par cet ouverture. Les deux autres femmes tentèrent vainement d'enfoncer la couverture de l'auto et l'eau ne tarda pas à les engloutir... Melle Roberge fut traînée par le courant dans la rivière Chaudière, où se décharge la rivière du Domaine et fut sauvée par les deux jeunes fils de M. Léo Giguère, qui avaient traversé la rivière en

canot pour venir au secours de la jeune fille... Des secours s'organisèrent pour retirer les deux femmes emprisonnées dans l'automobile et ce n'est que vers sept heures qu'on put en ouvrir les portes...

Le Dr J.-Eugène Dionne ne put que constater la mort des victimes et l'enquête du coroner, le lendemain, conclut rapidement à une mort accidentelle.

L'année suivante, le sinistre faillit se répéter de point en point. Après des pluies diluviennes, dans la journée du 30 mai 1929, la rivière du Domaine commettait une traîtrise. Selon le reportage de *L'Action Catholique* du lendemain,

le torrent avait miné les approches du pont construit sur cette rivière... vers 9 heures du soir, le pont s'effondra par un bout du tablier et, comme la route est très fréquentée, une automobile survint presque aussitôt. Elle venait de St-Théophile et portait trois passagers. Par suite de l'obscurité, le conducteur ne vit pas le précipice assez tôt pour l'éviter. La voiture tomba dans la rivière, mais les trois occupants eurent le temps de sauter sur la rive avant que leur auto fasse le plongeon... D'ici à ce que des travaux temporaires aient été faits, les automobilistes qui voyageront sur cette partie de la route Lévis-Jackman devront passer sur la rive ouest de la rivière Chaudière entre Scott et Ste-Marie.

La première mesure à adopter, en l'occurrence, par le conseil de la paroisse était d'éviter que d'autres accidents ne se produisent, en plaçant des signaux avertisseurs. Le 4 juin, il décidait de tenir des fanaux allumés la nuit aux deux extrémités du pont effondré et en confiait le soin à un résident voisin, Pierre Drouin, moyennant rétribution de 10 cents par jour, pour allumer et éteindre les dits fanaux. Puis l'on faisait ériger sans retard un pont temporaire, à côté de l'autre, par les entrepreneurs Poulin et Boily, de Saint-Georges.

Pour reconstruire un pont permanent, on hésite, le 30 juillet 1929, entre le relèvement « du vieux pont en partie détruit » et un pont entièrement neuf. Mais, le 19 août, la seconde solution l'emporte. On la confie aux mêmes entrepreneurs, au prix de leur soumission, \$23,223.00, moins \$50. crédits pour le bois de leur pont temporaire. Le maire Charles Chassé sera le surveillant des travaux ; mais ceux-ci devront suivre les plans préparés par les Travaux publics, pour un pont métallique de 28 pieds de long, plus large que le précédent et d'un alignement quelque peu modifié. Le Gouvernement assure 85% du coût de construction. Le reste, ainsi que le prix du pont temporaire, serait taxé par une répartition spéciale, en quatre versements, entre les 56 cultivateurs du grand rang, toujours responsables de cette nécessité publique, les autres contribuables de

la paroisse ayant leurs charges de voirie ailleurs. Le pont neuf ne devait se terminer qu'après la mi-juillet 1930.

Mais, entre temps, il était survenu des frais contingents, qu'on pouvait appréhender de cette affaire, mais dont on aurait préféré se passer. Le propriétaire d'automobile victime de l'accident du 30 mai 1929, un nommé Roméo Vignault, revint contre le conseil avec une action de l'avocat Louis Morin, pour la somme de \$900., sa voiture étant considérée comme une perte complète. Le 2 juillet, le conseil, de l'avis des contribuables, décidait de plaider, par l'entremise de l'avocat J.-Hugues Fortier. Ce procès fut malheureusement perdu et, le 22 janvier 1930, la municipalité avait un cadeau supplémentaire de \$1,586 à réclamer des mêmes payeurs de taxes.

On comprend leur dépit et leur lenteur consécutive à amortir ce fardeau. Le conseil, qui dut emprunter pour solder les réclamations à temps, patienta plusieurs années, avec le résultat que les intérêts s'ajoutèrent au capital. On ne finit de rembourser que par une dernière répartition de \$400. le 3 juillet 1939. C'est ce qu'attendait sans doute le Gouvernement pour prendre enfin le pont à sa charge entière. Car, on avait vainement essayé, dès 1930, puis le 8 septembre 1936, de le lui passer, avec le solde de la dette. « C'est le seul pont, sur la route Lévis-Jackman, avait-on affirmé, qui est encore à la charge d'un conseil local », et les intéressés avaient déjà déboursé à son sujet \$3,700. Sans aucun doute, ce sont là des souvenirs cuisants pour plusieurs, que nous venons de réveiller par le récit de ces mésaventures.

Le régime de l'incorporation des chemins et des ponts, auquel on s'était opposé d'abord en principe, s'était imposé par la force des choses pour le pont du Domaine, reconstruit trois fois en 28 ans. D'ailleurs, avec la prospérité et la rareté de la main d'œuvre de l'après-guerre, on avait enfin amorcé le processus d'incorporation des chemins, en l'année 1920 : la peur de payer des taxes allait en s'atténuant. C'est le besoin de déplacer un bout de chemin, dans le bas du 1er rang de Linière, improprement dénommé Saint-Etienne, qui déclencha la marche du progrès. Pour avoir la subvention de 50% de la Voirie, il fallait comme conditions l'incorporation et la confection d'un chemin gravelé, selon les devis du gouvernement. Et cela se faisait à petites étapes, parfois seulement quelques arpents par année, selon les conjonctures et particulièrement selon le chiffre maximum de l'argent voté par le Gouvernement. Ainsi, le rang Saint-Étienne, qui inaugura l'incorporation en 1920, ne l'avait pas encore à sa longueur, en 1944.

Par contre, c'est l'incorporation qui, avec la répétition des accidents et des amendes, provoqua le déplacement de la route de Saint-Elzéar, appelée alors la route Corriveau. En 1920, on commença par améliorer sa jonction avec le rang Saint-Étienne, en supprimant l'angle droit, aux dépens d'un terrain obtenu de Joseph Mercier, le voisin sud-est. Mais ce n'était pas suffisant. Et, comme on entretenait déjà cette route, en hiver, sur la terre de Gédéon Bilodeau, onze arpents plus haut, on en vint à construire là une route neuve, en 1928 et 1929, au coût de \$5,984. Le 2 décembre 1929, on décrétait la fermeture de l'ancienne route, en remettant son emplacement par moitié aux deux cultivateurs voisins. La nouvelle route, sur les devis et autres documents officiels, avait reçu le nom de « route Ste-Marie-Dosquet, site Bilodeau », preuve qu'on la considérait déjà, à la Voirie provinciale, comme tronçon d'une route de liaison importante. Il ne restera plus qu'une moitié de route neuve à construire, en 1946, entre le site des industries Chassé et le bas du rang Saint-Gabriel, pour arriver à constituer le réseau de la paroisse, en ces dernières années.

Depuis 1914, nous l'avons vu, le Ministère de la Voirie avait adopté et entretenu à ses frais la route dite nationale. Une nouvelle législation ouvrait les portes, en 1927, à la nationalisation de tous les chemins municipaux incorporés et améliorés, selon des plans et devis encore plus exigeants du Gouvernement. Il fallut presque partout céder des lisières de terrain pour élargir et redresser au besoin les chemins existants, et plusieurs ponts durent être reconstruits. C'est encore le rang Saint-Étienne qui s'engagea en tête dans cette nouvelle étape. Même en payant le gros prix, on se hâta bientôt partout de remettre au Gouvernement de façon définitive tout le fardeau de l'entretien des chemins. Les détails concernant l'incorporation et la nationalisation de chacun des chemins de la paroisse, détails dont fourmillent les procès-verbaux du conseil de paroisse, ont donc moins d'intérêt à présent.

L'entretien des chemins d'hiver, avant l'ère moderne, se faisait uniquement à la petite gratte, tirée par un cheval ou un bœuf. Chaque habitant entretenait ainsi son chemin de front, quand il n'était pas trop négligent. Quant aux routes de sortie, c'était la municipalité qui s'en rendait responsable, par une sorte de règlement d'incorporation avant le nom.

Chaque automne, le secrétaire-trésorier « vendait » les routes à l'enchère, à la porte de l'église. Le plus bas enchérisseur de chaque route recevait ses honoraires au printemps, son ouvrage fini ; et le conseil se remboursait par une taxe spéciale sur les responsables, au prorata de leurs parts de route. À titre d'exemple, pour l'hiver 1911-12, la route Carter,

dominant toutes les autres, s'était vendue \$49.00, un prix d'avant guerre, évidemment.

Les inspecteurs de chemins de la municipalité demeuraient surveillants de l'entretien à l'année longue. Car, l'hiver, plus que l'été, pouvait rendre les chemins impassables, si, en plus de les gratter, on n'y mettait pas des balises et des rencontres et si on ne remplissait pas les cahots. Du reste, bien des habitants, pour éviter les bouts difficiles et sauver du chemin, se « battaient des raccourcis » à travers champs et forêts et même sur les glaces de la rivière. Ces chemins provisoires échappaient au contrôle municipal et revêtaient une forme plutôt coopérative.

À partir du 5 juin 1928, on assista à un assaut de la nouvelle mode des chemins doubles contre les chemins simples d'autrefois. Les sleighs à deux chevaux, pour le charroyage du bois surtout, s'étaient généralisées dans les paroisses du haut de la Beauce. Sous la pression de cette nouveauté, le conseil de comté avait ordonné d'entretenir tous les chemins, l'hiver précédent, avec pistes pour deux chevaux, séparées par un petit remblai de neige au centre, que l'on dénommait « côme » (du terme anglais *comb*). Pour les voitures encore attelées simples, et elles étaient la grande majorité à Sainte-Marie, le cheval ne pouvant plus marcher en plein centre, il fallait adapter un brancard ajustable, qu'on pouvait à volonté tasser d'un côté, jusqu'à la moitié de la voiture. Ainsi, on avait littéralement une voiture « attelée croche ».

C'était un trouble et une dépense qu'on répugnait à accepter, surtout venant du conseil de comté, sans oublier que les comtés voisins n'avaient pas adopté cette mesure tracassière. On supplia donc de laisser cette question à la décision de chaque paroisse. Mais ce fut en vain. L'autorité supérieure ne voulut pas en démordre, formula des mises en demeure au conseil de Saint-Marie, lui imposa finalement une amende, en mars 1934. En effet, bien qu'on eût fait mine de promulguer le règlement, le conseil tolérait en pratique des **infractions** nombreuses. Et le maire, bien qu'étant membre du conseil de **comté**, y défendait la cause de sa paroisse. Le 4 octobre 1934, à la suite de son intervention, le conseil local, jouant sur la corde raide, amendait le règlement en ces termes : « Que les routes et chemins de front d'hiver seront entretenus à l'avenir doubles, grattés de six pieds de largeur, sans côme, c'est-à-dire plats ». Solution de compromis, peu satisfaisante, faut-il conclure, puisque, le 6 avril 1936, on priait encore une fois le conseil de comté d'abroger tout simplement son règlement encombrant et fort contestable.

C'est le règne envahisseur de l'automobile et de la machinerie lourde qui va apporter la solution à ce conflit, par une nouvelle initiative jusque là impensable : l'entretien des chemins roulants à l'année longue. C'était déjà en vigueur ailleurs. On décida l'entretien d'hiver pour la route Lévis-Jackman, à l'automne de 1940. Les frais en étaient assumés privé-ment, sous l'instigation de la Chambre de Commerce de Lévis, par un groupe d'industriels et de commerçants de tout le district, confiant la besogne à un entrepreneur de Saint-Côme, du nom de Léopold Dumas. À cause d'une machinerie inadéquate, le succès fut d'abord plutôt modeste.

Mais on n'avait pas encore dépassé le 2 décembre, que le conseil de Sainte-Marie-paroisse encaissait les protestations des ressortissants, disant que le « projet occasionne des inconvénients aux cultivateurs riverains et même certains dommages ». Les voitures d'hiver dérivait sur les bordages durcis du chemin et circulaient très mal ; elles ne circulaient plus du tout dès que le moindre dégel mettait la chaussée à découvert. Les résidents de la route nationale pouvaient, tant bien que mal, s'en tirer avec les voitures d'été. Mais tous les autres auraient eu besoin d'un véhicule *amphibie* ; sans cela, ils devaient laisser leur voiture d'été stationnée le long du grand chemin et faire le reste de leur trajet en voiture d'hiver.

Il y eut des accrochages, des poursuites en dommage contre le conseil. Mais celui-ci n'y étant pour rien, retournait les plaignants contre « les contracteurs de la dite route », les seuls responsables (5 mars 1942). Les charrues mécaniques, disait-on avec raison, rendaient les chemins impraticables, à la moindre saute de vent (janvier 1943). Petites misères de la vie en société de plus en plus civilisée . . . On voulait le progrès avant d'avoir les moyens d'en remplir les exigences. Mais la majorité des cultivateurs, dans les rangs, eurent la sagesse d'attendre l'amélioration de leurs chemins pour utiliser l'automobile. Alors, ils se cotisèrent pour bénéficier de l'entretien d'hiver, avant que cela ne devînt une affaire de voirie municipale pour tous les chemins sans exception. Les carrioles et les *sleighs fines* sont disparues à présent ou tombent de vétusté, sous le toit du bon Dieu. Les gens ne payent plus rien pour l'entretien de leurs chemins : ils payent plus de taxes, c'est bien simple !

CHAPITRE XXXVII

Le Village et sa voirie

On appelle communément village, aujourd'hui, toute agglomération d'habitations de moindre importance qu'une ville. C'est en même temps un lieu de résidence, un centre d'affaires, de travail ou de culte religieux. Historiquement, la constitution des villages peut avoir diverses causes ; mais, dans nos campagnes canadiennes-françaises, c'est la présence d'une église catholique qui l'a surtout provoquée.

L'intendant Talon a été le premier fondateur de villages chez nous, sous un plan original, qui est resté unique en Canada. Ce sont ses trois fameux bourgs, au nord de la ville de Québec : Charlesbourg, Bourg-Royal et l'Auvergne. Après lui, on n'y pensa plus. Il fut même interdit, par une ordonnance royale du 28 avril 1745¹, d'ériger désormais aucun village, sans permission explicite du gouverneur et de l'intendant. Avant la fin du régime français, on ne retrace que quatre autorisations de ce genre, en 1753 et 1754², fixant des limites bien précises aux villages suivants : Château-Richer, Saint-Michel de la Durantaye, Saint-François de l'Île Jésus et l'Assomption. La raison de cette restriction était d'empêcher les gens de se livrer au commerce, à l'artisanat ou aux professions, au détriment de l'agriculture, qui avait besoin de tous les bras valides. D'ailleurs, le peuplement par *rangs*, qui a été imposé à la Nouvelle-France par la géographie, en quelque sorte, se prêtait mal à la concentration des maisons.

Faut-il alors nous étonner de voir tous nos premiers artisans de Sainte-Marie et même les premiers professionnels, l'arpenteur Étienne Parent, les notaires Louis Miray et John Walsh, résidant sur des terres et assez loin de l'église ? Le seigneur du lieu cultivait son domaine et le curé lui-même exploitait la terre de la fabrique. Et tout allait bien comme cela, dans la civilisation rurale primitive.

Vers 1805, on commençait toutefois à avoir quelques emplacements avec maisons, ici et là, sur le parcours du grand rang. Antoine Nadeau,

un aubergiste, s'installait au coin de la route du moulin neuf. Thomas-Pierre-Joseph Taschereau inaugurait un commerce près de la place de l'église, sur le bord de la rivière. Mais il n'y avait pas de suite encore, ni de plan organisé.

C'est après la mort de Gabriel-Elzéar Taschereau, avec l'avènement d'une nouvelle génération seigneuriale, plus nombreuse et peut-être plus progressiste, que l'urbanisation véritable va se déclencher. Olivier Perrault, époux de Marie-Louise Taschereau et, à cause d'elle, seigneur de la partie de Sainte-Marie correspondant au centre du village, achète, le 6 août 1813³, la terre de 3 arpents par 40, voisine au nord-ouest de celle de l'église. Tout de suite, il dresse un plan, trace des rues, divise des emplacements, pour toute la superficie jusqu'au ruisseau du marais. Il y a ainsi au moins 17 emplacements numérotés, échelonnés sur les rues Saint-Antoine, Saint-Jacques, Saint-Olivier (plus tard de la Station ou Perrault ou du Collège) et Saint-Louis. Les trois premières ont été ouvertes à partir de 1814 ; la dernière n'a vu le jour que de notre temps, mais on a eu la bonne idée de lui attribuer le même nom.

Olivier Perrault s'est mis tout de suite à concéder ses emplacements et, pour trouver plus vite des clients, il y a fait lui-même construire des maisons. Nous avons un intéressant rapport d'experts, du 16 novembre 1816⁴, qui nous montre pas moins de 12 maisons alors en construction, par une dizaine d'entrepreneurs différents. Toutes ces maisons sont bientôt occupées et s'appellent déjà le « village Saint-Olivier ». Perrault ne s'arrête pas en si bonne voie : il achète du terrain voisin, vers le nord-ouest, dans l'idée d'accroître l'agglomération. Mais la mort vient interrompre ses projets, en 1827, et geler temporairement l'expansion de ce quartier.

C'est vers le bas du village, disons plus qu'à mi-chemin entre l'église et la chapelle Sainte-Anne, qu'une autre agglomération commence à se réaliser, sur les entrefaites. Elle est l'œuvre d'Antoine-Charles Taschereau, un beau-frère d'Olivier Perrault, encore plus organisateur que lui, quoique moins judicieux et surtout moins fortuné. Son entreprise date de 1824 et, le 10 novembre⁵, il commence à vendre des emplacements, de 45 pieds de front par un arpent de profondeur, déjà numérotés mais non bâtis, sur le bord du grand chemin, « au lieu et endroit qui sera connu et nommé Bourg ou Village Charles-Ville ». Il fallait bien y introduire le nom du fondateur !

Antoine-Charles Taschereau spécula sur les emplacements pendant trois ans environ. Il en vendait à rente foncière des deux côtés du grand

chemin. Ensuite il entreprit d'en vendre une seconde rangée, en arrière des premiers, vers le côteau. À cette fin, il dressa le plan d'un autre arrondissement nommé le village Sainte-Agnès, à la hauteur et à peu de distance vers le sud-est de la maison natale du cardinal Taschereau. Il fallait, dans ce cas, ouvrir au moins une rue parallèle au grand chemin. Mais le promoteur ne put réaliser tout son programme, faute de discernement et, vraisemblablement, faute de preneurs. Pour un bon temps encore, la préférence allait porter sur des espaces vacants plus rapprochés de l'église.

L'arpenteur général du Bas-Canada, Joseph Bouchette, nous permet de faire le point, en 1832 ⁶ (traduction) :

Le village de Sainte-Marie est le plus étendu et le plus florissant sur la Chaudière. Il compte 39 maisons, inclus le manoir, deux demeures seigneuriales, un poste de douane et deux bons hôtels. Il y a aussi une église avec un presbytère. Au Couvent, un bel édifice de pierre à deux étages, 20 à 25 filles résident pour leur instruction. Il y a deux expositions annuelles tenues l'une en mars et l'autre en septembre.

Entretien des rues

Quand le village, devenu une entité déjà imposante, se sépara de la paroisse, en 1913, pour former une municipalité distincte, ce fut partiellement sur une divergence de vue et d'intérêt à propos de la voirie. Elle s'était révélée dès le 13 février 1911, lorsqu'à l'annonce d'une nouvelle loi pour les bonnes routes, le conseil, dominé par l'élément rural, avait refusé de concourir. Aussitôt après, se préparait une requête, signée par le curé Joseph-Édouard Feuiltaut et les villageois, «pour macadamiser ou graveler les chemins publics dans le village», en profitant des avantages de la nouvelle loi provinciale de voirie. Présentée au conseil le 6 mars, la requête aboutit, le 22 mai, à une longue résolution, où sont détaillés les travaux et fixées les conditions de l'entreprise.

On adoptait le système de *macadam* (francisation du nom de son inventeur anglais). Après avoir aménagé les accotements et affermi l'infrastructure avec de la pierre ou du gravier, là où il était nécessaire, on épandait, sur une largeur de 16 pieds, trois couches successives de pierre concassée, de plus en plus fine, tassées séparément avec un rouleau à vapeur de douze tonnes, et finalement imperméabilisées avec de la poussière de pierre et du sable copieusement arrosés. Le centre du chemin, une fois terminé, devait être plus haut que les côtés, pour assurer l'égouttement naturel vers les voies de drainage.

C'étaient, en gros, les devis imposés par le Gouvernement, qui mettait son ingénieur pour conduire les travaux. Au reste, ceux-ci seraient exécutés à la journée par des travailleurs locaux, au prix de \$1.50 par jour, surveillés par Arthur Faucher. On décidait de prendre deux ans ; car on ne voulait pas, d'abord, dépenser plus que \$2,000. à la fois, pour la part des contribuables, c'est-à-dire 50%. Et ces contribuables, il était bien convenu qu'ils seraient les seuls citoyens du village, propriétaires des terrains numérotés de 420 à 631 inclusivement, au cadastre officiel. Cette détermination donnait exactement deux milles de chemin à construire, sur la rue principale, auxquels on ajoutait les rues Saint-Olivier et Saint-Antoine, les seules alors verbalisées. Enfin, on était en voie d'obtenir la machinerie du Gouvernement pour le 20 juin suivant.

On commença l'ouvrage, assez logiquement, par les deux petites rues et le centre du village. Le 6 novembre 1911, le conseil approuvait les travaux alors exécutés et pour lesquels, au-delà des prévisions, on avait dû emprunter déjà \$3,000. Le 4 décembre, on pria le Gouvernement de laisser la machinerie à la disposition du conseil, pour terminer l'ouvrage l'année suivante. Mais, en 1912, on ajouta au plan des travaux le bout de chemin de front correspondant aux terrains de la chapelle Sainte-Anne, de Mme Charles Lindsay et de M. Édouard Turmel. Et l'on ne put finir le macadam cette année-là, puisque, le 2 décembre, le conseil achetait encore 100 toises de pierre à concasser pour les 12 arpents de chemin qui restaient à faire. Et il avait fallu emprunter un second montant d'argent pour régler les comptes. Au total, le macadam avait coûté \$4,500. aux contribuables du village. Et, comme le Gouvernement prenait justement à son compte, à ce moment-là, la route Lévis-Jackman, le village lui faisait un beau cadeau en lui offrant son macadam neuf, le 8 novembre 1913⁷, n'ayant pas lui-même l'outillage approprié à son entretien.

Le 25 mai 1914, il y eut une sérieuse alerte et « session spéciale d'urgence du Conseil » du village, pour protester contre la démarche de « certains contribuables de cette municipalité », demandant au Gouvernement de passer la nouvelle route nationale au-dessus du chemin de fer, vis-à-vis le domaine et le village, pour l'éloigner du territoire des inondations. Ce déplacement serait, en effet, « très préjudiciable aux contribuables faisant front » sur la rue principale macadamisée et il en coûterait d'ailleurs moins cher de relever simplement le chemin existant, dans la section du domaine, où l'on voit que le boulevard Vachon actuel avait commencé depuis longtemps à se préparer dans les esprits.

Pour en finir avec l'histoire de la rue principale (en comptant de pair les rues Saint-Olivier et Saint-Antoine), nous constatons avec surprise que la Voirie provinciale n'a pas voulu assumer seule son entretien avant 1925, mais qu'elle se limita à 50% des frais. C'était peut-être pour ne pas paraître favoriser les contribuables du village plus que ceux des rangs, dans ce domaine, au même temps.

Le 6 août 1919, le conseil du village regimbait contre cette mesure, en regard des dommages subis au chemin dans l'inondation de 1917 et des charges contractées en conséquence. On réclamait du Gouvernement « au moins le même avantage qu'il avait donné aux autres municipalités sur le parcours de la route Lévis-Jackman ». Le macadam s'était déjà détérioré un peu tout le long et le conseil ne pouvait le réparer qu'en ramenant de la terre des côtés sur le milieu, avant de recouvrir le tout de gravier (1er mai 1920).

Mais un chemin de cette sorte n'était plus convenable. C'était de la poussière ou de la boue alternativement, à la porte des maisons. La quantité croissante d'automobiles malmenait la chaussée et celle-ci malmenait quantité d'automobiles ; on ne comptait plus les ressorts cassés, sans parler du reste, le tout aux frais de la municipalité.

Une première fois, le 3 avril 1920, le conseil avait reçu une offre de « The Barrette Co. », de Montréal, pour la confection du *tarvia*, appelé aussi « macadam bitumineux ». On en parla tout de suite sérieusement et, à l'automne (13 novembre), on envoya le maire et le secrétaire en délégation au Gouvernement, en vue d'obtenir une avance de fonds à 3%, pour recouvrir la rue principale « en tarvia ou autre matériel de durée permanente ». On y mettait une confiance entière.

C'est seulement en mars et avril 1922 qu'on aboutit à un résultat. On recourut à la Voirie, par l'entremise du député local, J.-Hugues Fortier, récemment élu par acclamation, pour faire faire le chemin en « macadam bitumineux », dès cette année-là, au coût approximatif de \$10,000. prévu par l'ingénieur du district, mais dont la municipalité ne pouvait verser, à son dire, que le maximum de \$3,000.

À tout risque, quand même, le 5 juillet 1922, on signait le contrat soumis par la Voirie, sur la base de 50% du coût des travaux. Et le conseil émettrait des débentures, pour sa part de déboursés, débentures remboursables à \$1,000. par année. Les travaux commencèrent peu après, dans le haut du village ; on donnait au *tarvia* 18 pieds de largeur et cela devait coûter environ un dollar du pied linéaire. Les travaux prirent deux ans, à un prix qui fut jugé exorbitant. Le 20 octobre 1923, le conseil aux abois

protestait auprès du Gouvernement : « La route Lévis-Jackman étant fréquentée plus spécialement par les automobiles américaines... devrait être classée route *internationale* et à la charge exclusive du département de la Voirie ». Le député intervint, mais en vain : Québec demeura inflexible, réclamant jusqu'au dernier sou du 50%. Et, de guerre lasse, pour trouver ces fonds qui lui manquaient, le conseil dut emprunter \$6,000. sur billets à demande, le 15 décembre 1924.

Le tarvia n'était alors posé que sur la rue principale ; les rues transversales attendaient leur tour. La Voirie voulait bien en assumer l'entretien avec celui du grand chemin, mais en taxant encore la municipalité du fameux 50%. À l'automne de 1924, le conseil, payant d'audace, retourna la facture. Le 2 mai suivant, on apprenait que le député et le Ministre de la Voirie se désistaient de leur réclamation, par manière de « cadeau ». Mais il nous a paru que ce cadeau s'est répété ensuite et que, désormais, l'entretien au total fut absorbé par le Gouvernement. La victoire avait été gagnée de haute lutte.

Mais, si la municipalité ou même la Voirie s'étaient flattées d'avoir enfin un chemin permanent, on s'était fièrement trompé. Le revêtement de tarvia pouvait être relativement propre et imperméable ; mais il n'était guère résistant. En 1927 — il n'avait pas encore quatre ans d'existence —, il fallait déjà le recouvrir en neuf presque sur toute la longueur du village. Un contrat à forfait se signait à cette fin, le 19 mai, entre le Ministre de la Voirie et les entrepreneurs Poulin et Boily, de Saint-Georges, au prix de \$3,161.

Les entrepreneurs, par ce contrat, dégageaient la Voirie de tout accident ou dommage causés à l'occasion de leurs travaux. Mal leur en prit. Le 4 août suivant, alors qu'ils venaient d'étendre une couche d'huile à chemin et n'avaient pas eu le **temps** de la recouvrir de pierre concassée, comme ils le devaient, survint une automobile du côté de Québec, quatre américaines du Massachusetts revenant d'un voyage de vacances. Il était environ six heures du soir. N'ayant pas vu de signalisation et ne se méfiant pas du danger, les voyageuses étaient en plus occupées à rechercher un hôtel où elles trouveraient le vivre et le couvert pour la nuit. Leur voiture se mit à **patiner** et, dans la légère courbe **en** face de la maison de pierre d'Arsène Lacroix, elle échappa au contrôle, traversa à la gauche du chemin, sauta le trottoir et alla **donner** de plein **front**, à toute vitesse, **sur le coin ouest** du solage de M. Joseph-L. Drouin, ferblantier. Les trois passagères n'eurent que des contusions et des coupures. **Mais la** conductrice, nommée Eva Scribner, eut une jambe et plusieurs dents cassées,

ce qui nécessita son transport et un séjour de 10 jours à l'Hôtel-Dieu de Québec. Le 7 février 1928, elle intenta une action en dommages contre Poulin et Boily, en Cour Supérieure de Beauce, pour \$6,796. Inutile de dire que ce fut un beau et long procès. La plaignante obtint gain de cause du juge Albert Sévigny, le 20 novembre 1929⁸, avec indemnité réduite cependant à \$5,096. Mais les perdants en appelèrent à la Cour du Banc du Roi de Québec, où le jugement, rendu le 28 mai 1930, atténua considérablement la première sentence, en partageant également la responsabilité entre les parties et en réduisant la part d'indemnité des entrepreneurs à \$1,590.

Le tarvia, en plus d'être une cause d'autres dérapages fréquents, restait une surface toujours assez rugueuse. Ce fut une amélioration énorme que l'introduction de l'asphalte préalablement mélangée au sable, puis étendue et roulée toute chaude sur les chemins.

On commence à parler de cette amélioration dans une délibération du conseil du village, le 5 novembre 1938 ; et c'est durant les deux années suivantes que le Gouvernement effectua les travaux de la rue principale à ses frais et ceux de différentes rues aux frais du conseil. La convention, du 22 septembre 1939, était la suivante : le Gouvernement ayant décidé de niveler la chaussée, à différents endroits, puis de la paver d'un trottoir à l'autre, avec des bouches d'égoûts et autres canalisations, suivant des plans d'ingénieurs déjà tracés, cela devait forcément entraîner des inconvénients et même des dommages aux propriétés riveraines, par exemple aux entrées de cours et au trottoirs. Le conseil assumait à son compte cette responsabilité, tous les propriétaires, d'ailleurs, sauf quatre, ayant déjà renoncé en sa faveur à toute réclamation de ce genre. Le 7 octobre suivant, on décidait l'extension de cette réfection aux rues du Collège et Saint-Antoine, en 1940, à la rue Saint-Cyrille. Après ces travaux, les rues étaient devenues si attrayantes et si unies, qu'on dut y interdire le patinage à roulettes, sous peine d'amende (6 avril et 7 septembre).

Retournons un moment dans les minutes du conseil de paroisse, pour voir quelles étaient les rues dont héritait le village en 1913. Déjà, c'est connu, existaient les rues Saint-Antoine et Saint-Olivier (future avenue du Collège).

Quand le chemin de fer Lévis et Kennebec arriva à Sainte-Marie, en 1875, cette dernière rue devint la « rue de la Station » et, comme elle ne se rendait pas jusqu'au débarcadère, le propriétaire du terrain, Abraham Mercier céda ce qu'il fallait pour son prolongement⁹, la compagnie s'engageant à l'entretien futur de ce bout de chemin et du pont enjambant le

ruisseau du marais, appelé désormais « le pont des chars ». Le 8 septembre 1883, Clovis Mercier transportait au conseil de paroisse l'acte de cession consenti par son père, afin d'obliger la compagnie à réparer le pont en question, ce que l'on tenta dès le 5 novembre. Mais le Lévis et Kennebec avait fait faillite, et la nouvelle compagnie de chemin de fer Québec Central semble avoir réussi à répudier cette charge, puisque l'on n'en entendit plus parler depuis lors. Bien plus, le 6 mai 1889, le conseil verbalisait officiellement ce tronçon de la rue Saint-Olivier et le prenait à sa charge.

Puis, il y eut bientôt des emplacements vendus, des maisons bâties, entre le chemin de fer et le côteau Mercier ; sur le côteau même, Frédéric Morency édifiait une somptueuse résidence (aujourd'hui au notaire Arthur Pelchat). Tout naturellement, la rue Saint-Olivier se prolongea jusqu'au pied du côteau, terminée là par une rue transversale dénommée « rue du côteau Mercier ». Le 4 juillet 1904, le conseil de paroisse verbalisait pareillement ces sections de rues, « ouvertes au public depuis longtemps », disait-on. À la demande des emplitaires de ce quartier, on reconnaissait officiellement l'existence de ces rues, de 26 pieds de largeur environ, devant être entretenues depuis le centre par chaque propriétaire riverain et sujettes aux attributions de l'inspecteur de chemins municipaux, de même que le ruisseau Mercier, passant le long de ces deux rues.

C'est le même processus qu'on voit se répéter, le 1er avril 1912, la verbalisation de deux autres rues déjà ouvertes privément, pour desservir de nouveaux emplitaires : la rue Saint-Joseph (28 pieds de largeur), parallèle à la rue Saint-Olivier, au nord-ouest, et la rue Abraham (17 pieds), pour relier les deux précédentes, le long du chemin de fer.

En prenant la succession de ces rues, le 12 juillet 1913, le nouveau conseil du village divisait sa voirie en trois arrondissements, avec autant d'inspecteurs : no 1, pour la route Carter ; no 2, jusqu'à la terre de la fabrique inclusivement ; no 3, la partie du centre et du bas. On nommait aussi un surintendant spécial pour le ruisseau du *Marais*, qui avait été et serait encore, avec le ruisseau Mercier, le cauchemar des administrateurs. Trois semaines plus tard — c'était le règlement no 1 de la nouvelle municipalité —, on fixait les limites de vitesse : pour les chevaux, le trot ordinaire ; pour les automobiles, motocyclettes et bicyclettes, neuf milles à l'heure. Pour annoncer ce règlement, on faisait poser des écriteaux bilignes aux deux extrémités du village.

On crut bon, toutefois, le 17 avril 1915, de remonter la limite de vitesse à 15 milles, en nommant des surveillants dans la personne de Léon

Lacroix et de Gédéon Morency (nos premiers officiers de la route . . .). Le 3 juillet suivant, ils signifiaient une première contravention à Cyrille Bruneau, de Québec, et formulaient un avertissement à plusieurs automobilistes de Sainte-Marie, enclins aux excès de vitesse.

Le 4 avril 1914, on avait voté en bloc l'*incorporation* de tous les chemins verbalisés de la municipalité, dans le sens que nous avons déjà défini, comportant « confection, réparation et entretien, tant en hiver qu'en été », par le conseil, aux frais des contribuables. Cela s'appliquerait ensuite, automatiquement, à mesure que le réseau se développerait, pour suivre la marche du progrès résidentiel.

La première rue verbalisée sous ce régime, encore dans le quartier de la *station*, le fut à la demande de Désiré Lafortune, peintre, et de quatre autres emplacements établis depuis l'extrémité est de la rue du coteau Mercier en montant vers le nord-est. Fixée à 26 pieds de largeur sur 240 de longueur, au flanc du coteau, on l'appela rue Saint-Désiré (aujourd'hui avenue Saint-Étienne).

Toutes les autres rues qui vinrent s'ajouter ensuite (nous nous arrêtons toujours à 1944) n'ont été que d'anciens chemins privés réservés par les cultivateurs, pour leur usage, lorsqu'ils avaient vendu des emplacements le long du grand chemin. Nous n'avons pas retenu tous les procès-verbaux de ces rues, quand elles ont cessé d'être chemins privés. Toutefois, voici la rue Beaubien, verbalisée le 18 août 1928, formée de l'ancien chemin privé d'Edmond Cliche, depuis le grand chemin jusqu'à la ligne du chemin de fer, auquel Adélard Saint-Hilaire et Gustave Morin ont ajouté gracieusement une lisière de 11 pieds et demi, pour lui allouer une largeur de 26 pieds au total. Isaïe Beaubien était alors le gérant de la Regina Shoe Company, d'où le nom donné pour lors à cette rue conduisant à la manufacture (maintenant avenue Regina). Le 29 avril 1930, la Voirie avisait qu'elle prenait à sa charge l'entretien de cette rue. À son tour, la rue Saint-Jean met son nom sur la liste officielle le 19 octobre 1929 ; elle se prolonge jusqu'à l'emplacement de Charles Lacroix, sur le coteau de Philippe Savoie. La rue Saint-Cyrille a dû être verbalisée elle aussi, puisque le Gouvernement y posait de l'asphalte le 6 avril 1940.

Enfin, la place de l'église, qui n'était pas une rue, mais pour laquelle la municipalité avait demandé à la Voirie le revêtement d'asphalte en même temps que dans les rues, fut le sujet d'un certain malentendu. La fabrique reçut le compte de la Voirie et dut le payer. Mais elle usa de recours contre le conseil, qui était à l'origine de l'affaire, et lui réclama, capital et intérêts, la somme de \$598., le 5 septembre 1942. Sur quoi, n'osant ou

ne pouvant pas imposer une taxe spéciale pour ce compte, les membres du conseil se chargèrent de la couvrir par une souscription volontaire dans le village.

Verbalisés ou non, dans un village aussi considérable déjà, tous les chemins méritaient bien de porter un nom, convenablement choisi et non pas laissé au caprice de chacun. C'est le désir d'attribuer des numéros civiques aux maisons qui fit hâter ce choix. Dès le 1er mai 1926, le conseil avait songé déjà à un plan dans ce sens, confié à un nommé Léo Vallée. Mais cela n'avait pas abouti. En 1933, l'initiative privée d'Adjutor Bilo-deau, qui s'était mis à vendre des numéros de maison aux propriétaires, provoqua la réaction d'un trio d'amis, Raoul Rhéaume, Jean-Berchmnas Gagnon et Albert Chateauneuf. Ils se présentèrent au conseil avec un tableau détaillé des noms de rues à faire adopter, préalablement à la numérotation. Il en fut question aux séances du 10 août et du 9 septembre. On décida que le grand chemin et les voies parallèles seraient dénommées *rues*, les voies transversales, *avenues*. Après avoir demandé l'assentiment de tous les propriétaires de voies non verbalisées, nos promoteurs obtinrent celui du conseil, qui se chargea de faire confectionner 59 plaquettes d'affichage. Voici le tableau nominal alors obtenu :

Route Lévis-Jackman	: rue Notre-Dame
Rue Saint-Antoine	: même nom
Rue Abraham	: rue Sainte-Marie
Rue du Côteau Mercier	: rue de l'Hôpital
Route Carter	: même nom.

Suivent les *avenues*, à partir du haut du village : **Regina** (auparavant Beaubien), **Saint-Georges** (auparavant Gagnon), Saint-Roch, Saint-Cyrille, Saint-Thomas, Saint-Jacques, Saint-Charles, Saint-Étienne (auparavant Saint-Désiré), du Collège (auparavant Perrault ou Saint-Olivier), Saint-Joseph, Saint-Louis, Saint-Jean, Saint-Patrice, **Sainte-Anne**, des Saules et Cardinal **Taschereau**. Cette dernière, tracée au **côté** gauche de la chapelle Sainte-Anne, a été supprimée tout simplement par la suite. Les autres ont été verbalisées, si elles ne l'étaient pas déjà. Elles subsistent encore et la liste s'est allongée substantiellement avec les années.

Un village qui se respecte n'a pas seulement des *rues* pour les voitures ; il a des trottoirs pour les piétons. La municipalité de paroisse était depuis longtemps éveillée à cette idée ou du moins sollicitée par des citoyens. Dès le 5 juin 1871, s'était formulée une requête pour l'érection de

trottoirs tout le long du village. Mais la requête fut écartée par le conseil à la séance suivante.

On ne pouvait toutefois empêcher l'érection de trottoirs devant certaines propriétés, par le fait d'initiatives privées. Il y en eut sûrement déjà avant le 8 septembre 1883, puisque, ce jour-là, le conseil votait un règlement pour la protection des trottoirs, arbres et palissades dans le village. Et, pour en venir à l'uniformité, à la suite d'une **sommation** de l'avocat Gustave-Faribault Hamel, le 5 juin 1905, le même conseil commande, avec menace d'amende, à tous les propriétaires depuis chez Agenor Ferland jusque chez Joseph Voyer inclusivement, d'avoir « un trottoir en pierre, en ciment, en terre, en bois etc. . . pour l'embellissement du village et la commodité des piétons ». Le règlement, comme on voit, était assez large. Mais c'était un règlement et, par suite d'infractions non spécifiées, le conseil du village dut y référer le 8 mai 1920.

En 1937, on parlait même de municipaliser et de reconstruire tous les trottoirs, pour avoir l'uniformité. Ce besoin apparut plus évident encore, lors de la **réfection** du grand chemin en asphalte, en 1939-40, alors qu'on fit des nivellements à la chaussée ici et là. Le conseil passa d'abord un règlement, le 2 août 1941, fixant pour l'avenir la largeur des trottoirs à 4 pieds et la hauteur uniforme à 7 pouces de la chaussée. Enfin, le 4 septembre 1943, on en votait la municipalisation, leur **réfection** et entretien étant imputés désormais au budget de la corporation, mais en indemnisant à leur valeur les trottoirs jugés acceptables et conformes aux normes déjà établies. Puis l'on décidait d'entreprendre aussitôt la réparation des trottoirs, sur un seul côté de la rue principale et des deux côtés de l'avenue du Collège. On y travaillerait, en commençant par les sections les plus en souffrance, jusqu'à concurrence de \$2,500. par année. Et cela prit au moins quatre saisons pour atteindre l'objectif. Les plus anciennes rues verbalisées à 26 pieds de largeur n'ont pu se payer le luxe d'un trottoir que dans la mesure où les propriétaires ont sacrifié du terrain à cette fin.

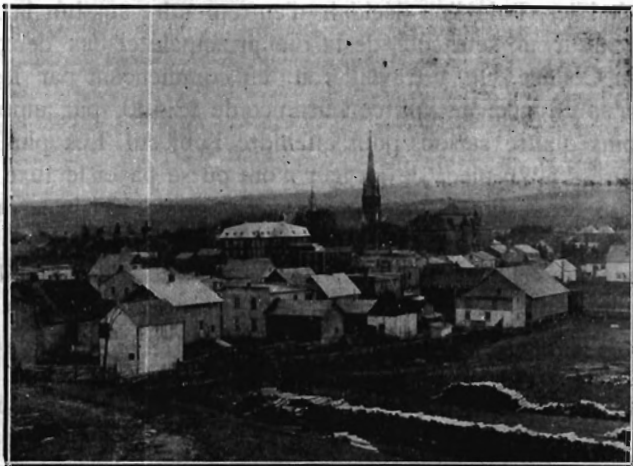
Comme nous l'avons vu pour la paroisse, la voirie du village avait aussi son problème d'entretien d'hiver. La procédure, pendant plusieurs années, demeura semblable : vente à l'enchère du grattage des rues et trottoirs. Mais ces derniers devaient être rendus passables avant 6 heures et demie du matin, pour accommoder les habitués de la messe quotidienne. D'ailleurs, l'entrepreneur des trottoirs n'était pas le même, parce qu'il utilisait une gratte spéciale. Quant à la rue principale et à l'avenue du Collège, à partir du 19 octobre 1918, on décida, à cause de la plus forte

circulation, de les entretenir à deux voies, séparées entre elles de trois pieds.

En octobre 1923, voici qu'on apporte une modification sensible au régime d'entretien d'hiver. On fait confectionner par Ludger Bilodeau un gros rouleau à neige, pour être tiré par deux ou quatre chevaux, selon le besoin. Une petite gratte est cependant fixée en avant du rouleau, pour niveler les lames de neige. Il n'y a plus d'entrepreneur par soumission pour l'entretien de la rue proprement dite ; mais c'est Honoré Mercier qui s'engage à la tâche pour 75 cts de l'heure ; il devra y avoir encore deux voies parallèles sur la rue principale.

Tasser ainsi la neige durant tout l'hiver en faisait une épaisse couche de glace qui, mêlée d'ordures, n'aurait fini de fondre qu'au mois de juin, certaines années. À défaut de machine capable de cette besogne, quand la température plus douce annonçait une nouvelle saison, le conseil aidait au soleil, pour ouvrir les chemins d'été, en engageant jusqu'à une soixantaine d'hommes à la fois, munis de pics, de pelles et de tombereaux, pour enlever la dernière couche de glace et faire un passage suffisamment large, dans le moins de temps possible. Chaque particulier avait ensuite le loisir de terminer le nettoyage de son devant de porte.

Au début d'avril 1942, ce fut pis encore, parce qu'une débâcle précipitée et spectaculaire recouvrit littéralement le grand chemin de glaces



Centre du village vu du nord-est

épaisses échappées de la rivière. Il fallut à grands frais faire briser ces glaces importunes. Mais on eut le temps voulu ; car la hauteur des eaux maintint la route fermée, au Domaine, pendant quinze jours.

Le premier rouleau à neige a fait un règne honorable de quinze ans. C'est à l'automne de 1938 qu'on l'a remplacé par un autre rouleau, de confection entièrement métallique, du poids de 4,000 livres, fabriqué par Jules Drouin. Mais on n'eut le loisir de l'utiliser que deux hivers. Le 21 décembre 1940, le conseil résiliait l'engagement de Roland Turmel pour le service du rouleau à neige, vu qu'un entrepreneur de Saint-Côme, nommé Léopold Dumas, assumait à l'avenir l'ouverture de la route Lévis-Jackman aux automobiles. Le conseil venait de lui voter \$100. à forfait, pour qu'il nettoie aussi, avec sa charrue mécanique, les avenues Regina, Saint-Joseph, du Collège, la rue Saint-Antoine et la place de l'église. Les autres petites rues seraient comme jadis entretenues au moyen d'une gratte à cheval.

Des arrangements analogues eurent lieu les automnes suivants. Pour l'hiver 1941-42, l'initiative vint du « Club des Automobilistes du comté de Beauce », auquel le conseil vota \$50. comme contribution à l'ouverture des chemins roulants. Le 28 novembre 1942, le conseil, obligé de prendre lui-même l'initiative, retenait les services d'une charrue à neige de M. Louis Vachon, au taux de \$3. l'heure. Ce fut un hiver de neige terrible. Malgré un subside de \$50. le mille obtenu du Gouvernement par l'entremise du député Henri Renault, et après avoir recouru à des pelleteurs, pour limiter l'usage de la charrue, les frais montèrent si haut qu'il fallut quêter de l'aide auprès de la Corporation Baronnet, de la Pâtisserie Vachon et de plusieurs particuliers. Pour l'hiver suivant, le conseil se montra plus prudent, le 6 novembre 1943, en allouant tout simplement une assistance de \$300. à un comité local, qui prenait l'affaire à son compte et louait les services d'un entrepreneur de l'extérieur.

Nous ne poursuivons pas plus loin la suite de ces organisations de fortune, qui devaient cesser à la prise en charge totale des grands chemins par le ministère de la Voirie, hiver comme été. Ce fut le cas, pour la route Lévis-Jackman, à l'automne de 1950. Mais déjà il paraissait bien inutile de conserver le rouleau à neige, en train de se rouiller dans l'inaction, sous un hangar, chez Honoré Mercier. Le village de Saint-Isidore se montrant intéressé à l'acquérir, on le lui abandonna tel quel, pour \$225., le 6 octobre 1945.

RÉFÉRENCES

1. *Édits et Ordonnances*, I, page 585.
2. *Ibidem*, II, pages 410 et 415.
- 3 et 4. AJB, greffe de François Verrault, notaire.
5. AJB, greffe du notaire J.-B. Bonneville.
6. *Topographical Dictionary of Lower Canada*, Londres, 1832.
7. Désormais, à moins d'indication contraire, nous utilisons les minutes du conseil du village, érigé le 30 mai 1913.
8. AJQ, Cour du Banc du Roi, No 2129, *Poulin et Boily vs Eva Scribner*, dossier-conjoint, 9-562 pages.
9. AJB, greffe du notaire Pierre Thérberge, 6 sept. 1876.

G — HISTOIRE ÉCONOMIQUE

CHAPITRE XXXVIII

Les ressources naturelles

(Commandité par la Corporation Baronet, Ltée)

En économie, on appelle ressources naturelles celles que la création apporte toutes faites à l'homme, pour qu'il les exploite. Ce sont, en résumé, la faune et la flore indigènes, les pouvoirs d'eau et les minéraux du sol. Nous ne pouvons pas dédaigner ces éléments de base dans notre histoire régionale.

Peu de chose à dire sur la faune bauceronne. Elle n'offre rien de particulier, surtout de nos jours. Autrefois, le gibier abondait dans nos bois, le poisson dans nos rivières et nos ruisseaux. Jadis, la truite ne dédaignait pas la Chaudière comme aujourd'hui, et pour cause... La pollution des eaux l'a chassée. Le maskinongé y foisonnait aussi et atteignait une taille imposante. Après des générations de pêche anarchique, il n'en restait presque plus. Mais on l'a repeuplé avec succès, par ensemenement, en y ajoutant le doré. Et ces deux espèces constituent, avec l'achigan, qui n'a jamais manqué, l'attraction de nombreux sportifs. Cependant, personne ne songerait à pêcher pour y gagner sa vie...

Quant à la flore forestière, elle était jadis, elle aussi, riche et variée. Dans la vallée même, il y avait des ormes majestueux et, sur les premiers côteaux, des noyers tendres. Dans les platins et les coulées, tous les conifères se donnaient rendez-vous, sous la présidence de pins gigantesques. Enfin, grimpant les raidillons et s'installant vainqueurs sur tous les sommets, on voyait l'érable à sucre et sa sœur, la plaine ou l'érable rouge. Ce n'est pas d'aujourd'hui que, dans la Beauce, l'érable est roi... En plus de nous distiller sa sève incomparable, il a toujours tenu la vedette, parmi tous les bois, pour donner le chauffage à nos foyers.

L'ère du bois de commerce est venue trop tard, chez nous, après les défrichements. Elle n'a pu provoquer que des exploitations réduites, la plupart du temps, à l'échelle domestique. Pourtant, chaque cultivateur de la paroisse, ayant son boisé au bout de sa terre, en général, et parfois un

lot à bois comme appoint, exploitait cette ressource judicieusement, pour ses besoins d'abord ; ensuite il pouvait ajouter au produit de sa culture la vente d'un peu de bois de poêle, de bois de pulpe ou de bois de construction. Il fut un temps où les commerçants de bois de pulpe se faisaient la concurrence à Sainte-Marie.

En second lieu, nous avons nommé les pouvoirs d'eau. Pour Sainte-Marie, il s'agirait de la Chaudière et de ses affluents. Ceux-ci sont très modestes dans leurs moyens : quelques torrents, à vrai dire, incapables de servir pour le flottage du bois, bons tout juste à faire tourner des moulins, dans les temps passés. Maintenant, il n'y en a plus. Et les moulins feront le sujet d'un autre chapitre.

Quant à la Chaudière, sur les neuf milles de front de notre paroisse, elle n'offre que des rapides insignifiants et personne ne songerait maintenant à tenter de la harnacher. Mais on y a déjà songé quelque peu. Le 27 février 1834¹, Pierre-Elzéar Taschereau concédait à son oncle Antoine-Charles Taschereau et à Jacob Noyes Shaw, commerçant du Maine, une place de moulin à scie sur la Chaudière, avec droit de chaussée. Plus de cinq ans après², Shaw cédait sa part de droits à Taschereau ; le moulin ne devait jamais se bâtir. Le site choisi était alors dans Sainte-Marie, mais à la limite nord-ouest de la seigneurie Jolliet, à côté des rapides qui font suite au grand méandre de la rivière, dans la paroisse actuelle de Saint-Maxime.

Mais un autre site a suscité des convoitises semblables chez Antoine-Charles Taschereau. Il s'agit du bras de rivière qui forme un rapide entre la rive droite et l'île Vachon, dans le haut de la paroisse. À défaut d'une dénivellation importante, la masse d'eau dérivée aurait pu, à la rigueur, mouvoir une roue de moulin. Taschereau prit donc une option sur l'île, appartenant alors à Louis Derouin. Mais il se désista de son option, le 21 novembre 1836, au bénéfice de Jacques Beaucher dit Morency, à condition que l'île s'appelât désormais « l'île Dedé ». Louis Derouin passa, par conséquent, son contrat de vente à Morency, qui avait déjà acheté de lui une bonne partie de sa terre³. Mais le nouvel acquéreur, qui avait pourtant plus de vocation pour les moulins que le premier, n'a pas non plus réalisé le projet. En 1908, Alcide Beaulieu s'associait avec des Veilleux de Beauceville pour le commerce du bois et jetait les bases d'un moulin à scie, au même endroit — probablement un moulin à vapeur. Mais la société était dissoute au bout de deux ans.

Plus et mieux que comme pouvoir d'eau, la rivière Chaudière offrait des avantages pour le flottage du bois ; et Dieu sait si on en a usé et abusé, ennuyant les propriétaires riverains et leur causant plus ou moins de dommages, comme nous verrons par la suite.

D'ailleurs, si Antoine-Charles Taschereau avait conçu ce hardi projet de moulins à scie sur la Chaudière, c'est qu'on songeait déjà à y faire descendre du bois, de quelque façon. Taschereau lui-même avait témoigné, en décembre 1831⁴, devant le Comité permanent des Chemins, à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada. De la rivière du Loup en descendant à Sainte-Marie, trajet de 12 lieues, la rivière ne présentait qu'un obstacle, le rapide du Diable, susceptible d'être amélioré, où l'on passait déjà en canots et en cageux, dans les hautes eaux. Il y avait moyen de faire, dans la région, du bois de construction pour le marché de Québec, disait-il ; mais, « actuellement, les pertes sont si considérables, que ceux qui ont essayé d'en faire passer jusqu'à présent en sont dégoûtés ».

Taschereau, nous l'avons vu, n'aboutit à rien dans ses entreprises, sinon à un échec financier, sur l'ensemble de ses affaires. Il appartenait à l'industriel Hans Denaston Breakey de réussir l'entreprise du flottage sur la Chaudière, associé à un nommé Charles King. Pendant qu'ils construisaient leur moulin, sur un lot de trois arpents par dix, acheté le 22 août 1846⁵, sur la droite de la rivière, dans Saint-Jean-Chrysostome, leur agent, James McCaffry, résidant à Sainte-Marie, faisait entreprendre, par divers contrats⁶, des milliers de billots de pin jaune, au prix de deux chelins la pièce, à Saint-Joseph et dans le haut de la Beauce. On les mettrait à flotter « aux premières grosses eaux de la Rivière Chaudière, lorsque la grosse glace sera brisée et dans le temps que l'on doit driver (sic) les billots le printemps prochain ». C'est donc en 1847 qu'on a dû assister à la première *drave* d'importance sur notre rivière.

L'entreprise a réussi et s'est perpétuée. Dès 1859⁷, Breakey, séparé de l'associé King, possédait déjà une grosse installation à son moulin, centre du futur Breakeyville, des limites à bois sur le chemin de Kennebec en dans le canton de Marlow, enfin un droit de chemin depuis son moulin jusqu'au fleuve Saint-Laurent, où le bois scié se chargeait déjà, dans le bassin de la Chaudière. Sur ce parcours, on devait ériger plus tard un petit chemin de fer.

Cette remarquable entreprise de la famille Breakey se prolonge encore de nos jours, avec la quatrième génération. Le *Quebec Provincial Directory* de 1871, par John Lovell, nous met ensemble les deux frères

John et William. Mais c'est plutôt John qui a continué les affaires, en société avec Henry King, de Lévis, et James Patton, de Québec⁸. John Breakey mourut en 1911. Ses enfants et héritiers formèrent immédiatement une société sous la raison sociale de « John Breakey »⁹, devenue « John Breakey Limited », en septembre 1920¹⁰, sous la présidence de Denaston Breakey. Il y eut ensuite un descendant nommé Colin Breakey à la direction de l'entreprise, jusqu'à une vingtaine d'années en arrière de nous. C'est aujourd'hui son neveu, John-A. Scott¹¹, qui y préside.

Le flottage du bois sur la Chaudière n'est devenu un problème et un encombrement, surtout à Sainte-Marie, que du jour où d'autres compagnies se mirent de la partie. Henry-Charles Crawford construisit d'abord un gros moulin à Scott-Jonction, en 1879, et l'on dut ériger, à l'île Perrault, un solide barrage avec goulot de sortie, pour séparer le bois des compagnies respectives. À Sainte-Marie même, on dut dresser tout un système de quais et d'estacades, pour la même raison et pour retenir, à son arrivée, le bois des trois moulins qui s'y sont installés successivement : les frères Rousseau, en 1878, Georges Ball, en 1902, et la Brown Corporation, en 1908.

C'est cette dernière compagnie qui a fait le plus long et le plus fort commerce dans la localité. Mais elle fut contrainte de s'arrêter, en 1922, à cause des poursuites intentées contre elle par la municipalité. On lui imputait d'avoir provoqué, par son installation et l'accumulation de bois dans la rivière, les désastreuses inondations d'été en 1917 et 1922.

Pendant, la compagnie des Breakey a continué à faire le flottage — du bois de pulpe uniquement — jusqu'à l'année 1947 inclusivement. Cette année-là, au mois de mai, un coup d'eau extraordinaire rompit ses estacades dans « les hauts ». Puis le barrage même de Breakeyville céda sous la pression et une grande partie du bois se perdit au fleuve. À partir de cette date, on n'a plus utilisé la Chaudière comme moyen de transport et les anciens aménagements de la rivière, surtout les piliers servant à diriger ou retenir le bois flottant, sont disparus par l'effet des éléments ou de la mécanique de drainage.

Nos lecteurs vont sourire d'étonnement, en apprenant que le village de Sainte-Marie aurait pu devenir, il y a un siècle et demi, une station balnéaire dans le genre de Vichy ou de Saratoga Springs. Et c'est pourtant le cas, comme on peut lire, dans un communiqué de la *Gazette de Québec*, le 27 août 1818 (traduction) :

Une précieuse source d'eau minérale limpide, qu'on prétend ferrugineuse (chalybeate), a été découverte récemment près de l'église de Sainte-Marie, Nouvelle-Beauce. Elle a attiré fortement l'attention. On nous dit que quelques Messieurs de la médecine de cette ville se proposaient de visiter Sainte-Marie dans le but de vérifier ses propriétés. La découverte de cette source, avec les nombreux attraits locaux de cette belle paroisse, pourraient probablement faire de « La Beauce » (nom du village en particulier) un lieu de séjour fashionable, durant les mois d'été. La source est sur un terrain appartenant à l'honorable juge (Jean-Baptiste-Olivier) Perrault. Avec les seigneurs de la paroisse, les Messieurs Taschereau, il est disposé, croyons-nous, à fournir tous les accommodements aux Messieurs désireux d'y faire de la villégiature, en leur concédant des sites de construction avantageux sur leur domaine, le long de la rivière Chaudière, laquelle, à cet endroit, dépasse deux acres en largeur. Une manufacture de brique est déjà établie près de l'église paroissiale et on nous dit qu'un élégant cottage de brique peut s'édifier à un tiers meilleur marché qu'en pierre ou en bois.

Nous nous empressons de dire que ce roman n'a pas eu de conclusion. Quant à la source prometteuse, elle donnait réellement, en abondance, de la très belle et très bonne eau... potable à qui voulait s'en approvisionner. Nul doute possible : il s'agissait, en effet, de la source sise au pied du coteau Mercier, à l'extrémité de l'avenue Saint-Joseph. On ne la voit plus à présent. Elle est canalisée sous la propriété de M. Jean Pelchat, notaire, et à son usage personnel.

C'est maintenant dans le domaine des mines qu'il nous reste à discourir, sans reprendre toute l'histoire de notre Klondike québécois. Ceux qui ont parlé des mines de la Beauce, par défaut de documentation, n'ont fait remonter la découverte de l'or qu'à 1834, sur la rivière Gilbert¹².

Or, nous sommes en mesure de prouver que l'on parlait de minerai dans la Beauce depuis au moins 1766. En effet, le gouverneur Guy Carleton pouvait écrire à lord Shelburne, secrétaire des colonies à Londres, le 14 février 1767¹³, qu'on avait découvert, dans le sous-sol, sur la seigneurie de Rigaud, un lingot métallique d'une livre et demie, constitué d'argent mêlé d'or. On n'avait personne alors au Canada pour faire l'analyse et l'épreuve de ce minerai, qu'on pouvait s'attendre à trouver en forte quantité. Dès la fonte des neiges, le gouverneur ferait prélever des échantillons et les enverrait à Londres par les premiers navires. Il demanda s'il serait possible de faire passer un expert au Canada dans cette intention. On ne permettrait, en attendant les résultats, aucune concession des terres avoisinant la seigneurie de Rigaud (Saint-François).

Outre cette longue lettre, presque entièrement consacrée au même objet, Carleton devait y revenir dans deux lettres subséquentes, du 14 juillet et du 29 août 1767, accompagnant chaque fois des échantillons du minerai de Saint-François. Nous n'avons pu trouver, malheureusement, les rapports d'expertises, s'il y en eut, ni même les réponses de Lord Shelburne à Carleton. Mais nous pouvons présumer qu'ils n'apportèrent aucune révélation sensationnelle, puisque la découverte n'est plus mentionnée officiellement après cette date et qu'il lui est arrivé de tomber même dans l'oubli, apparemment, au cœur de la région qui en avait été le théâtre.

Bien qu'on n'en ait guère parlé, Sainte-Marie était en bordure du territoire aurifère de la Beauce et s'est ressentie quelque peu de la fièvre minière. Les géologues et les prospecteurs ne s'en sont pas tout-à-fait désintéressés. Voici ce que disait James Douglas, le 18 novembre 1863, dans une conférence intitulée : *The gold fields of Canada*¹⁴ (traduction) : « On s'aperçut bientôt que la rivière principale et tous ses tributaires, petits ou grands, depuis Sainte-Marie en remontant presque jusqu'au lac Mégantic, étaient plus ou moins chargés d'or... Le Dr (William) Anderson a retiré de l'or d'un petit fragment provenant d'un rocher de quartz à Sainte-Marie »...

Mais le cuivre entraît aussi dans le jeu. Peu après, un nommé Herbert Williams était l'auteur du mémoire : *Copper mining in Canada East*, lu le 15 mars 1865¹⁵. Selon lui, les relevés géologiques antérieurs avaient révélé l'existence d'une formation synclinale s'étendant de Saint-Armand de Richelieu jusqu'à Sainte-Marie, sur la Chaudière. Dans cette formation, se trouvaient les gisements de cuivre de Sutton, Shefford, Inverness et Sainte-Marie.

C'est d'ailleurs la recherche du cuivre qui a provoqué la première exploitation minière dans nos limites paroissiales. L'affaire s'était amorcée le 15 août 1860¹⁶, par une promesse de vente, valable pour 18 mois, en faveur de John O'Farrell, avocat de Québec. Louis Hébert, du troisième rang, lui promettait sa terre de 4 arpents par 30, à l'ouest de la « cavée ». On commença les travaux. En effet, l'officier du recensement de 1861, Gabriel-Narcisse-Achille Fortier, écrivait dans ses remarques, le 5 avril : « Dans la concession Saint-Louis, il existe une mine de cuivre, dont l'exploitation ne date que de quelques semaines, mais qui déjà promet d'être très profitable »...

Le succès n'ayant pas souri à l'avocat O'Farrell, dans le temps prévu, le propriétaire du terrain signe une convention semblable, le 3 septembre

1863¹⁷, avec un nommé Louis-Philoxime Labouglie, apparemment français de naissance, mais venant de Wotton, comté de Wolfe, et marié à Jeanne Chataing. Labouglie s'intitulait tantôt gentilhomme, tantôt ingénieur de mines. Il s'installa à Sainte-Marie de bonne heure, cet automne-là, et même y tint auberge ; car il est resté un dossier contre lui, à la Cour supérieure de Beauce (no 223), pour vente de boisson sans permis.

Dans son accord avec Louis Hébert, on lit : « Attendu que le dit acquéreur a l'intention d'exploiter une mine de cuivre qu'il croit exister sur la dite terre, il est convenu que dans le cas où elle n'existerait pas en quantité suffisante pour le rémunérer de ses travaux et qu'il n'achèterait point la dite terre, alors il payera au dit vendeur les dommages qu'il aurait causés à icelle au dire d'experts et comblera toutes les excavations qu'il aurait faites ». Mais, avant tout travail, il paierait \$120. de droit d'entrée, non récupérable. Et, s'il achetait la terre avant l'expiration des 18 mois d'option, il paierait \$4,000. En attendant, le vendeur continuerait d'en jouir pour son compte.

Sans tarder, Labouglie prit aussi des options semblables sur des terrains voisins, entre autres : Joseph Bonneville et Stephen Carter, le 5 septembre 1863, et Louis Bizier, le 20 novembre¹⁸. Il acheta une maison avec emplacement de Thomas-Jacques Taschereau, le 30 novembre¹⁹, et se procura ensuite un mobilier chez William Drum, manufacturier de Québec. Mais il ne put arriver à régler ses obligations avec le notaire Taschereau, qui fit d'abord saisir les meubles, le 22 mars 1865²⁰, puis obtint la rétrocession de l'immeuble, le 16 juin suivant²¹.

Nous savons le reste par le récit personnel de feu Jean Hébert, fils de Louis. Quand Labouglie eut levé les pieds, un gros marchand de Sainte-Marguerite, Calixte Lecours, assumait la conduite des travaux miniers, travaux bien modestes, à la vérité, puisqu'il n'y consacrait qu'environ une centaine de dollars par année. On travaillait alors sur le terrain de Joseph (aujourd'hui Irénée) Bonneville. On minait au moyen de la poudre. Par malchance, un baril vint à sauter dans la maison même de Louis Hébert. La maison ouvrit de deux pieds ; deux hommes moururent des suites de l'accident et la vieille horloge de parquet, que Jean Hébert conserva, en resta toute grillée.

Quand la mine recommença à fonctionner, après une longue interruption, ce fut sous l'initiative de Napoléon-Thomas Turgeon, industriel et maire de Beauceville. Il en était au moins à sa troisième société d'exploitation minière dans la Beauce : la « Beauceville Asbestos Company », enregistrée le 5 juin 1906 ; la « Compagnie minière Mathieu et La-

chance », enregistrée le 19 août 1907 ; la « Québec Mine and Metal Company Limited », enregistrée le 30 décembre 1909²². Le docteur Elzéar-Miville-Déchêne était trésorier de cette dernière, dont le président était Turgeon lui-même.

En reprenant les travaux, à l'automne de 1912, on entreprit le creusage d'un puits, sur la terre de Louis Hébert, tout près de la « cavée ». Cette fois, on minait à la dynamite avec détonateur à batterie. On creusa ainsi 88 pieds verticalement dans le roc vif. Mais l'eau envahissait le puits. Alors, on commença à creuser une galerie horizontale pour rejoindre le puits, en partant de la cavée. On avait environ un arpent à percer. Mais, au bout d'environ 30 pieds, on abandonna les travaux, en mars 1913, les résultats étant trop peu rémunérateurs. On avait extrait au marteau juste un peu de cuivre rouge.

MM. Charles Carter (fils de Ludger) et Jean Hébert y avaient travaillé quelque peu. Le contremaître était un américain du Maine, Walter Blue, marié à Georgiana Gilbert, de Saint-Joseph, et beau-frère de M. Honorius Cloutier. Tous les autres ouvriers, une dizaine au plus, étaient des étrangers, parlant surtout anglais et tous ivrognes fieffés. Voyant la tournure des choses, l'associé de Turgeon, un montréalais, s'était déjà retiré de la compagnie. Au dégel du printemps, un gros morceau de roc bloqua le puits vertical, dont on peut cependant voir encore l'orifice, de même que le début de galerie horizontale, qu'on atteint en descendant dans la cavée.

Comme nous l'avons vu plus haut, l'or de la Beauce se trouvait le long des cours d'eau, mêlé au sable et au gravier d'alluvion ; c'était de l'or de placer. Tous les cours d'eau du haut de la Beauce ont été de bonne heure l'objet d'une invasion de prospecteurs et d'une spéculation effrénée sur les terrains. Ceux de Sainte-Marie s'en sont moins ressentis ; et nous n'avons trouvé que deux cas de cette espèce. L'attrait était moindre.

Le premier concerne la rivière Chassé ou du Domaine. Les 14 et 15 août 1864²³, Amédée Juchereau-Duchesnay, arpenteur, et Joseph-Noël Chassé, notaire, promettent d'acheter du terrain de Henri Bonneville, Jean Lecours et Jacques Landry, « s'ils y trouvent des mines et métaux, de houille ou de pierres précieuses », en quantité suffisante. Ils vont faire des fouilles et dédommager les propriétaires, s'ils décident de ne pas continuer. Comme on n'entend plus parler de rien, c'est que la rivière en question n'était pas un eldorado.

Mais, bien des années plus tard, l'attention se porta sur le lit de la rivière Belair et l'on se flatta, cette fois, d'avoir trouvé une vraie mine d'or. Heureusement, les journaux du temps se sont tenus au courant des développements.

Le jour même où, devant le notaire Thomas Lessard²⁴, se concluait un « marché minier » entre le Dr Tancrede Fortier et Florian Doyon, le 7 octobre 1890, *Le Quotidien* publiait en nouvelle :

Nouveau gisement d'or. Un M. Doyon vient de découvrir un nouveau gisement d'or sur le bord de la rivière Chaudière, entre Sainte-Marie et Saint-Joseph de la Beauce, à l'endroit appelé communément Hamanne. Le Dr Tancrede Fortier et le notaire Thomas Lessard, de Ste-Marie, viennent de passer un acte de société pour l'exploitation de la nouvelle mine. Les travaux sont commencés depuis lundi et un de nos amis a eu l'avantage de voir un magnifique échantillon au bureau du notaire Lessard.

La Vallée de la Chaudière, 29 janvier 1891 :

M. de Dr Fortier et le notaire Lessard se proposent de pousser très activement, au printemps, l'exploitation de leur mine d'or. Nos vœux les plus sincères de succès les accompagnent.

Ibidem, 17 octobre 1891 :

M. J.-W. Calif et M. Lamb, de la « Eureka Separator Company » de Boston, Mass., étaient en cette paroisse jeudi dernier ; ces derniers étaient en visite de la mine d'or située sur la rivière Bellaire... MM. Calif et Lamb ont examiné les travaux déjà faits ainsi que les divers métaux qu'on a soutirés des premières fouilles ; l'ensemble leur a paru très satisfaisant, au point qu'ils se sont mis de suite en pourparlers avec les propriétaires...

Ibidem, 18 mars 1892 :

Les propriétaires de la mine d'or récemment découverte sur la rivière Bellaire, en cette paroisse, viennent de recevoir de J.-W. Calif, de New York, un des propriétaires de la Eureka Separator Co., certaines propositions d'acquisition de cette mine, dont les opérations, avenant arrangement, seraient rouvertes dès ce printemps.

Là se terminent les reportages contemporains et nous n'avons pas vu d'autre document sur l'affaire, sinon une annulation du marché minier de 1890, par un jugement du 27 septembre 1938²⁵. On reconnaissait alors la prescription et la déchéance d'un tel contrat. Mais il y avait belle lurette que tout avait fini de fonctionner, peut-être même depuis la date du dernier communiqué sur le journal local.

D'après une visite des lieux et des informations verbales, nous pouvons encore une fois compléter l'histoire. A une dizaine d'arpents en amont du chemin, la rivière Belair s'encaisse entre deux falaises

shisteuses, traversées de veines de quartz. On essaya de miner une de ces falaises ; mais on trouva trop peu de minerai dans le quartz. Alors, partant du fait que l'or, plus pesant, se dépose plus près du courant et plus au fond que les autres matériaux d'alluvion, on entreprit de creuser dans l'ouverture même de l'auge, au pied des falaises.

A travers du caillou et du gravier, on fora à bras d'hommes, à quelques verges de distance, deux puits de mine, dont l'un n'était pas encore comblé, il y a quelques années. Mais les puits ne tardèrent pas à se remplir d'eau, infiltration du lit de la rivière. On installa alors une machine à vapeur pour pomper l'eau ; et, même en y travaillant nuit et jour, on ne put se rendre à plus de 50 pieds de profondeur, sans atteindre le roc du fond. On abandonna les espoirs, devant la montée des frais d'installation.

Le rassemblement de plusieurs chercheurs d'or à cet endroit, qu'on appelait déjà le « trou de la Bisson » la présence de deux débits de boisson et peut-être d'autres *trous* que les trous de mine, ont créé une vilaine réputation au hameau et engendré une légende. On y blasphémait, on y buvait, on s'y battait et on s'y amusait ferme. Un homme même aurait été tué par ses compagnons. Si bien que, dans cet enfer, Satan lui-même serait intervenu visiblement un jour, pour prendre part au bal . . . Et ce fut la fin de l'aventure.

RÉFÉRENCES

1. AJQ, minute du not. William de Léry.
2. *Ibidem*, 23 août 1839.
3. AJB, minutiers de François Verreault (17 fév. 1824) et de Jean-Joseph Rény (10 juil. 1837).
4. *Journaux de la Chambre d'Assemblée* . . . 1831-32, Appendice GG.
5. AJQ, minutier du notaire John Birch, vente par Prisque Cantin.
6. AJB, minutier de J.-J. Rény : 11 juillet, 29 juillet et 16 sept. 1846.
7. AJQ, minutier de Samuel Glackmeyer, obligation du 29 nov. 1859.
8. AJB, *Enregistrement des Sociétés*, vol. I, pages 20s, 28 déc. 1870.
9. *Ibidem*, vol. IV, page 239.
10. *Ibidem*, vol. V, page 143, 13 octobre 1920.
11. Lapière, Marcel, *Monographie de « John Breakey Limited »*, thèse manuscrite à la Faculté de Commerce de l'Université Laval, Québec, 1950, IV-42 pages.
12. William Anderson, *The Valley of the Chaudière, its scenery and gold fields*, Québec, 1872 ; in-12, 38 pages.
13. APC, Série Q., vol. 4 (1766-1767).

14. *Transactions of the Literary and Historical Society of Quebec*, session de 1863-64, pages 51-66.
15. *Idem*, session de 1864-65, pages 37-50.
- 16, 17 et 18. AJB, minutier du notaire Thomas-Jacques Taschereau.
19. AJB, minutier du notaire Jean-Bte Bonneville.
20. AJB, Cour supérieure, dossier 227.
21. AJB, minutier du notaire Jean-Bte Bonneville.
22. AJB, *Enregistrement des Sociétés*, vol. IV, pages 86, 151 et 189.
23. AJB, minutier du notaire Jean-Bte-Bonneville.
24. AJB, minutier du notaire Thomas Lessard.
25. Bureau d'Enregistrement de Beauce, no 39,873 des *Décharges*, 12 nov. 1938.

CHAPITRE XXXIX

Économie domestique

L'agriculture et les travaux de ferme exigeaient des instruments, des besognes complémentaires. Il y avait, parallèlement, toutes les exigences matérielles du logement, de la nourriture et de l'habillement. L'artisanat, jadis, jouait dans tout cela un rôle primordial, à défaut d'articles manufacturés, qui n'existaient pas ou qu'on n'avait pas le moyen de se procurer. La fabrication artisanale, tenant à la fois de l'industrie, du métier et parfois de l'art, voilà ce qui constitue à nos yeux l'économie domestique. On fabriquait d'abord pour la maison ; puis, dans les cas d'abondance de matière première et de loisirs proportionnés, on fabriquait du surplus pour le commerce.

Comme le régime de vie des colons de Sainte-Marie n'a pas différé dans l'ensemble de celui du reste de la Beauce, nous pouvons bien reprendre à notre compte ce que le notaire Philippe Angers écrivait, en 1927, sur « Les premiers habitants de la paroisse de St-François »¹ :

Arrivés dans la vallée de la Chaudière pour s'éloigner de la ville de Québec et de la côte de Beaupré, si exposées aux horreurs de la guerre, le choix de leurs terres étant fait, ces hardis défricheurs commencèrent à attaquer la forêt vierge qui couvrait tout le pays. Le premier ouvrage à entreprendre pour le colon, était de défricher un petit coin de terre pour y construire une maison en bois rond, couverte d'éclisses de cèdre, de quinze ou vingt pieds de côté, et d'y installer une cheminée en pierres des champs, où la terre glaise était employée en guise de mortier à chaux. À la base de la cheminée, il y avait le foyer devant lequel était une grande pierre plate, placée là pour éviter l'incendie. Dans ce foyer, on faisait du feu non seulement pour cuire les aliments, mais aussi pour se protéger du froid. Les poêles ne firent leur apparition que plus tard. Dans l'inventaire des biens de la communauté de Joseph-René Bolduc et Marie-Brigitte Perrault, par L. Miray, notaire, le 26 septembre 1773, on voit bien un poêle, mais il était en terre, et le dessus et la porte seulement étaient en fonte. Ce n'est qu'après 1780 que le poêle en fonte devient en usage dans quelques maisons de la Beauce. Pendant bien des années, il n'y eut que le feu de cheminée d'employé comme moyen de chauffage dans toute la vallée de la Chaudière.

Vers 1770, M. de Lotbinière fit construire un moulin à scie sur la rivière du Moulin, et ce ne fut qu'après cette date qu'on put se procurer des planches pour remplacer les pièces de bois équarries de leur plancher. La hutte bâtie, on continuait à faire de l'abatis et on faisait brûler les arbres aussitôt qu'ils étaient assez secs. Après le feu, il fallait ramasser les branches et les troncs d'arbres qui n'étaient pas complètement réduits en cendre, et y mettre le feu de nouveau. Ces travaux préliminaires terminés, la pioche venait remuer la terre à qui était confiée la semence de blé, d'orge, de sarrasin, d'avoine et de graines de lin. Les semailles finies, la hache recommençait sa besogne pour continuer des années durant, sans trêve ni merci.

Dans les temps primitifs, lorsque la température ne permettait pas le travail dans les champs ou dans les bois, le cultivateur fabriquait lui-même tous ses meubles: tables, chaises, armoires, coffres, voitures, charrues, herses, fourches, pelles et une foule d'autres objets d'usage journalier. Dans la confection de tous ces objets, il n'entraît aucun morceau de fer, excepté la ferrure de charrue. Toutes les bâtisses étaient construites sans l'aide même d'un seul clou. Pour pierre à aiguiser, on choisissait un gros caillou, qui était placé près de la maison. Les faux quelque peu ébréchées étaient battues avec un marteau spécial pour en faire disparaître les brèches. Les cordes étaient fabriquées d'écorces de tilleul (bois blanc) entrelacées par un métier tout-à-fait particulier. Ces cordages étaient assez forts pour servir de courroies (traits) aux harnais de travail. La laine et le lin tissés leur procuraient les vêtements; la peau de leurs animaux, leurs chaussures, qu'ils fabriquaient eux-mêmes; l'original, le caribou, l'ours, le rat musqué, la loutre, le castor et le vison, les habits d'hiver et les coiffures.

Les deux premières années, le jeune colon devait gagner ou recevoir de ses parents vêtement et nourriture. Les articles de première nécessité des colons de la Beauce ont toujours été le sel, les haches, pioches, faucilles, faux, ferrures de charrues et vitres, qu'ils étaient obligés de se procurer à Québec.

Au commencement de la colonisation, à la Beauce, le transport se faisait souvent en canot, avec de longs portages, à pieds, à dos de cheval, ou encore sur des mennoires à billot, voiture tout-à-fait primitive, qui se composait de deux longues perches reliées vers le milieu par une bille de bois rond fixée avec de bonnes chevilles d'érable, faisant l'office de siège, sur lequel on plaçait les effets à transporter. Ces deux perches servaient de brancards pour un cheval ou un boeuf, et leurs extrémités traînaient à terre, l'homme suivant à pied. Ce véhicule servait surtout dans les sentiers sous bois ou dans les chemins à peine défrichés.

On transportait aussi les effets à dos de cheval, au moyen d'une selle formée d'une toile très forte, qui couvrait tout le dos du cheval, et de chaque côté, il y avait une poche où on plaçait la charge. Cette selle était avec étriers et s'appelait « panneau », une peau de mouton avec sa laine servait de siège. Le panneau a servi pendant bien des années dans la Beauce, et il est mentionné bien souvent dans les inventaires de la région.

Pendant les deux premières années de défrichement, les semences étaient bien peu importantes, et la récolte peu considérable, malgré l'étonnante fertilité du sol. Alors, on ne songeait guère à avoir des animaux à nourrir, car on n'y avait aucun fourrage à leur donner.

Pendant de longues années, le long de la Chaudière, le grain gelait avant de mûrir. Comme il était impossible de le réduire en farine, on le consommait après l'avoir écrasé, en le servant en bouillie avec du lait ou de l'eau sucrée.

Si les premiers cultivateurs manquaient complètement de thé et de café, jusque vers 1820, ils pouvaient se servir de leur sucre d'érable. L'eau sucrée, pendant nombre d'années, a été leur principal breuvage. Ce n'est qu'après 1820 que, dans les actes de donation de la région, il est fait mention de thé, de café et d'épices. Le rhum était la boisson la plus commune, mais il fallait l'acheter à prix d'argent et celui-ci était rare. Dans certains endroits, on faisait usage de thé de plée, dont le goût se rapproche beaucoup de celui du thé japonais. L'original, le caribou, les tourterelles (tourtes), perdrix, canards, outardes et poissons revenaient souvent sur la table; les petits fruits et la noix canadienne étaient en abondance. Le raisin et le pruneau sec importés marquaient les jours de fêtes. Les colons avaient appris des sauvages à se servir de tout ce que la forêt renfermait d'utile à l'homme; on cultivait aussi avec succès le maïs (blé d'Inde).

Et, malgré leurs privations et leur vie rude, la tradition veut que les premiers colons de St-François aient vécu heureux et satisfaits dans leurs nouvelles terres. La gaieté a toujours régné parmi eux; qu'ils fussent pauvres ou riches, peu importait la fortune: ils savaient s'amuser et vivre, chanter, danser, se faire la vie agréable.

À propos de ces fameuses « mémoires à billot », dont la mention nous laissait un peu sceptique, nous avons été heureux de voir leur existence confirmée par le témoignage d'un annaliste contemporain de nos ancêtres. Le capitaine Augustin Labadie, de Lévis, écrivait, en effet, dans son journal, à la fin de février 1818²:

L'hiver n'a point été froid, il a plu dans janvier et février, plusieurs fois dans les mois. Il a tombé très peu de neige, que la pluie a fait fondre jusqu'à la terre... Dans les paroisses d'en bas, les animaux trouvent leur vie dans les champs. Les habitants ont beaucoup de peine à charrier leur bois pour se chauffer. Dans les paroisses St-François, St-Joseph, Ste-Marie Nouvelle-Beauce, il n'y a que très peu de neige. Les habitants ont beaucoup de peine à se fournir de bois, qu'avec des mémoires à billot pour passer au travers des arbres et des chouches (sic)...

Il est vrai pareillement de dire que les anciens Beaucerons se fabriquaient eux-mêmes presque tous leurs ustensiles, imitant sur bien des points les sauvages, avec lesquels ils avaient de fréquents contacts. On peut prendre pour certain, par exemple, que les premiers canots utilisés sur la Chaudière par les habitants étaient les canots d'écorce indigènes; de même que les raquettes et un tas d'autres articles.

Cependant, la fabrication d'embarcations plus solides a dû s'imposer assez vite. Et nous n'en voulons comme preuve qu'une petite clause

dans une vente de terre, le 9 juin 1798³, de François Lessard à Pierre Grégoire dit Deblois : le vendeur se réservait « un arbre de bois de pin propre à faire un canot ». Il voulait probablement parler d'un canot creusé dans un tronc d'arbre.

Joseph-Edmond Roy nous parle de l'habitation paysanne vers les 1800⁴. Nous n'aurions, d'ailleurs, qu'à examiner à ce point de vue la maison actuelle de M. Arsène Lacroix, encore qu'elle soit, en sa catégorie, une maison plutôt bourgeoise. C'est la seule maison de pierre, vraisemblablement, que notre paroisse ait connue ; et elle a la chance d'avoir été admirablement conservée. Puisse-t-elle l'être toujours et devenir même un monument historique et un musée, que notre ville devrait avoir à cœur de se procurer !

Au reste, nos anciennes maisons campagnardes se reconnaissent encore à leur toit normand et certaines constructions récentes tendent avec raison à en reproduire le style. Malheureusement, celles qui restent ont été fréquemment dévisagées par des vérandas, des mansardes et d'autres ajoutés disgracieux. De plus les revêtements des toits et des lambris en matériaux modernes, s'ils donnent protection contre le feu et les intempéries, s'ils ajoutent de la couleur, n'en font pas moins oublier les vieilles maisons de pièces sur pièces, blanchies à la chaux, couvertes de bardeaux huilés et entourées, chez les cultivateurs, par l'ensemble pittoresque des *bâtiments*.

Et voici les observations d'un voyageur anglais, faisant le récit de son voyage de Boston à Québec, en juillet 1833⁵ ; c'est en même temps une peinture très flatteuse des mœurs beauceronnes (traduction) :

La Chaudière, cette belle rivière pastorale, coule durant cinquante milles à travers ce qu'on peut appeler un village ininterrompu, tellement sont nombreuses les petites maisons qui bordent le chemin et qui deviennent plus drues dans le voisinage des diverses églises paroissiales. Les terres sont très étroites, séparées de clôtures, et se déploient du bord de la rivière jusque loin dans la campagne. Les habitants de cette vallée sont demeurés largement dans la même situation, morale et politique, où ils se trouvaient du temps du régime français ; et pour eux l'Angleterre a usé d'un gouvernement bien paternel.

Rien ne peut nous frapper davantage que la différence dans les coutumes, les manières et l'apparence de la population, d'un côté et de l'autre de la frontière. Du côté nord, une saveur d'ancienne simplicité et d'insouciance satisfaite contraste drôlement avec le comportement affairé, spéculateur et les gestes nerveux de leurs voisins des États-Unis. Vous croyez être tombés du sommet des montagnes dans l'ancien monde.

Un air de tranquillité règne sur le paysage. Vous ne voyez pas, dans cette vallée, de ces actifs mais prosaïques perfectionnements côtoyant des portions de terrain en friche, non appropriées, ce qui révèle un autre état de choses. Vous avancez, d'une heure à une autre, sans découvrir une maison nouvellement construite. Des croix s'élèvent le long du chemin; d'élégantes églises blanchies, de pur style français, aux toits et clochers de métal brillant, aux intérieurs colorés, émergent des couvertures grises des villages. La gaieté et l'entrain des paysans et paysannes; la langue et le costume, qui conservent largement l'uniformité et le coloris français; la politesse sans affectation des habitants entre eux et envers le visiteur; les salutations fréquentes, qu'il vous faut rendre; l'alignement des petites maisons propres, dont les talus sembleraient des bancs de neige — convenablement disposées entre elles pour que les salutations et les nouvelles quotidiennes puissent se transmettre sans interruption à la longueur du rang; les vergers avec de petites lisières de jardinages, souvent limités à la profondeur de la maison, par une couple de verges de largeur, remplis de roses, de violettes et d'oeillets et bien protégés contre le vent de nord-est; l'air charmant des filles se rendant à la messe, avec une fleur retenue entre le mouchoir de poche plié et le livre de prière; tout cela et une foule d'autres détails rappellent au voyageur les campagnes de France...

Latrobe ne nous dit pas quels étaient les tissus portés. Mais nous savons par ailleurs que ces dames taillaient de préférence leurs toilettes de dimanche dans l'indienne, la serge ou le calicot. Car, elles ne les achetaient pas toutes faites dans les magasins; et les catalogues, il va sans dire, n'existaient pas. On s'habillait de la tête aux pieds avec des confections domestiques, sauf les chaussures propres, commandées chez les cordonniers.

Et les tissus aussi provenaient de l'artisanat, au moins pour les hardes de travail: la toile de lin la plus fine, pour les chemises d'été et les jupons; la flanelle simple ou croisée, pour les sous-vêtements chauds, pour les jupes et les blouses; l'étoffe du pays foulée, pour les pantalons et les capots d'hiver, quand ceux-ci n'étaient pas de quelque chaude fourrure indigène. Les tricots de laine, parfois de couleurs vives, se partageaient le rayon des bas et des chaussons, des tuques et des mitaines, des châles et des crémones. Les couvre-chefs d'été n'étaient autres que des chapeaux en paille de blé tressée; ils étaient de plus large envergure pour les personnes du sexe, qui leur préféraient souvent une capeline de toile ou de coton, retenue par des gorgettes. On se protégeait soigneusement la tête du soleil et les enfants avaient bonne défense de sortir nu-tête...

Dans le ménage et la literie, se retrouvaient encore les tissus domestiques, depuis la toile des paillasses jusqu'aux grosses couvertes de laine foulée, depuis la catalogue des couvre-pieds jusqu'à celle des laises de

plancher, depuis les serviettes de tout usage jusqu'aux nappes et aux tentures, souvent en toile carreautee.

De mère en fille se transmettaient les arts du tricot, de la couture et du tissage. C'étaient des techniques de valeur mais plutôt rudimentaires, de même que les instruments utilisés. Ce ne fut donc pas un luxe, quand le Gouvernement défraya lui-même des cours de coupe gratuits, en novembre 1915 ⁶, dans la salle publique de Sainte-Marie. On y vit accourir 70 femmes du village et 36 de la paroisse. Et il appert que l'expérience se répéta l'hiver suivant. Finalement, le cercle des Fermières, institué en 1920, s'est voué à la renaissance et au perfectionnement de l'artisanat féminin, au plus grand profit de toute l'économie domestique.

Rares sont cependant les statistiques en la matière. Seul le recensement fédéral de 1844 a commis l'indiscrétion de compter les verges de tissus confectionnées dans nos paroisses ⁷ :

	Ettoffe foulée	Toile domestique	Flanelle domestique
Sainte-Marie	4,018	6,071	3,947
Saint-Elzéar	2,258	3,621	2,051
Saint-Joseph	4,230	7,210	3,471
Saint-François	2,762	4,200	2,056
Saint-Georges	1,646	2,335	946

La fabrication des produits de l'érable, sirop, tire et sucre, s'introduisit jadis dans la région sur le manteau de l'économie domestique, c'est-à-dire pour l'usage privé et en quantité plus forte qu'aujourd'hui, avant de devenir une industrie et un commerce lucratifs. Avec cette pièce de résistance, nous comblerons notre présent chapitre.

On a sondé l'histoire, imprimée ou manuscrite, pour trouver l'origine du sucre d'érable canadien. Benjamin Sulte a écrit une étude développée sur le sujet. ⁸. Voici quelques lignes qui la résument bien :

J'insiste sur l'absence de toute mention de sirop ou sucre avant la lettre de LaHontan, qui est de 1685, alors que le docteur Sarrazin venait d'arriver à Québec. J'insiste sur ce point : les Sauvages n'ont jamais fait bouillir l'eau d'érable avant les Français et, de plus, ce n'est guère avant 1685 que les Français se sont avisés de faire cette opération.

Une raison bien simple, pour laquelle nos Sauvages du Canada ne pouvaient faire évaporer l'eau d'érable, c'est qu'ils n'avaient pas de récipients adéquats. Ils n'entaillaient donc les érables que pour boire la sève, pour sa douceur remarquable et pour ses propriétés cordiales et

stomachiques. Mais les Français, en particulier le docteur et savant Michel Sarrazin, ont découvert le moyen facile de fabriquer du sirop et du sucre ; et les Sauvages, avec les récipients obtenus des blancs, ont vite imité leur technique. On renouvelait, en civilisation, l'expérience des vases communicants.

Les Abénaquis, si familiers avec l'érable à sucre, soit dans la Beauce, qu'ils traversaient, soit dans le Maine, qu'ils habitaient, jusque vers la fin du régime français, n'ont sûrement pas été les derniers à se payer le luxe des produits de l'érable. Leur missionnaire, le Père Sébastien Rasles, écrivant de Narrantsouak, le 15 octobre 1722, à son neveu de France, en parlait comme d'une chose courante à propos de sa nourriture⁹ :

Le seul adoucissement que j'y apporte, c'est d'y mêler un peu de sucre pour en corriger la fadeur. On n'en manque point dans ces forêts. Au printemps, les érables renferment une liqueur assez semblable à celle que contiennent les cannes des Iles (Antilles). Les femmes s'occupent à la recevoir dans des vases d'écorce, lorsque ces arbres la distillent ; elles la font bouillir et elles en tirent un assez bon sucre. Le premier qui se tire est toujours le plus beau.

Cet extrait nous dépeint du coup la technique primitive qu'on a dû appliquer aussi bien chez nos premiers Beaucerons, avant de pouvoir se procurer les vastes chaudrons de fonte que nos grands pères ont connus. Au début, il durent bien se contenter, eux aussi, des chaudières de cuivre et des casseroles de cuisine, pour faire le sirop et le sucre.

Pour la cueillette de la sève à chaque érable, on eut, comme les Sauvages et pendant longtemps, les *cassots* de bouleau. Ils avaient cet inconvénient que le vent pouvait les déplacer, lorsqu'ils étaient vidés ; aussi fallait-il mettre un caillou dans le fond pour les retenir en place. Puis l'écorce de bouleau devint rare et dépourvue de substitut. C'est alors qu'on fabriqua des auges de bois creusées à la hache, matériel plutôt lourd et encombrant. Ensuite vinrent les *baquets*, petites cuvettes de bois dont une douve, plus longue que les autres et percée d'un trou, permettait de les suspendre par un clou au tronc de l'érable. C'était un immense progrès, ne devant le céder qu'au changement du bois pour le métal, puis le nylon plastique, dans la confection des récipients.

La *goudrille*, jadis en bois dur taillé au couteau, est devenue goudrille de fer blanc, puis chalumeau cylindrique, quand on se mit à entailler à la mèche plutôt qu'à la hache. Ainsi, depuis qu'on met jusqu'à des couvercles aux chaudières, l'eau d'érable ne subit plus comme avant

l'action des éléments, ni la pollution des déchets végétaux et animaux. De façon analogue, les techniques améliorées de la cueillette et de l'évaporation permettent d'atteindre un haut degré de pureté et d'apparence dans le produit fabriqué, que ce soit sirop, tire ou sucre.

La valeur économique de l'érable, à cause de son produit saisonnier, n'a pas manqué d'attirer l'attention de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, et cela dès la session de 1799. On commençait à constater qu'on en faisait une exploitation ruineuse et qu'on allait tuer la poule aux œufs d'or. Lundi, le 8 avril¹⁰, on institua un comité de la Chambre chargé de

... préparer et apporter un *Bill* pour la conservation de l'arbre à sucre, communément appelé l'érable ; régler la manière la moins nuisible à l'arbre pour en faire l'opération ; considérer s'il ne serait pas utile de donner, pour l'encouragement du sucre, un *premium*, et accorder tous les avantages convenables aux individus, afin d'étendre et mettre à profit cette source de richesses et de bonheur que la Providence a donnée aux Canadiens.

Un peu plus et les représentants du peuple versaient dans la poésie pastorale. Ils en avaient le loisir ; puisque plus de deux mois de session, cette année-là, ne conduisirent que dix projets de loi jusqu'à leur sanction. Le lendemain, 9 avril, la Chambre ne siégeant pas, et comme c'était le temps du sucre, ils purent se payer une fête à la cabane, aux alentours de Québec, et préparer leurs arguments pour la loi qu'ils devaient passer. Lu pour la première fois le 27 avril, voté par la Chambre le 14 mai, le bill, intitulé : « Acte pour la préservation de l'érable et autres bois », reçut toutefois son coup de mort par les amendements imposés au Conseil législatif. Ainsi, nous ne pouvons savoir ce qu'il nous réservait au juste.

Les premiers Beaucerons se sont d'abord fabriqué du sucre pour leur propre usage. Mais, étant données la popularité et l'abondance relative du produit, il a dû déborder assez vite de l'économie domestique pour entrer dans le domaine du commerce, où il s'est confortablement installé, constituant pour les cultivateurs un revenu d'appoint parfois indispensable.

Nous n'avons pas cherché les premières mentions du sucre d'érable dans les sources manuscrites. Cela n'est pas de grande conséquence. L'inventaire des biens de notre pionnier Étienne Raymond, le 4 février 1764¹¹, comporte « quarante livres de sucre d'auderables, prisé la livre à dix sols », ce qui n'est pas si mal comme prix. Dans le bail du domaine par Gabriel-Elzéar Taschereau à Jacques Bergevin, le 16 février 1773-¹², le seigneur se réserve expressément « la sucrerie qu'il a établie ». Un

bail postérieur, le 12 mars 1778¹³, réserve pareillement les ustensiles de sucrerie.

Nous n'avons pas de statistiques très anciennes sur la production annuelle de sucre d'érable, à l'échelle paroissiale. La première que nous ayons rencontrée — elle vaut ce qu'elle vaut — provient de Joseph Bouchette, en 1832¹⁴ ; les autres sont fournies par les trois recensements officiels qui ont suivi ; elles nous donnent les livres de sucre fabriquées dans chaque paroisse :

	1832	1844	1851	1861
Sainte-Marie	75,900	22,232	62,533	44,550
Saint-Elzéar		25,453	64,415	49,608
Saint-Joseph	47,300	60,679	113,390	115,465
Saint-François		41,050	185,438	296,570
Saint-Georges		41,768	83,420	46,350

La paroisse de Sainte-Marie est à la frange des collines appalachiennes et l'érable n'y est pas encore dans le plus fort de son domaine. Il n'a jamais pu s'y établir de très grosses érablières. De plus, les chiffres de la récolte, comme sa qualité, sont très variables d'une année à l'autre et les recensements ont pris la récolte de l'année courante, sans faire de moyenne.

Au printemps de 1801, comme pour fêter le changement de siècle, remarque plaisamment l'annaliste Augustin Labadie, résidant à Lévis¹⁵, la saison des sucres a été *dépareillée*, surtout étonnamment hâtive ; au point que les oiseaux migrateurs étaient arrivés déjà, le 26 février, et qu'on avait fait « du sucre nouveau en quantité ». Et le plus étrange, c'est que le beau temps se soit maintenu. À la fin d'avril, les semences étaient faites, les habitants de la Beauce allaient en ville vendre « leur sucre en grande quantité à 9 et 10 sols » la livre. C'était le prix de détail sur les marchés.

Voici, pour une fois, l'indication d'un prix de gros, au domicile du producteur. Il s'agit d'une obligation de 50 piastres d'Espagne pour « 666 livres de sucre du pays », signée le 20 février 1836¹⁶ par François Guérin dit St-Hilaire en faveur de Jacques Beaucher dit Morency, les deux, cultivateurs de Saint-Joseph. À 7 cents et demi la livre seulement, il s'agissait peut-être d'un reste de production non vendu l'année précédente ! Vente à sacrifice . . .

Durant l'inflation consécutive à la première grande guerre, la production du sucre devint fort lucrative, pour ceux-là du moins qui dispo-

saient d'une main-d'œuvre assez imposante pour entailler tous les érables possibles de leur terrain. Car la saison des sucres n'a jamais été une sinécure.

Mais l'inflation, dix ans après la guerre, avait fait place à la dépression et à une terrible crise économique. Le prix du sucre tomba lamentablement, étant à la merci, dans la Beauce, d'une sorte de monopole américain qu'on appelait la Compagnie Cary. La plupart des commerçants locaux n'étaient que ses intermédiaires.

C'est alors que naquit la coopérative des « Producteurs de Sucre d'Érable de Québec », sous l'initiative, principalement, du sénateur Cyrille Vaillancourt. Ce ne fut pas chose facile ; car, dans un temps où l'argent était devenu rare, il fallait recueillir du capital, pour ériger un entrepôt et une usine de transformation. C'est à Plessisville qu'on décida de les placer : la région des Bois-Francs pousse beaucoup d'érables. Mais la Beauce, n'étant pas loin dans l'orbite, fut mise à contribution, par le moyen d'une intense propagande.

À Sainte-Marie, on en a discoursé une première fois, semble-t-il, le 10 février 1928¹⁷. Moins d'un an après, la coopérative était en bonne voie de fonctionnement.

Mais on se prit bientôt à déplorer la distance de la fabrique de Plessisville et l'on réclama de la coopérative une autre raffinerie dans la Beauce. Cela fut accordé, à condition d'enrôler 3,000 membres dans les trois comtés de Beauce, Dorchester et Frontenac. Or, on calculait alors en fonction du chemin de fer, comme moyen de transport. Ce fut donc, entre les paroisses jouissant d'une gare, à qui aurait l'entreprise chez elle. Un véritable assaut de politesse, de réceptions, d'offres plus avantageuses les unes que les autres faites aux autorités de la Société et du Gouvernement. Le 22 janvier 1930¹⁸, le conseil municipal de la paroisse Sainte-Marie appuyait celui du village dans ses démarches, constituant un comité d'organisation, de délégation, etc., pour promouvoir les intérêts locaux. On y voyait un débouché de travail et une source de revenus assurés pour longtemps.

L'Action Catholique du 18 janvier 1930 publiait la nouvelle suivante :

Ste-Marie veut l'entrepôt du sucre d'érable

A maintes reprises, depuis quelques mois, nous avons annoncé que la Beauce serait dotée d'un vaste entrepôt pour le sucre et le sirop d'érable. Il y en a déjà un à Plessisville ; mais comme la Beauce est le pays par excellence du sucre et du sirop d'érable, les sucriers de la région ont réclamé un établis-

sement chez eux. Le Ministre de l'Agriculture le leur a promis, à condition que le recrutement de la Société des Producteurs de Sucre atteigne l'objectif désiré. Cet objectif, grâce à l'active campagne lancée par M. Cyrille Vaillancourt, chef de la branche de l'industrie sucrière, a été dépassé considérablement et le Ministre de l'Agriculture tiendra sa promesse.

Il s'agit maintenant de fixer l'endroit où sera construit l'entrepôt. Plusieurs paroisses de la Beauce ont déjà fait des requêtes à cet effet et, hier après-midi, c'étaient les sucriers de Ste-Marie qui venaient rencontrer M. Vaillancourt et lui exposer les raisons qui militent en faveur de leur paroisse.

Dix jours après, c'était *L'Événement* qui explicitait la nouvelle. Le Ministre se devait, en saine politique, de considérer toutes et chacune des requêtes, au moins de poser un geste. D'où l'envoi de M. Cyrille Vaillancourt en mission d'enquête, dans la Beauce, pour trois jours, suivant un itinéraire tracé d'avance, à l'heure et à la minute, dans l'ordre suivant : Tring-Jonction, Vallée-Jonction, Sainte-Marie, Saint-Joseph, Beauceville puis Scott-Jonction.

A chacun des endroits où il doit s'arrêter, il rencontrera le maire et quelques-uns des citoyens les plus en vue, intéressés dans l'industrie du sucre et du sirop d'érable. Il étudiera soigneusement les avantages que pourrait offrir en particulier chacune des paroisses à l'établissement de cette fabrique... Ce rapport sera soumis à la coopérative des producteurs de sucre et de sirop d'érable de la province et le choix définitif du site de cette fabrique se fera à l'assemblée générale de cette coopérative.

La décision de la Société se fit attendre assez longtemps. Enfin, *L'Événement* du 27 mai 1930 annonçait, avec raisons à l'appui : « La raffinerie sera établie à Tring-Jonction ». La nouvelle souleva une tempête de protestations : Comment lever le nez de la sorte sur tous les gros centres de la Beauce et choisir un site si malcommode, en comparaison ! Une autre réunion des directeurs de la Société eut donc lieu, dès le 11 juin, et choisit cette fois le site de Vallée-Jonction¹⁹, où on avait fini par obtenir un terrain très avantageux, au sud-ouest de la rivière, avec facilité d'accès par une voie d'évitement du chemin de fer.

Le nouveau site, disait la nouvelle, présente de nombreux avantages. Géographiquement parlant, Valley Junction est un endroit très central, dans la Beauce, et il est facile d'accès par tous les gens du comté. Il y a raccordement des divers embranchements du Québec Central et deux grandes routes nationales s'y rencontrent.

Les autres paroisses n'avaient plus qu'à baisser pavillon, laissant la privilégiée se bercer dans l'espoir d'une prospérité sans précédent. Et la raffinerie commença de se construire. La première année, on érigea

le sous-sol et le premier plancher ; et, sous une couverture temporaire pour l'hiver, on entreposa la brique destinée à lever les murs une autre année.

Mais les commerçants de sucre et surtout les agents du trust Cary parcoururent le territoire, pour débaucher ceux qui avaient signé pour la Société des Producteurs. Ils en gagnèrent un grand nombre, dès le printemps suivant, en leur payant le sucre argent comptant, à prix généreux. Ils avaient le capital pour le faire, même en perdant du profit pour cette année-là, en vue de se reprendre par la suite. Les Producteurs, eux, ne pouvaient payer qu'au bout d'un certain temps et on ne savait pas d'avance ce qu'ils donneraient, en fin de compte.

Cette concurrence, jointe, paraît-il, à un facteur de politique, compromit le projet de raffinerie de Vallée-Jonction. On n'en reprit pas la construction. Au bout de quelque temps, on fit vendre la brique entreposée dans le sous-sol et l'immeuble lui-même fut ensuite vendu \$6,000. à un nommé Georges-Henri Nadeau, d'East-Broughton, soi-disant pour une manufacture de bas. Mais, en fait, on le vit servir successivement comme local pour l'élevage des poulets à barbecue, comme entrepôt de marchandises, enfin comme abattoir. Et le sirop des membres restés fidèles à la coopérative des Producteurs a continué de s'en aller chaque année à Plessisville.

RÉFÉRENCES

1. Dans *Le Terroir*, vol. VII, Québec, 1926-27, pages 398s.
2. Joseph-Edmond Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, IV, page 153.
3. AJQ, minutier de Barthélémy Faribault, notaire.
4. *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, IV, pages 161s.
5. Charles Joseph Latrobe, *The Rambler in North America*, 2 vol., Londres, 1836, vol. II, p. 109.
6. Procès-verbaux du conseil du village.
7. *Journaux de l'Assemblée législative*... 1846, Appendice D.
8. Benjamin Sulte, *Mélanges historiques*, vol. 7, Montréal, 1921 pages 36-56.
9. *The Jesuit Relations*, éditions Thwaites, Cleveland, 1900, vol. 67, page 94.
10. *Journaux de la Chambre d'Assemblée*, 1799, page 53.
11. AJQ, minutier du notaire Pierre Parent.
12. AJQ, minutier du not. Louis. Miray, dépôt du 21 mai 1773.
13. *Ibidem*, dépôt du 15 avril 1778.
14. *Topographical Dictionary of Lower Canada*, Londres 1832.
15. Jos-Edmond Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, III, pages 401s.
16. AJB, minutier de Jean-Joseph Rény, notaire.
17. FSM, Cahiers de Prônes, 5 fév. 1928.
18. Procès-verbaux du conseil.
19. *L'Action Catholique*, 12 juin 1930.

le sous-sol et le premier plancher ; et sous une couverture temporaire pour l'hiver, on entreposait la brique destinée à lever les murs une autre année.

Mais les commerçants de sucre et surtout les agents du trust C&O parcouraient le territoire pour découvrir ceux qui avaient aimé pour la société des Producteurs. Ils en gagnèrent un grand nombre, dès les premiers suivants, en leur payant le sucre argent comptant à prix généraux. Ils avaient le sucre argent comptant pendant du profit pour cette année-là, en vue de se représenter par la suite. Les Producteurs, eux, ne pouvaient payer du sucre au bout d'un certain temps et on ne savait pas d'avance ce qu'ils donneraient en fin de compte.

CHAPITRE XL

Les productions agricoles

La Beauce, région vouée foncièrement à l'agriculture, n'a pas manqué d'écrivains et de spécialistes en cette branche de l'économique. Le notaire Philippe Angers, de Beauceville, a publié des choses délicieuses, jadis, dans la revue *Le Terroir* ; il avait aussi compilé la matière pour l'histoire de la paroisse Saint-Georges. L'abbé Édouard Beaudoin, natif de Saint-Elzéar, sous le pseudonyme de « Jean Sans-Terre », a rédigé de nombreuses chroniques paysannes dans la page agricole de *L'Action Catholique* et ailleurs, entre 1917 et 1933, alors qu'il était professeur à l'École supérieure d'Agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière. Louis-Philippe Audet, avant de se spécialiser dans l'histoire de l'éducation, a présenté plus de mille chroniques d'histoire naturelle dans *L'Action Catholique*. L'agronome Henri Lacourcière, de son vivant publiciste au Ministère de l'Agriculture, venait de Saint-Victor. Mais passons des personnes aux choses, qui ont la plus large part dans l'histoire économique.

Ce qui avait impressionné les voyageurs primitifs de la Beauce, nous l'avons vu, ce qui avait attiré par la suite les premiers colons, c'était l'existence de belles prairies naturelles, dans les fonds qui bordaient la rivière Chaudière, ou, selon les géographes, le lit majeur de cette rivière, déjà encline aux inondations saisonnières. Car, on a eu bien tort de prétendre que les inondations de la Chaudière remontaient à l'époque des défrichements massifs, dans l'étendue de son bassin d'alimentation.

En commençant leur travail, nos ancêtres n'eurent donc pas besoin tout de suite de faire de l'abattis, mais seulement de la terre neuve. Et cela consistait à brûler les restes de végétation encombrant la surface du sol, puis à ameubler une mince couche de terre pour y mettre le grain.

Le premier instrument aratoire, celui des pauvres au moins, c'était la pioche, qui remplaçait à la fois la charrue et la herse. Par exemple, le premier inventaire du roulant, sur la ferme seigneuriale de Thomas-

Jacques Taschereau, en 1742¹, comportait bien « une charrue neuve garnie de ses roues », mais aussi « sept pioches et sept haches ».

Le 4 février 1746², l'inventaire de feu Nicolas Comiré, un gros cultivateur pour le temps, ne mentionne pas encore de charrue. Il avait pourtant fait une bonne récolte, l'année d'avant, et accumulé dans sa batterie, à côté du fleau et du van, de quoi occuper la morte saison, si la mort elle-même ne l'avait pas cerné en route. On trouva, en effet, « environs six cents gerbes de blés dans la grange du dessout ; outre cela... il y avait dans le grenier du domaine soixante et six minots de bled et environ quatre cents gerbes dans la grange... et environs cent cinquante gerbes d'avoine et environs trente minots de pois, tant battus qu'à battre ». La vente à la criée de ces effets, le 14 mars 1746, a rapporté, pour le blé, 59 sols le minot ; pour l'avoine, 22 sols ; pour les pois, 80 sols.

Ces précisions, que nous donnons intentionnellement, constituent, pour Sainte-Marie, si près de ses débuts et ne pouvant avoir encore de vastes emblavures, un témoignage de la merveilleuse fécondité de son sol vierge. On a affirmé que le rendement dépassait 25 minots à l'arpent. Et c'était le blé qui l'emportait, dans une immense proportion, sur les céréales pauvres.

Le recensement dressé par ordre de Murray, en 1762, alors qu'on se relevait à peine des suites d'une guerre ruineuse, donne les totaux comparatifs qui suivent (noter que Saint-Joseph incluait alors la partie colonisée de Saint-François) :

Paroisses	Minots de semence	Boeufs	Vaches	Tau- railles	Moutons	Chevaux	Cochons
Sainte-Marie	674½	50	84	54	115	47	103
Saint-Joseph	997	86	146	110	181	84	175

Ces chiffres sont cependant à la veille de se renverser en faveur de Sainte-Marie. Quand arrivera l'abbé Jean-Marie Verreau, nouveau curé de la Beauce, en 1766, une des raisons qu'il donnera pour changer de résidence sera la suivante³ : « La paroisse d'en bas (Sainte-Marie) donne environ 250 minots de bled en dixme, les deux autres réunies, guère plus de 220 minots ». La dixme se payait au 26ème minot.

Avec cela, on avait au moins de quoi se faire du pain ou de la galette. Mais le surplus, qui aurait pu se trafiquer pour d'autres nécessités

de la vie, on en était alors embarrassé. C'est ce que démontrent deux lettres du Père Théodore, missionnaire Récollet de la Beauce, à l'Ordinaire du diocèse ⁴ : a) le 10 janvier 1763 : « Les grains, dans cet endroit, par la difficulté et la longueur du chemin, ne peuvent se vendre à leur prix » . . . b) le 22 juin suivant : il n'a reçu « que 163 minots de bled » pour la dixme et on ne peut se défaire du surplus ; aussi la misère est grande pour le missionnaire. Le blé manquait parfois, à cause des gelées intempestives et d'autres fléaux que nous verrons.

Pour la dixme, au dire de l'abbé Verreau ⁵, intervenaient les excuses et la mauvaise volonté des gens, ces misères de toujours : « On fait de grands jardins, disait-il, et là, les fèves, le bled-dainde et souvent les patates sont à couvert de tout droit. Il y en a même, à ce qu'on m'a dit, qui avancent qu'on ne doit pas la dime du bled de semence, parce que ce serait payer deux fois . . . Il y en a plusieurs qui sèment jusqu'à deux ou trois minots de graine de lin, dont on ne leur demande rien. »

Les récoltes normales étaient tout de même assez lucratives pour les curés beaucerons. Dans un rapport officieux, du 22 juin 1784 ⁶, « Liste des paroisses et curés du diocèse de Québec, de la quantité des dixmes », etc., on relève, pour les trois paroisses de la Beauce réunies, 450 minots de blé, 160 d'avoine et 40 de pois. Et voici d'autres chiffres éloquents, trouvés dans le partage de la succession de Gabriel-Elzéar Taschereau ⁷. Le nouveau moulin banal des Taschereau, sur la rivière du Domaine — moulin qui servait alors pour toute la paroisse, y compris la seigneurie Saint-Étienne et partie de la seigneurie Jolliet — avait rapporté, au cours de sa première année, d'octobre 1806 à octobre 1807, 1,294 minots de blé de mouture. Ce n'était là qu'environ un seizième du grain que les habitants faisaient moudre pour leur usage. Ils n'étaient pas taxés de la sorte sur les grains vendus en nature.

Mais, tributaires de leurs récoltes de céréales à peu près uniquement, les cultivateurs beaucerons affrontaient une crise, dès que le grain manquait. En 1789, après deux mauvaises récoltes, on était en grande disette pour faire les semences et le curé de Saint-Joseph écrivait au Grand-Vicaire de Québec ⁸ qu'il lui faudrait sacrifier pour cela la moitié de sa dîme. La même année, le blé se vendait 9 francs, dans la région, plus que le double des années d'avant. Par contrecoup, d'autres productions baissaient de prix. Le seigneur a vendu 12 couples de poulet \$3., 8 couples de dindes grasses \$6.40, « un voyage de céleri rendu à Pointe Lévi » \$2. ⁹.

À chacune de ses visites pastorales, l'Évêque de Québec notait dans son journal les statistiques utiles recueillies dans les paroisses¹⁰. Par ce moyen, pour terminer sur le chapitre de la dîme, toujours révélateur de la gamme et du niveau relatif des récoltes de grains, il nous a été possible de dresser le tableau suivant, pour les trois paroisses-mères de la Beauce, soit Sainte-Marie (S.M.), Saint-Joseph (S.J.) et Saint-François (S.F.). On sait qu'il s'agit toujours d'un calcul en minots :

Années	Blé	Avoine	Pois	Orge	Seigle
1825 S.M.	650	400	75	30	30
" S.J.	250	130	25	15	8
" S.F.			le rapport manque		
1832 S.M.	900	700	80	0	27
" S.J.	450	200	50	30	15
" S.F.	300	90	25	7	0
1847 S.M.	4	1,250	50	230	3
1848 S.J.	26	1,268	52	228	0
" S.F.	5	450	28	20	2
1853 S.M.	129	1,650	90	61	4
" S.J.	20	1,380	43	169	0
" S.F.	30	1,200	40	50	3

Après cette date, les rapports de l'Évêque ne s'embarrassent plus du chiffre en minots de grains de la dîme, mais retiennent **seulement** leur valeur marchande. Les habitants étaient généralement scrupuleux dans les versements de leur dîme ; les curés généreux accordaient cependant une réduction aux indigents. Nous avons une **fiche de contrôle** pour l'année 1833, à Sainte-Marie, et il nous paraîtrait, ou bien que l'Évêque avait exagéré le chiffre de la dîme, l'année d'avant, ou bien que les paroissiens le restreignaient intentionnellement. Il s'agit de leur requête à l'évêché, pour l'érection canonique de la paroisse, **signée le 15 mai 1833**¹¹ :

...Les habitants présentement établis sur les dites terres peuvent fournir annuellement par leurs dîmes pour la subsistance d'un prêtre (s'ils payent légitimement) la quantité de sept cens minots de bled froment, et environ six cens minots, tant pois, orge, avoine et autres grains pour le **moment**.

Mais il y a, sur le chiffre des productions agricoles de la région, des témoins mieux informés et plus précis dans leurs données, encore qu'ils soient sujets à caution sur certains points : ce sont les recensements officiels du gouvernement. Nous avons utilisé auparavant celui de 1762.

Le premier recensement nominal qui suivit, celui de 1825, n'avait trait qu'aux données démographiques. Il y en eut ensuite en 1831-¹², 1844 ¹³, 1851 ¹⁴; les originaux de ces trois recensements ne sont plus aux Archives fédérales; il n'en reste que des analyses dans les documents publics imprimés, mais cela nous suffit pour comparer entre les paroisses. Les autres recensements décennaux, à partir de 1861, sont conservés et des volumes en donnent une analyse à chaque fois. Ainsi, nous pourrions prolonger notre relevé statistique jusqu'à nos jours, si les volumes en question ne cessaient de publier les statistiques agricoles des paroisses individuelles, avec 1891, et si les originaux des cinq derniers recensements qui nous intéresseraient (1901-1944) n'étaient pas maintenus encore sous le sceau du secret, au Bureau fédéral de la Statistique.

Recensement de 1831

(chiffres de l'année précédente)

	<i>S.Marie</i>	<i>S.Joseph</i>	<i>S.François</i>	(incl. <i>S.Georges</i>)
Arpents occupés	67,332	24,041	42,232	
" cultivés	20,134	7,307	8,999	
Boisseaux de blé	25,264	28,612	14,920	
Prix moyen	5 ch.	5 ch.	5 ch.	6d.
Boisseaux de pois	4,332	1,223	2,686	
Boisseaux d'avoine	17,057	5,472	6,880	
" d'orge	1,998	1,787	657	
Boisseaux de seigle	203	130	45	
" de blé d'Inde	7½	6	0	
" de patates	56,970	14,995	31,349	
" de sarrazin	36½		2	
Bêtes à cornes	3,795	1,341	1,650	
Chevaux	944	317	429	
Moutons	5,694	1,823	2,664	
Cochons	2,286	562	841	

Recensement de 1844

	<i>S.Marie</i>	<i>S.Elzéar</i>	<i>S.Joseph</i>	<i>S.François</i>	<i>S.Georges</i>
Arpents occupés	39,827	22,568	45,581	43,148	30,666
Arpents cultivés	12,044	9,442	11,582	7,523	8,265
Boisseaux de blé	1,118	1,939	997	372	639
" d'orge	4,308	2,639	4,698	2,000	1,137
" de seigle	530	2,097	549	934	264
" d'avoine	42,487	6,208	31,922	23,887	16,400

	<i>S.Marie</i>	<i>S.Elzéar</i>	<i>S.Joseph</i>	<i>S.François</i>	<i>S.Georges</i>
Boisseaux de pois	2,464	1,845	1,505	1,823	1,017
" de sarrazin	33	5	99	7	
" de patates	43,583	23,823	38,421	27,850	23,199
Livres de sucre	22,222	25,453	60,679	41,050	41,768
Bêtes à cornes	3,447	1,639	2,893	2,079	1,329
Chevaux	608	354	551	408	282
Moutons	3,634	1,773	3,691	2,833	1,545
Cochons	788	520	887	679	400

Recensement de 1852-53

Occupants de terres	366	310	274	324	181
Boisseaux de blé	4,816	3,265	706	2,136	1,192
" d'orge	2,393	3,103	3,711	2,470	1,186
" de seigle	80	934	221	1,118	248
" de pois	3,526	3,477	1,928	2,563	1,887
" d'avoine	54,756	34,878	44,163	45,365	19,801
" de sarrazin	499	755	189	376	104
" de patates	12,577	12,073	6,211	5,829	6,524
Livres de sucre	62,533	64,415	113,390	185,438	83,320
Livres de beurre	55,633	27,097	36,969	32,314	17,990
Livres de fromage	268	18			180
Bêtes à cornes	4,121	2,124	3,348	3,099	1,432
Chevaux	591	386	456	480	205
Moutons	3,941	2,414	3,417	4,154	1,687
Cochons	1,027	879	815	907	399

Recensement de 1861

Occupants de terres	350	276	325	419	246
Boisseaux de blé	2,494	2,470	377	752	1,180
" d'orge	6,213	4,620	6,181	4,855	3,370
" de seigle	155	567	200	349	597
" de pois	3,933	3,154	2,364	3,377	2,378
" d'avoine	78,243	17,331	61,104	80,210	36,292
" de sarrazin	527	1,344	319	20	66
" de patates	28,813	18,458	16,762	26,471	12,702
Livres de sucre	44,550	49,608	115,465	296,570	46,350
" de beurre	60,690	34,543	63,534	48,742	27,790
Livres de fromage	60	16			
Bêtes à cornes	4,119	2,504	5,731	3,741	2,297
Chevaux	1,343	439	589	634	334
Moutons	3,705	2,624	3,754	4,776	2,247
Cochons	1,031	999	873	1,087	445

Recensement de 1871

Occupants de terres	377	269	348	513	308
Boisseaux de blé	1,728	1,915	592	1,662	1,020
" d'orge	6,387	5,175	6,363	5,799	1,799
" d'avoine	63,588	52,434	60,867	83,577	45,158
" de seigle	51	235	212	136	371
" de pois	2,445	2,556	2,392	3,655	1,869
" de sarrazin	1,653	3,195	3,780	4,392	1,431
" de patates	51,440	32,845	26,850	45,594	26,011

Recensement de 1881

Occupants de terres	324	209	324	557	417
Boisseaux de blé	1,957	1,968	1,068	1,945	1,394
" d'orge	4,739	3,712	4,288	4,751	2,022
" d'avoine	52,075	30,869	41,053	75,150	44,551
" de seigle	65	330	94	128	193
" pois et fèves	1,715	1,810	1,692	2,555	1,119
" de sarrazin	841	1,434	1,759	4,404	1,563
" de patates	22,939	11,722	11,559	18,637	11,581

Recensement de 1891

Occupants de terres	451	190	499	632	556
Boisseaux de blé	2,292	2,246	1,009	3,848	4,509
" d'orge	2,251	1,747	2,891	1,272	808
" d'avoine	40,591	28,559	45,832	57,277	55,812
" de seigle	8		44	52	149
" de pois	1,094	996	1,372	1,547	2,426
" de sarrazin	1,344	1,361	2,207	4,481	1,584
" de patates	21,364	14,528	14,021	24,050	28,440

Recensements de 1901 et suivants

Remarque — Les statistiques ne sont plus données que par comtés.

Même si tous ces chiffres des recensements sont éloquentes, ils ne reflètent que le plus gros de la production agricole. De même que le curé Jean-Marie Verreau pouvait déplorer qu'on ne payait pas la dîme sur les produits de « grands jardins », de même nous pouvons formuler nos doléances en ce qui concerne nos références sur les cultures maraîchères, les basses-cours, etc. Il nous est parvenu tout de même, sous la plume du journaliste Ulric Barthe¹⁵, la description d'une belle installation locale, qu'il nous plaît de rapporter ici même :

Avant de quitter Ste-Marie, je dois dire un mot d'une entreprise locale qui m'a vivement intéressé. Je veux parler des grandes serres de M. Antoine Taschereau. Ce sont, sans contredit, les plus considérables qu'il y ait dans le district de Québec. Leur longueur est de 273 pieds, et elles sont chauffées par deux fournaies et 9000 pieds de tuyau. M. Taschereau est un horticulteur convaincu et passionné; à force de travail et de persévérance, il a fini par faire un succès de cette entreprise de culture intensive. Tous les printemps, il expédie des masses de primeurs aux grands magasins de Québec et d'Ontario; il a vendu cette année 10,000 pieds de laitue, et ses produits étiquetés: «Beauce Greenhouse & Winter Garden», sont à bon droit recherchés dans les grands centres. Il cultive aussi les fleurs, les plantes exotiques, et j'ai vu dans sa serre de superbes collections de coleus et d'alternantelas. Il est un de ceux qui accueilleraient l'électricité avec intérêt, car c'est un fait peut-être peu connu, mais bien constaté, que la lumière électrique hâte notablement la croissance de certaines plantes, la laitue pour une.

M. Taschereau habite l'élégant manoir de ses ancêtres, où il nous fait voir avec émotion la chambre où est né le premier cardinal canadien. C'est là qu'il mène l'heureuse vie de gentilhomme campagnard, partageant son temps entre ses travaux de ferme et ses devoirs professionnels. De ses fenêtres, il embrasse un patrimoine, une étendue de champs en culture et de bois de 32 arpents de profondeur sur 8 arpents de largeur. Il nous indique du doigt une plantation de tabac qui couvre 9 arpents, et où il cultive avec succès le Connecticut et le Quesnel. Il s'apprête justement à construire un vaste séchoir pour loger sa prochaine récolte. Plus loin, on aperçoit les hautes futaies d'une sucrerie de 3,500 érables. Enfin, c'est l'une des plus belles exploitations agricoles que j'aie vues, et je pars en félicitant chaleureusement ce jeune agronome, dont l'esprit d'entreprise mérite assurément d'être connu au loin.

Notons que cet Antoine Taschereau était avocat, non pas «agronome». Frère du futur premier-ministre Louis-Alexandre, il n'a résidé à Sainte-Marie que de 1892 à 1902. C'est son aïeul Jean-Thomas Taschereau, le père du Cardinal, qui avait eu le mérite de lancer cette ferme sur un haut pied, dès le début du siècle. En la louant pour deux ans, le 31 mars 1813¹⁶, il avait demandé à son fermier, Ignace Bélanger, de lui remettre par année 60 minots de bon blé, 12 minots de pois cuisants, 60 minots d'avoine, 12 d'orge, 30 de pommes de terre, 30 livres de beurre, 12 douzaines d'œufs, un minot de graine de lin, 15 bottes de bon lin, 200 de paille d'avoine, 360 de paille de blé, 600 de foin, 75 de pesat de pois. La ferme était donc en bon état de rendement.

Chacun des recensements alignés ci-devant comportait le chiffre des bestiaux relevé dans la paroisse. Il est facile de constater ainsi que l'éle-

vage a toujours marché de pair chez nous avec la grande culture. Prenons un exemple assez reculé, le cheptel énuméré dans l'inventaire de feu Étienne Marcoux, le 24 janvier 1809¹⁷. C'est lui qui était devenu propriétaire du bien d'Étienne Raymond, le premier colon de Sainte-Marie. Sans être probablement le plus riche paroissien, il avait tout de même une imposante établie d'animaux : 2 chevaux, 9 vaches, 5 taures, 2 taureaux, 4 paires de bœufs, 17 moutons, 3 cochons et 24 poules.

Les éleveurs de la Beauce ne virent pas sans quelque dépit s'introduire la concurrence des éleveurs du Maine sur les marchés de Québec. Et le plus vexant, c'est que ces troupeaux d'animaux de boucherie ou autres, faute de contrôle à la frontière américaine, leur défilaient sous les yeux, de temps à autre, depuis 1815, sinon avant. Ils avaient traversé la forêt internationale, par un sentier qu'on avait dénommé « drovers' road », sur les cartes du temps, et qui devait devenir le chemin de Kennebec, ouvert aux voitures en 1830.

Rien d'étonnant, alors, que le secrétaire de la Société d'Agriculture de Sainte-Marie, Joseph-Antoine Philippon, en adressant à Québec son premier rapport annuel, le 8 novembre 1821¹⁸, signale « qu'il devrait y avoir une restriction sur l'importation des Chevaux, Bêtes à Cornes et autres Animaux Américains. Les habitants du pays sont découragés, ne pouvant trouver de vente pour leurs Animaux et l'agriculture doit en souffrir beaucoup » . . . Mais on ne put empêcher cet abus de se perpétrer encore assez longtemps.

À propos d'élevage, nous avons trouvé un cas pour le moins curieux dans l'inventaire du domaine, le 5 septembre 1845¹⁹, après la mort du seigneur principal, Pierre-Elzéar Taschereau. Nous savions qu'il avait été industriel et riche ; mais un de ses procédés nous a surpris. En plus des animaux qu'il avait sur sa ferme, soit 2 chevaux, 7 bœufs, 10 vaches, 1 veau, 8 cochons, 1 moutonne, il avait 25 autres moutons et 46 paires de bœufs bien comptés, tenus « à ferme » chez nombre d'habitants de la seigneurie et jusqu'à trois paires au même endroit. La valeur moyenne attribuée à ces bœufs était de \$22. la paire. S'il nous est permis de formuler une hypothèse explicative, il se peut que le seigneur, condescendant envers les pauvres, à qui il prêtait et qui ne pouvaient rembourser, s'était mis à prendre leurs animaux en gage et garantie, en leur laissant l'usage de ces derniers, le temps qu'il leur faudrait.

La vente des surplus de leurs produits agricoles constituait tout un problème pour nos habitants. Il finit par s'établir dans nos villages des spéculateurs ou commerçants, qui effectuaient le trafic à leur profit. Des

négociants de Québec, paraît-il, envoyaient aussi tous les ans dans les campagnes des agents, pour acheter à prix fixe tout le grain qui n'était pas nécessaire à la provision des producteurs.

Nous avons déjà vu que le meunier du moulin banal, de 1820 à 1831, meunier qui s'appelait Henry Botting, un anglo-protestant, possédait, au moment de sa mort, un contingent d'animaux si considérable, qu'il devait être non seulement un éleveur, mais un commerçant.

Mais, avant qu'il y ait eu des négociants de profession et même après, des cultivateurs de la Beauce ne redoutaient pas, en aucune saison, d'emprunter la route de Québec, pour aller y monnayer leurs produits, aux marchés publics ou privés. Ceux de Sainte-Marie, les plus rapprochés, avaient déjà trente milles à parcourir, en charette ou en traîneau, pour arriver à Lévis.

La Côte du Passage (côte Labadie) était la seule voie pour descendre au fleuve Saint-Laurent, et c'est par là que devaient nécessairement passer nos gens. Ils arrivaient fourbus et, selon le cas, gelés de part en part ou crottés jusqu'en haut des genoux, nos braves *Jarrets noirs*. Au bord de la Côte du Passage se trouvaient les auberges de Joseph Ladrière dit Flamand, Pierre-Augustin Labadie et François Vallerand, logeurs attirés de tous les gens de la Beauce et de la vallée de l'Etchemin qui se rendaient aux marchés de Québec. Ils leur servaient aussi de traversiers ou *passeurs* sur le Saint-Laurent ²⁰.

Une fois le marché terminé, tant bien que mal, les fournisseurs revenaient avec le fruit de leur vente, souvent converti en marchandises et en quelques cruches de *fort*, qu'ils n'attendaient pas nécessairement le retour pour entamer. Et ce n'était pas toujours sans encombre que s'effectuait le retour. *Le Canadien* du 9 août 1820, par exemple, rapporte que « dernièrement, quelques habitants de Ste-Marie de la Nouvelle-Beauce, en s'en retournant du marché, ont été arrêtés dans un endroit solitaire du chemin, par des malfaiteurs qui leur ôtèrent leur argent. On croit que ces gens se tiennent cachés dans les bois, à côté du chemin, attendant leur proie. Il se prend des mesures pour les arrêter. »

* * *

Des études ont été faites déjà, en partie, pour établir le prix des denrées commerciales, surtout des grains, au cours du régime anglais ²¹. Inutile de reprendre cela et ce serait trop long. Ajoutons que, lorsque l'on vivait davantage en vase clos, paralysé en quelque sorte par la lenteur des communications et des transports, il se produisait très facilement

des crises économiques locales, dans un sens ou dans l'autre. Si les récoltes manquaient, les gens n'avaient rien à vendre ; s'il y avait surproduction, les prix tombaient de façon désastreuse. Voici un cas entre bien d'autres. Le curé ajoute ses remarques, à la reddition des comptes de la fabrique de Sainte-Marie pour 1887 ²² :

... Leur retard à payer provient de la gêne où ils se sont trouvés ces dernières années à faire de l'argent. Les effets se sont vendus depuis 2 ou 3 ans à un si bas prix que les gens se sont trouvés dans la gêne, parmi des personnes même à l'aise et rencontrant ordinairement bien leurs obligations pécuniaires. Il y a cependant ce printemps une meilleure apparence...

Peu d'années après, *La Vallée de la Chaudière*, livraison du 4 juin 1891, écrit tout bonnement : « Les œufs se vendent 10 cts la douzaine ; et le beurre 13 cts la livre ».

Malgré tout, les efforts des sociétés et des cercles agricoles, peut-être davantage les exemples de quelques citoyens progressistes, entraînaient certaines améliorations dans les méthodes et l'outillage agricoles. Il y aurait long à dire sur la transformation des charrues et des herses, sur l'introduction des faucheuses à traction animale, puis des moissonneuses, javeleuses ou lieuses. Puis vinrent les batteuses mécaniques mues par le vent ou les animaux : *tournettes* et *horse-powers*.

Ces choses-là ne sont déjà plus d'hier. Le 31 octobre 1859 ²³, un nommé Jean Bussières, agent de Bard, Plumer et Paige, fabricants de machines à battre, de Montréal, est en difficulté pour défaut de règlement d'une vente faite à Hubert Corriveau, cultivateur de Saint-Elzéar, contre lequel il a intenté une poursuite.

Terminons ce chapitre par les fléaux de plusieurs sortes qui ont affligé — et peuvent affliger encore — notre agriculture, sans parler des sautes d'humeur des éléments, des intempéries, des saisons tardives et des gelées hâtives, dont nous avons déjà signalé les déplorables conséquences. La nature proprement dite ne sera jamais facile à contrôler ; mais combien d'autres agents nocifs lui servaient autrefois de partenaires !

Il pouvait y avoir une manière badine d'envisager les choses, comme le faisait Michel Clouet, de Québec, écrivant au curé Villade, le 9 juillet 1825 ²⁴ :

... Je vous envoie 3 doz. de bon vin de Bordeaux, avec autant de légumes que la saison en fournit actuellement. Il est étonnant que votre pauvre Beauce ne fournisse encore rien ! En vérité, je n'en voudrais pas pour trente sols !

Je crains que les poules n'y périssent pendant la moisson ! Ajoutons à cela la visite pastorale et la Cour de Justice (l'Évêque et le juge logeaient chez le curé) ; tout cela réuni vaut bien un fléau de chenilles ! Faites donc une procession pour congédier tous ces gens là !

Mais, quand les fléaux sévissaient pour de bon, on ne riait plus. Dans l'absence ou l'impuissance des moyens naturels, on recourait aux ressources de la religion avec un empressement frisant parfois la superstition. La correspondance entre l'Évêque et les curés fourmillait autrefois de ces incidences.

Mgr Hubert écrit, le 9 août 1791²⁵, au curé Antoine Lamothe, de Saint-Joseph, l'autorisant à faire une procession dans sa paroisse et celle de Saint-François, pour conjurer le fléau qui sévit (chenilles ou sauterelles ?). « Au lieu le plus affligé de la paroisse », il récitera les prières du rituel. Bien avertir les gens que, si leurs prières ne sont pas exaucées, ils devront s'en prendre à eux-mêmes.

Sauterelles ou chenilles ont dû revenir à la charge bien des fois, avant que les entomologistes n'aient fait leur entrée sur la scène et travaillé avec succès. Ainsi, ceux qui étaient du monde en 1917 peuvent se souvenir d'une invasion terrible de chenilles, d'une espèce nouvelle. « L'apparition d'une chenille à houppe blanche, l'automne dernier, a déposé des œufs », disait notre curé à son prône du 14 avril 1918. « Examinons les écorces, enlevons les œufs et brûlons : ce sera 150 à 300 chenilles de moins cet été ». L'auteur de ces lignes se souvient d'avoir ramassé dans les branches de pommiers, à la hauteur des neiges, plusieurs bagues d'œufs de papillons et de les avoir remises à l'institutrice de sa petite école, qui avait l'autorisation d'accorder 1 centin de récompense par bague. Une fortune à faire sans grand effort !

Le doryphore, autrement dit la « mouche à patate », n'a pas toujours existé. Mais elle aura bientôt cent ans, d'après nos renseignements. C'était peut-être un des multiples cadeaux dont les pays étrangers nous gratifiaient, avec leurs produits d'exportation. En tout cas, pour la première fois, en juillet 1877, le curé Chaperon en parle dans son prône, annonçant une « procession... si le temps le permet, pour la mouche à patates ». Répondant aux prières, le Seigneur permit la découverte du vert-de-Paris (arséniate de cuivre), une panacée merveilleuse contre les envahisseurs. Aujourd'hui, si on veut avoir des doryphores (ils sont jolis, après tout), on est presque réduit à les élever sous cloche, avec un pied de patates, bien entendu !

Et sait-on ce qui est arrivé au blé, qui jadis, dans la Beauce surtout, poussait à verse et « minotait » comme un charme, quand il n'était pas brûlé par les gelées ? En 1801²⁶, avec un printemps *dépareillé*, « on a été chercher du blé à St-François de Satigant en charrette le 19 avril. Tous les blés sont dans la terre... jamais on a vu un printemps plus beau, des semences en grande quantité... la récolte de cette année est une récolte abondante de blé, de pois, d'avoine comme on a jamais vu depuis des années et même les anciens vieillards qui sont du monde ». Ainsi relatait le journal du capitaine Augustin Labadie, de Lévis.

Encore, en 1820, le 23 août, *Le Canadien* rapporte que déjà la récolte de froment est commencée partout, que le blé est abondant et excellent, malgré la sécheresse qui a sévi. Complétons par un regard sur les chiffres de récoltes que nous avons donnés ci-devant : jusqu'à 1832, à tout le moins, la quantité de blé l'emporte encore sur le total des autres grains.

Puis, le tableau se renverse, avec l'apparition de nouveaux insectes encore inconnus. Et les rapports alarmistes s'accumulent à leur tour. Le vieux curé Villade, le premier, est aux abois : « Nos pauvres habitants se plaignent fortement, écrit-il à Mgr Signay, le 15 août 1837²⁷, que des petits vers jaunes mangent leur blé dans l'épi, après avoir été déjà mangé en partie dans la terre. Ils demandent une procession dans cette paroisse pour obtenir du ciel la disparition de ces petits vermisseaux qui font un grand tort à la récolte ». La permission fut accordée dès le lendemain.

Le gouvernement s'en mêle à sa façon. En 1839²⁸, il offre une prime de 25 louis à chacune des sociétés d'agriculture de Québec et de Montréal, pour récompenser, dans un concours, les écrits d'histoire naturelle sur la mouche à blé et les meilleures recettes pour enrayer les dégâts causés par cet insecte.

Au moulin banal, c'est presque un désastre, en 1845²⁹, quand on dresse l'inventaire de la succession du seigneur Pierre-Elzéar Taschereau : on ne trouve qu'un minot et demi de blé de mouture, contre 1613 minots d'autres grains. On a donc pratiquement abandonné la céréale « riche » pour les céréales « pauvres ». Déjà, sans doute, on mange du pain d'avoine et de la galette de sarrasin un peu partout.

D'après Joseph-Edmond Roy³⁰, on a retracé l'origine du mal : « Vers 1813, les vaisseaux venus d'Europe apportèrent ici la mouche de Hesse, qui se mit à dévorer le blé, et la marguerite qui envahit les champs d'herbages »³¹. À la « mouche hessoise », Jean-Charles Taché ajouta les charançons³². G. William Anderson, en 1872³³, complète le tableau

avec la rouille et le charbon. Contre tous ces fléaux conjurés, il n'y avait alors qu'à baisser pavillon.

La marguerite des prés, une belle fleur pourtant, n'a pas été la seule ni la pire mauvaise herbe qui nous soit venue de l'étranger. À une génération proche de nous, s'est produite une invasion rapide de l'épervière, en deux variétés, la jaune et l'orangée. Le curé Feuiltault, toujours l'œil ouvert, en parle dans son prône du 9 juillet 1911, en style télégraphique : « plante épidémique, lui faire la guerre, arracher, casser la tête avant qu'elle mûrisse et se propage. Démarche très patriotique. Qu'on fasse une chasse en règle, une battue : dans les coins des bois, où finit le vent, les abattis . . . Descendre de voiture et arracher, casser partout » « Le haut de la Beauce est empesté », ajoutait-il, plusieurs années après. Et nous pouvons tenir pour certain qu'il exécutait lui-même ce qu'il demandait à ses gens.

Réveillons, en terminant, un souvenir classé maintenant dans le répertoire folklorique. On sait très bien que nos *tourtières*, délices de la table canadienne-française, doivent leur origine et leur nom aux tourtes, dont on les fabriquait jadis. Les tourtes — on épelait autrefois *tourtres* — étaient des tourterelles sauvages, de la famille de nos pigeons domestiques, avec des caractéristiques biologiques analogues, mais de taille un peu réduite.

Cet oiseau indigène, mentionné dans les plus anciennes chroniques de la Nouvelle-France, passait la belle saison dans nos bois, où il nichait généralement dans les grands arbres, par centaines de couples. Il n'y avait qu'un œuf ou deux par nid, mais au rythme de trois **couvées** ou plus par année. Le peuplement montait périodiquement à des niveaux fantastiques et, dans leurs déplacements, les tourtes **arrivaient** à obscurcir le soleil. Leur nourriture se trouvait généralement dans la nature inculte ; mais parfois, caprice ou nécessité, aux abords des champs cultivés, elles tombaient en nuages sur les récoltes de grain et pouvaient les engloutir en un rien de temps.

C'est une des raisons qu'on avait de les chasser. Mais encore, « pourquoi les tuait-on ? Pour leur chair délicate, pour l'huile qu'on tirait de leur graisse, pour les plumes employées en literie et . . . pour le plaisir de tuer »³⁴. Et c'était facile. En groupes compacts, les tourtes devenaient presque aveugles et on pouvait littéralement les tuer au bâton ou les capturer vivantes, par centaines, dans des filets tendus sur leur passage. Parfois on les vendait aussi bas que 12 pour un chelin sur les marchés.

Tant et si bien que les tourtes sont disparues, aux mains des civilisés, après avoir survécu aux mains des sauvages. James Lemoyne, en 1870³⁵, pouvait écrire : « Les tourtes, jadis si nombreuses, ont presque disparu. Il faut aller dans le district de Niagara ou au Kentucky pour les trouver en abondance ». Peut-être une épidémie ou des parasites ont-ils contribué à la disparition. Nos grands parents, qui avaient pu les connaître dans leur enfance, affirmaient aussi que les tourtes avaient été conjurées par les prêtres. Le dernier spécimen authentique est mort en captivité le 1er septembre 1914, au jardin zoologique de Cincinnati. Ce qui n'empêche pas de rencontrer parfois une autre espèce de pigeon sauvage, proche parent des tourtes de jadis.

REFERENCES

1. AJQ, minutier de Boucault de Godefus, 19 août 1742.
2. AJQ, minutier de Claude Barolet, actes de dépts : 25 fév. et 21 mars 1748.
3. AAQ, cartable Saint-Joseph I (vers 1766).
4. *Ibidem*.
5. AAQ, cartable, Sainte-Marie I, 9 oct. 1773.
6. APC, collection Haldimand, série B, 225-2, pages 349ss.
7. AJB, minutier de John Walsh, 8 janvier 1812.
8. AAQ, cartable Saint-Joseph I, no 36, 13 mars 1789.
9. AJQ, Plaidoyers communs, 1790, dossier 3130A.
10. AAQ, Cahiers des visites pastorales.
11. AAQ, cartable Sainte-Marie I.
12. *Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada*, 1831-32, Appendice Oo.
13. *Journaux de l'Assemblée législative* . . . 1846, Appendice D.
14. *Recensement du Canada* de 1851, de 1861, etc.
15. *La Semaine Commerciale*, Québec, 5 août 1898, page 6.
16. AJQ, minutier du not. Roger Leliève.
17. AJB, minutier du not. John Walsh.
18. *Journaux de la Chambre* . . . pour 1821-22, Appendice F.
19. AJQ, minutier du not. Errol Boyd Lindsay.
20. J.-E. Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, V, page 176s.
21. Cf. en particulier : Ouëllet, Fernand et Hamelin, Jean : *La crise agricole dans le Bas-Canada* (1802-1837), *Études rurales* (1962), 36-57 ; Ouëllet, Fernand : *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850*, Montréal Fides, 1966, 32-640p.
22. FSM, Comptes, cahier III.
23. AJB, minutier du not. J.-N. Chassé.

24. FSM, papiers Villade.
25. AAQ, Registre des Lettres I, page 237.
26. J.-E. Roy, *Hist. de la seigneurie de Lauzon*, III, page 402.
27. AAQ, cartable Sainte-Marie I.
28. *Journaux du Conseil Spécial*, 1839, chapitre 53.
29. AJQ, minutier du not. Errol Boyd Lindsay.
30. *Hist. de la seigneurie de Lauzon*, IV, page 184.
31. *Gazette de Québec*, 1 juillet 1813.
32. *Esquisse sur le Canada*, Paris, Bossange, 1855, page 135.
33. *The Valley of the Chaudiere, its scenery and gold fields*, Québec, in-12, 38 pages.
34. Paul Lemonde : *La Tourte*, dans le *Supplément de l'Action Catholique*, 5, déc. 1954.
35. *Album canadien*, Québec, 1870, page 110. Consulter aussi : (R.A. Cockburn) *Quebec and its environs*, Québec, Thomas Cary, 1831, 42 pages illustrées de gravures; Société zoologique de Québec, tract no 8 : *Histoire d'un oiseau disparu : La tourte*, par Paul Lemonde.



CHAPITRE XLI

L'agriculture soutenue et organisée

Un ancien professeur de l'Institut Agricole d'Oka, M. Firmin Létourneau — bien qu'il ne soit pas lui-même un beauceron — a écrit de bonnes choses sur « l'agriculture dans la Beauce », une série d'articles dans *L'Action Catholique* des 12, 25 juin et 10 juillet 1943, dont nous avons cru pouvoir nous inspirer. Il a écrit surtout une bonne *Histoire de l'Agriculture au Canada français*¹, où il donne, à la base, les grands courants de notre vocation agricole, entée sur le régime seigneurial ; puis, dans son évolution, la législation en matière agricole ; enfin les diverses formes modernes d'organisation et de coopération agricoles.

Il n'est donc pas nécessaire — et l'espace nous manque pour cela — de refaire l'histoire de notre agriculture canadienne-française ; et il nous suffira d'introduire dans ce vaste cadre, forcément schématique, les données déjà très nombreuses que nous avons glanées un peu partout sur la Beauce et plus particulièrement sur Sainte-Marie. Nous commencerons cet inventaire par des conjonctures où nos cultivateurs beaucerons, victimes de calamités, se sont trouvés dans le besoin, sinon dans la détresse, au point de solliciter l'assistance des autorités civiles.

Autrefois, les semences se faisant tard et le grain étant plus long à mûrir qu'aujourd'hui, il arrivait des gelées qui lui étaient fatales. Au mois d'août 1815, il en fut ainsi, non seulement dans la Beauce, mais vers le bas du fleuve et jusqu'autour de Montréal. L'administrateur du Canada, Sir Gordon Drummond, fit faire enquête par Mgr Joseph-Octave Plessis auprès des curés de tout le Bas-Canada. Une circulaire leur fut adressée à cette fin, par l'Évêque, le 10 décembre 1815. Celui-ci avait reçu 90 réponses, le 15 février 1816, date de son rapport² ; il ne pouvait attendre plus longtemps, à cause du besoin urgent de certaines « paroisses dès maintenant démunies, disait-il, de toute ressource pour leur subsistance, et sans espoir de se procurer les moyens de semer au Printemps ». Il y avait, en effet, 27 paroisses dans ce cas, dont, en tête, Lotbinière, Saint-Nicolas,

Saint-Henri, Sainte-Marie, Saint-Joseph et Saint-François, Nouvelle-Beauce.

L'Administrateur soumit ce rapport à la Chambre dans un message du 23 février. La Chambre en renvoya l'étude, en comité plénier, au 26 février. Mais, cette journée même, avant toute procédure, Drummond prorogeait arbitrairement le Parlement.

La situation de plusieurs paroisses ne fit qu'empirer, en 1816, avec une autre vague de gelées hâtives, qu'on prétendit être la troisième en autant d'années consécutives. Le nouveau gouverneur, Sir John Coape Sherbrooke, reprit sans tarder la formule d'enquête de son prédécesseur, par l'entremise de l'Évêque et des curés. Le 22 octobre, Mgr Plessis envoyait une circulaire aux 46 paroisses du district de Québec et, le 13 novembre, il en remettait un rapport cumulatif au Gouverneur³.

Dans un premier tableau, il indiquait la quantité de provisions absolument requises, et immédiatement, sans quoi plusieurs habitants mourraient de faim, entre autres, dans la Nouvelle-Beauce :

Paroisses	Froment	Minots de Pois	Patates	Quintaux de Biscuits
Saint-François	500	100	375	100
Saint-Joseph	500	100	375	100
Sainte-Marie	750	125	375	100

Dans un second tableau, de plus d'extension, il énumérait ce qu'il fallait « pour mettre les Habitans des Paroisses affligées en état de soutenir leur misérable existence d'ici l'été prochain, et de faire une petite partie de leurs Semences au Printemps » ; voici encore les chiffres attribués à nos paroisses :

Paroisses	Froment	Minots d'avoine	Pois	Patates	Quintaux de Biscuits
Saint-François	2,000	800	400	1,000	200
Saint-Joseph	2,000	800	400	1,000	200
Sainte-Marie	3,000	1,000	500	1,000	200

Du reste, les curés et notables de ces trois paroisses formulaient eux-mêmes directement, le 1er décembre 1816, une supplique au Gouverneur, et leur député Jean-Thomas Taschereau la lui faisait parvenir, avec une lettre du 12 décembre⁴, dont voici des extraits :

J'ai fait faire des listes pour St-François, St-Joseph et Ste-Marie, signées et certifiées par les Curés respectifs... La liste de ces indigens pour St-Fran-

çois est de 158 familles, qui avec la Mère et les Enfants en bas âges, forment 965 personnes, ce qui fait à peu près la moitié de la Paroisse. Celle de St-Joseph, 63 familles... 408 personnes, ce qui fait un sixième de la Paroisse. Celle de Ste-Marie est de 86 familles, qui, avec la Mère et les Enfants, forment 504, ce qui peut faire un sixième de la Paroisse.

Comme vous le voyez, la misère est bien grande, surtout dans St-François, où la population, quoique trois fois plus petite qu'à Ste-Marie, contient le double d'indigens. Cela vient de ce que, les déserts n'étant pas aussi avancés dans St-François qu'à Ste-Marie, la gelée y a fait des ravages bien plus grands; cela nous prouve aussi... qu'il est essentiel de favoriser l'établissement et le défrichement des terres par un encouragement à l'agriculture et par l'ouverture des Chemins. Je puis vous assurer que, s'il n'y a pas d'assistance donnée, surtout à St-François, on peut s'attendre qu'il en périra beaucoup de faim; ceux qui ont quelques moyens s'épuisent dans ces momens.

Comme il y avait urgence évidente, sans attendre la session de l'Assemblée législative, le Gouverneur alerta son Conseil exécutif et des secours furent promptement organisés, le 13 novembre 1816⁵. On réduisit toutefois la quantité de provisions à ce qui serait nécessaire pour la subsistance des indigents jusqu'au premier mars suivant. Puis, au lieu de blé, de pois et de patates, on substitua la farine, les biscuits de matelot et les « gâteaux à soupe ». La distribution en serait confiée aux curés, aidés des personnes que le Gouverneur déciderait de choisir. C'est ainsi que les paroisses de la Beauce reçurent, en deux distributions consécutives⁶, le 20 décembre 1816 :

	St-François	St-Joseph	Ste-Marie
Quarts de farine de blé	45	22	30
" " de seigle	40	20	26
Minots de seigle	70	30	47¾
Quintaux de biscuits	30	15	20
Minots de blé d'Inde	60	30	40
Quarts de pois	10	5	7

le 4 janvier 1817 :

Gâteaux à soupe	2,000	1,000	1,500
-----------------	-------	-------	-------

Le 8 février, Mgr Plessis remerciait pour leur collaboration, au nom du Gouverneur, les curés de toutes les paroisses secourues⁷. Avec cette assistance, fournie en temps propice, bien des vies, sans doute, furent épargnées. Mais la Chambre devait dire son mot là-dessus et assumer la poursuite du programme de secours, l'exécutif n'ayant paré qu'au plus pressé. Huit jours après l'ouverture de la session, soit le 23 janvier 1817, le Gouverneur soumettait les opérations de son Conseil à la Chambre,

qui les ratifia sans difficulté et forma de plus un comité pour prendre en mains la poursuite de l'affaire.

Jean-Thomas Taschereau était le président de ce comité et fit rapport dès le 31 janvier, disant⁸ :

... Que les secours accordés par l'Exécutif ont beaucoup allégé le mal, mais qu'ils sont insuffisants. Qu'il y a un grand nombre de personnes qui sont hors d'état de se procurer du Bled et des Patates de Semence. Qu'il y en a beaucoup qui ont vendu leurs animaux de labour pour pouvoir se procurer une petite quantité de Provisions l'année dernière et cette année. Que ce manque de Provisions, durant la saison des Semences en 1816, a forcé un grand nombre de personnes à sortir pour aller chercher leur nourriture et les a empêchées de semer assez à temps pour que leur grain mûrit avant les gelées... Qu'il n'y a point d'argent dans les Campagnes et qu'il n'y a maintenant que très peu de travaux et d'entreprises. Qu'il croit qu'il serait nécessaire que quelques secours ultérieurs, consistant en Provisions et Semences fussent distribués avec précaution et prudence, afin de s'assurer qu'on n'en abuse point...

Comme conclusion à de longues procédures parlementaires, quatre lois vinrent sanctionner ce qui avait été fait, ajouter des secours pour 15,500 louis, acheter des grains de semence et en faire des avances aux cultivateurs dans le besoin⁹.

L'année suivante, à la session¹⁰, les commissaires nommés pour exécuter ces lois rendaient compte de leur gestion, le 30 mars 1818. Voici les vivres supplémentaires qu'ils avaient distribués aux paroisses de la Beauce (noter qu'on avait ajouté du poisson, sans doute en raison du carême) :

	St-François	St-Joseph	St-Marie
Quintaux de farine	256	120	361
Tierçons de lard (42 gallons)	0	0	8
Quarts de lard	19	10	45
Tierçons de boeuf	0	2	4
Quarts de morue	0	3	13
Quarts de hareng	50	35	81

Le quota attribué à Sainte-Marie paraît disproportionné ; mais, au rapport des estimateurs Thomas-Pierre-Joseph Taschereau et Étienne Vachon, 31 quarts de hareng étaient gâtés. Les autres pouvaient valoir 15 chelins chacun, la morue, 1 louis ; le tierçon de bœuf, 2 L. 15ch. ; le tierçon de lard, 5L. 5ch. ; le quart, 4L. 10ch. ; et le quintal de farine, 1L. 7 ch. 10d. On a là une idée du prix des provisions, en temps de disette et d'inflation.

Le 8 février 1829¹¹, une situation presque aussi tragique faisait l'objet d'une supplique au gouvernement, de la part des paroissiens de Saint-François et de Saint-Joseph. Mais le comité d'enquête formé pour étudier leur cas en vint à la conclusion qu'il valait mieux faciliter les prêts aux cultivateurs pour l'achat de grains de semence que de leur accorder un secours direct.

Mêmes maux et mêmes remèdes, à peu près, en 1834. Le 24 janvier¹², la Chambre, inondée de suppliques, les alignait devant un comité spécial. La récolte avait manqué l'année précédente, par la grêle et les gelées, en bas de Québec, sur les deux rives du fleuve, et jusqu'au fond de la Beauce. Le député Pierre-Elzéar Taschereau précisait le nombre des familles en détresse : à Saint-François (compris Saint-Georges), 75 ; à Saint-Joseph, 75 ; à Sainte-Marie, 150. Le député était-il plus libéral pour son clocher ?

Après meilleure information, le 10 février, le Comité confirmait que plusieurs comtés, la Beauce comprise, avaient un besoin extrême de secours pour les prochaines semences. Il proposait d'accorder une prime pour chaque minot de semence vendu dans ces comtés, en faisant crédit aux nécessiteux par un prêt hypothécaire privilégié de 18 mois. Enfin, le 21 février, il recommandait des sommes globales à avancer pour chaque localité : 100 louis pour Saint-François et Saint-Georges, 50 louis pour Saint-Joseph et 175 louis pour Sainte-Marie. On avait jusqu'au 20 mai pour réclamer la prime sur le blé et les pois de semence ; jusqu'au 20 juin pour l'avoine, l'orge et les patates.

Trois ans plus tard, le 16 mars 1837¹³, Charles Bernier fils, de Saint-Thomas de Montmagny, ayant à ses trousses des cultivateurs de Sainte-Marie, qu'il ne connaissait pas et qui lui demandaient du blé de semence à crédit, écrivait au curé qu'il accorderait cinq mois de délai à ceux qui présenteraient un billet de recommandation de leur pasteur. Il est toujours prudent de prendre ses garanties, fût-ce avec de bons beaux !

Même quand on eût cessé pratiquement la culture du blé, on ne pouvait empêcher la gelée et certains revers de température d'affecter les autres récoltes ; et ceux qui n'avaient pas de vieux-ramassé devenaient alors des victimes toutes désignées. C'est dans une semblable conjoncture que le parlement faisait sanctionner, le 19 mai 1855¹⁴, une loi pour faciliter aux cultivateurs du Bas-Canada un prêt pour les grains de semence. Il en fut rendu compte à la Chambre le 8 mars 1859 et le 16 mars 1863 ; mais on n'a pas daigné publier la liste des emprunteurs. En 1863, tou-

jours à propos de la disette des grains de semence, nous assistons à une mise en scène plus spectaculaire, peut-être parce qu'elle devait être la dernière, du moins à ce qu'il nous semble. C'est le 5 mai 1863 qu'était sanctionnée une loi ¹⁵ « pour autoriser les Conseils locaux à prélever des deniers pour aider aux personnes en certains cas à ensemençer leurs terres ». Il y avait donc un corps intermédiaire entre le Gouvernement et les particuliers, à savoir le conseil municipal, qu'on rendait responsable de l'application de la loi ; et c'était plus démocratique.

En conséquence, le conseil de la paroisse Sainte-Marie réclama aussitôt du trésor public (sous l'étiquette du Fonds d'Emprunt Municipal du Bas-Canada) l'allocation maximum de \$1,000. à laquelle il pouvait prétendre et la reprêta aussitôt à 65 cultivateurs nécessiteux, à raison de \$15. chacun. On en dressa la liste : 33 du rang sud-ouest de la rivière et 31 du rang Saint-Gabriel. Sur cette liste, qui a été conservée aux archives municipales, on était censé entrer le paiement des intérêts annuels ou le remboursement du fonds. Mais les débiteurs se négligèrent, d'autant plus qu'à ce temps-là, les conseils municipaux n'osaient pas user de contrainte, même pour la perception des taxes.

Cependant, vingt ans plus tard, sur la fin de 1882 et au début de 1883, l'affaire souleva un problème juridique et moral, qui mit la paroisse en ébullition. Le Gouvernement s'avisait bien, soudain, de réclamer du Conseil les \$1,000. avancés en 1863, avec 12 ans d'intérêt à 5%. Les 65 débiteurs, qui avaient bel et bien accepté d'hypothéquer leur terre en faveur du Conseil, consentaient à rembourser le capital. Quant aux arrérages d'intérêts, le curé, après consultation de l'Archevêché, les enjoignait en conscience de tout payer. La plupart ne voulaient payer que pour cinq ans, la loi civile du temps ne pouvant les contraindre à payer davantage, à ce qu'ils disaient.

Le notaire Joseph-Noël Chassé prit leur défense contre le curé et soumit à l'Archevêque plusieurs mémoires sur l'histoire de cette affaire ¹⁶. Il signalait, entre autres choses que l'hon. Elzéar-Henri Duchesnay et le député de Beauce, par la suite, avaient toujours assuré que les débiteurs ne seraient pas inquiétés. Ces arguments du zélé notaire ne réussirent pas à impressionner l'Archevêque : on sait combien le futur cardinal Taschereau était strict sur les principes. Cependant, c'est le conseil municipal qui résolut le conflit, spontanément, en n'exigeant que cinq ans d'intérêt aux emprunteurs. De nos jours, on arriverait à satisfaire bien des récalcitrants, en réduisant tant soit peu l'impôt sur le revenu ; mais nos grands

pères ne s'étaient pas familiarisés comme nous avec le roulement des valeurs monétaires.

Sociétés d'Agriculture

Aider les habitants dans la détresse, leur fournir les grains de semence qui leur permettent de se relever eux-mêmes, voilà des mesures remédiatrices imposées par la stricte humanité. Mais il y avait des initiatives plus constructives et plus libérales dans leurs vues : celles qui visaient à stimuler, encourager et surtout améliorer l'agriculture. Ce fut le lot des Sociétés d'Agriculture.

Une première vit le jour le 22 février 1789, établie à l'échelle provinciale, « sous les auspices du Lord Dorchester ». Le rapport de sa première année d'opérations a été publié en 1790, sous le titre : *Papiers et Lettres sur l'Agriculture, recommandés à l'attention des Cultivateurs Canadiens par la Société d'Agriculture en Canada*¹⁷. C'est un admirable effort d'édition bilingue. D'ailleurs, la Société visait à l'être, dans sa composition et son fonctionnement. Des seize directeurs choisis pour la première année, huit étaient anglais et huit canadiens-français, entre autres Gabriel-Elzéar Taschereau. Et les autres membres vont être « autant de Messieurs Canadiens et Anglais qui voudront devenir Souscripteurs ». La cotisation annuelle était d'une guinée (21 chelins, environ \$4.20).

On eut recours à l'entremise du clergé catholique. « La Société attend du Clergé l'assistance la plus marquée », affirme notre document, sous la plume du secrétaire Hugh Finlay. « C'est par le moyen de ceux qui le composent que doivent parvenir à la connaissance du Public les travaux de la Société ; et ses publications seront sans doute enrichies par les judicieuses observations et les expériences ingénieuses d'une classe de Messieurs zélés pour l'avancement de leur pays, et empressés à montrer leur amour pour le genre humain ».

Parmi les 96 souscripteurs inscrits pour la première année, moitié français, moitié anglais, nous relevons les noms de l'Évêque de Québec, de son coadjuteur et de plusieurs curés de la campagne, entre autres l'ancien curé de Sainte-Marie, l'abbé Jean-Marie Verreau, devenu curé de Montmagny. Grâce à une générosité de Lord Dorchester, la Société pourra envoyer aux curés prêts à collaborer « un peu de plusieurs espèces de grains qu'elle attend d'Europe par les premiers vaisseaux », de bonne heure au printemps de 1789. Le Gouvernement, de son côté, promet des mesures législatives pour encourager efficacement la culture du chanvre.

Mais le gouvernement nouveau, c'est-à-dire la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, inaugurée en 1792, ne s'est pas empressée de considérer la situation et les besoins de l'agriculture. Ajoutons à ce fait l'absence, puis le départ de Lord Dorchester, et l'on comprendra que la Société d'Agriculture, privée d'appui, a fini par succomber, après avoir languï quelques années. Le 28 mai 1795, les officiers déplorent expressément l'indifférence des membres et du public : en 1793, il n'y avait plus que 24 souscripteurs. La dernière assemblée qui soit signalée dans les documents publics est celle du 18 septembre 1795¹⁸ ; et il n'y avait que six présences. Puis le silence se fait et le nom même de la Société disparaît du *Quebec Almanach* de John Neilson.

À la session de 1816, la Chambre formait un comité d'enquête générale sur l'agriculture dans la Province. Jean-Thomas Taschereau, député de Dorchester, président du dit comité, remit son rapport le 9 février. La conclusion était la suivante¹⁹ :

Tous ces défauts dans les Lois sur l'Agriculture, joints au manque d'établissements nécessaires pour répandre des lumières et des connaissances dans cet Art ; joints aussi aux mauvaises récoltes dernières et aux maux de la dernière guerre, ont jetté un grand désordre dans l'Agriculture et l'empêchent de faire des progrès et occasionnent un déclin dont le mal augmentera si on n'y remédie promptement.

Il suggérait enfin diverses mesures législatives pour améliorer le sort des agriculteurs et les résultats de leur travail. Mais, au lieu de créer un Bureau d'Agriculture permanent, comme c'était demandé, tout ce que put faire la Chambre, cette année-là, fut de présenter un « bill pour l'encouragement de l'agriculture et l'amélioration intérieure de la Province ». La prorogation inattendue de la session par Sir Gordon Drummond suspendit aussitôt toute législation.

La session suivante n'ayant fait, elle aussi, que piétiner sur place, ce n'est que le 1er avril 1818, que fut sanctionné l'« Acte pour l'encouragement de l'Agriculture dans cette Province »²⁰. La loi mettait annuellement 2,000 louis à la disposition des sociétés d'agriculture, dont 800 louis à celle du district de Québec, pour donner des récompenses ne dépassant pas 20 louis à chaque concurrent, qu'il s'agisse de succès dans les récoltes, les méthodes d'élevage, l'invention ou la vulgarisation d'instruments aratoires perfectionnés.

La Société d'Agriculture du district de Québec venait de se réorganiser, le 12 avril 1817²¹, sur le plan de l'ancienne et avec la sanction du gouverneur général Sherbrooke. Le président en était Joseph Planté, le secrétaire, William Sheppard, et elle groupait 54 souscripteurs en 1818.

La première exposition, les premiers concours agricoles s'étaient réalisés à Québec même, cette année-là, et, n'ayant guère eu de participants éloignés, on décida, au printemps de 1819, de décentraliser la Société. Le 24 avril, le Secrétaire avisait le curé Villade qu'il le nommait son agent pour la paroisse Sainte-Marie et toute la Nouvelle-Beauce. Même s'il ne répondait pas aux lettres, M. Villade ne jetait rien. Ce qui nous a valu la conservation de nombreux documents, la plupart imprimés, concernant l'agriculture, de 1817 à 1833²².

Une lettre autographe du Secrétaire au Curé accompagnait l'avis ci-haut mentionné. Il y était d'abord question de charrues et de herses de modèle européen, « bien supérieures sous tous les rapports ». On lui annonçait l'envoi d'une charrue et d'une herse, le priant de les utiliser, afin de donner l'exemple, et de les faire essayer par tous ceux qui le désireraient, avant que ces instruments ne fussent remis à une autre paroisse, l'automne suivant. On lui expédierait pareillement de la graine de mil et de trèfle pour distribuer dans la paroisse, au meilleur de sa connaissance ; enfin du blé, de l'avoine, de l'orge et des fèves, pour semer lui-même, en se conformant à l'avis que la Société avait fait publier dans la *Gazette de Québec* du 25 mars 1819. Les grains de semence furent en effet expédiés à M. Villade, le 18 mai suivant, avec une lettre d'un représentant de la Société, qui contenait un post-scriptum : « S.V.P. renvoyez les poches par la première occasion » . . .

Mais ce n'est pas tout ; il fallait organiser les concours et l'exposition agricoles qui permettraient de décerner les prix offerts par la Société. Une circulaire du 8 mai accompagnait une liasse de formules à remplir par les candidats des diverses sections : « Pour le meilleur verger . . . la plus grande étendue de terre-neuve, **pas moindre** que 10 arpens . . . la meilleure machine la plus simple et la moins dispendieuse pour semer les petites graines », etc. Les prix allaient jusqu'à \$80. Il y avait aussi le programme et les prix à gagner à la réunion de la société d'agriculture du comté de Dorchester (c'est ainsi qu'on l'appelle déjà), qui devait avoir lieu à Sainte-Marie, près de l'église, le 14 juillet suivant, comportant une exposition d'animaux et un concours de labour. À ce concours, la première des charrues primées recevrait \$10., le laboureur, \$5., et le toucheur, \$2.50 ; s'il n'y avait pas de toucheur, le laboureur aurait les deux prix.

Une autre circulaire, pour servir de rappel, le 26 juin 1819 : a) désigne les délégués de la Société de Québec, porteurs des sommes offertes en prix, soit le vice-président, John Neilson, le trésorier, Thomas Wilson,

et Jean Langevin ; b) prie M. Neilson « d'emmener avec lui son laboureur, Richard Coughtrie, homme expert qui a obtenu le prix de labour à Québec, l'année dernière » ; c) invite les agents de la Société dans chaque comté à assister à leur exposition et spécialement celui de la paroisse désignée » à se pourvoir d'un terrain suffisant près de l'église, pour tenir l'assemblée et faire l'essai de labour ».

Ainsi, tout devait être prêt pour le 14 juillet 1819, et la première exposition agricole de la Beauce a bien eu lieu à Sainte-Marie. Elle a même été un succès, d'après *Le Canadien* du 28 juillet : « Il y a eu grand concours aux exhibitions pour les prix d'agriculture dans les comtés de Dorchester, d'Herford et de Devon. Plus de 500 personnes ont été présentes à une exhibition qui eut lieu le 14 de ce mois à Sainte-Marie » . . . La *Gazette de Québec* du 12 août précise que la démonstration s'est déroulée chez Joseph Lacroix, sous la présidence du curé Villade, qui, à la fin, remit les prix aux vainqueurs, choisis par le jury, parmi 60 « compétiteurs régulièrement inscrits » et 26 « présents non inscrits ». Pour reconnaître les services du Curé et du colonel Thomas-Pierre-Joseph Taschereau, un collègue laïque de l'aristocratie, la Société d'Agriculture de Québec les nommait peu après « membres honoraires »²³.

Des expositions semblables ont eu lieu le 3 août 1820, le 25 septembre 1821, le 28 octobre 1822, le 3 novembre 1823 et probablement d'autres les années suivantes. À titre de specimen, nous donnons ci-après le compte-rendu de celle de 1822, parce qu'il nous offre plus de détails intéressants et qu'il en était resté plusieurs exemplaires imprimés dans les Papiers Villade :

Le vingt-huit d'octobre mil huit cent vingt-deux, à une exhibition d'animaux vivans et non engraisés, faite ce même jour à la porte de l'église de Ste. Marie, à laquelle les cultivateurs des différentes paroisses de la société d'agriculture de la Nouvelle Beauce ont été invités par des avertissemens donnés selon les formes ordinaires, par ordre d'un comité spécial tenu le 13 de ce mois ; et à laquelle exhibition se sont trouvés présens, M. Villade, curé du lieu, président ; M. Lehouillier et le capitaine Bonneville, trésoriers ; l'honorable T. P. Jh. Taschereau, seigneur, membre de la société ; M. Philippon et M. Duchaine ecclésiastique, secrétaires ; on a élu à la pluralité des voix Berthelemy Landry, Jean Bélanger, Michel Picard des Trois-Maisons, Pierre Savoie et François Ferland, tous cultivateurs de la paroisse de Sainte Marie, car il ne s'est pas trouvé une seule personne des autres paroisses : ils ont été choisis pour servir d'arbitres et de juges des primes qui devoient être décernées dans cette exhibition.

Conformément au nouveau tableau des primes dressé en vertu des résolutions de l'assemblée générale du dix-sept de juin dernier, et approuvé par le comité spécial susdit, les premiums ont été accordés ainsi qu'il suit, savoir :

A Louis Marcoux, cultivateur, pour le meilleur cheval entier de vraie race canadienne,	Piastres 7
A A. Routier, pour le second cheval de cette espèce,	5
A Jean Landry, pour le troisième,	4
A C. Bélanger, pour le meilleur cheval affranchi de ditto,	5
A Jean Baptiste Crause, pour le second,	4
A Jean Nacké, pour le troisième,	3
A Jean Bilodeau, pour la meilleure cavale de ditto,	7
A Jean Nacké, pour la seconde,	5
A François Morissette, pour la troisième,	4
Au garçon de l'honorable colonel Taschereau, pour le meilleur taureau,	7
A Ignace Paré, pour le second,	5
A Guillaume Provost, pour le troisième,	4
A J. B. Gagnon, pour la meilleure vache laitière de ditto,	7
A François Nollet, pour la seconde,	5
A Jean Baptiste Nollet, pour la troisième,	4
A Basile Grégoire, pour le meilleur belier,	3
A François Normand, pour le second,	2
A Jean Nacké, pour le troisième,	1
A Louis Morisset, pour les quatre meilleures brebis,	3
A Jean Bilodeau, pour les quatre secondes,	2
A François Morisset, pour les quatre troisièmes,	1
A Bernard Gagné, pour la meilleure truie,	3
Au garçon de l'Hon. T. P. J. Taschereau pour la seconde,	2½
A Jean Bilodeau, pour la troisième,	2

Comme il n'y a point eu de concurrence sur les cochons entiers, il n'y a eu que vingt-quatre louis de distribués pour former les primes de cette exhibition, au lieu des vingt-cinq louis qui avoient été appropriés à cet objet; et vu qu'aucun cultivateur n'a présenté de certificat à cette exhibition, pour faire foi que son labour et sa terre avoient été visités par les experts que le comité précédent a établis, le comité spécial assemblé aujourd'hui et composé des membres nommés ci-dessus, a accordé un délai de huit jours pour produire ces certificats, et a remis à lundi prochain, quatrième jour de novembre, pour décerner les prix, à ceux qui auront fait le meilleur labour aussi bien qu'à ceux qui auront tenu leurs terres dans le meilleur ordre. Il a été résolu que l'on enverroit aussitôt après, une copie des précédés à la société d'agriculture de Québec, pour les soumettre à son approbation.

J. A. Philippon, secrétaire.

À la date de ce rapport, le Gouvernement avait sanctionné, depuis le 17 mars 1821²⁴, un « Acte pour encourager d'une manière plus efficace l'Agriculture en cette Province », acte en vertu duquel étaient autorisées des « Sociétés Auxiliaires d'Agriculture ». Elles auraient leurs propres membres et officiers, établiraient leurs règlements pour leur compte et n'auraient qu'à rendre compte chaque année à la Société principale du district de l'emploi des fonds mis à leur disposition.

Ainsi prit naissance officielle la « Société Auxiliaire d'Agriculture de la Nouvelle-Beauce », qui existait virtuellement depuis 1819, avec siège à Sainte-Marie, comté de Dorchester. Le curé Villade en fut le président et Joseph-Antoine Philippon, maître d'école, le secrétaire. Le 8 novembre 1821²⁵, Philippon rédigeait son premier rapport à la société du district de Québec. Celle-ci avait versé une subvention de \$235. le 10 septembre ; les cotisations des membres locaux montaient à \$40. On avait déjà alloué \$34. en primes et le programme ultérieur engageait une somme de \$298. jusqu'à 1823.

La Société-mère de Québec ajoutait à sa subvention des secours en nature. Le 10 juin 1822²⁶, le trésorier Thomas Wilson expédiait à M. Villade, à titre de « président de la société auxiliaire d'agriculture de Ste-Marie », un sac de 90 livres, contenant 11 sortes de graines de fourrage et de légumes, « pour être distribuées comme votre société le jugera convenable ». La même année, on lui expédia pareillement une charrue anglaise (Double mould board drill), une herse, une brouette à semer les navets, un rouleau à navets et deux ros pour tisser la toile²⁷.

En 1823 et 1824, la Société de Sainte-Marie reçut encore de sa patronne une subvention de \$50. En 1825 et 1826, on ne lui envoi rien, parce que le rapport annuel n'est pas parvenu à Québec. En 1828-29, il semble que les comptes des sociétés auxiliaires en général font défaut et on souligne « un manque apparent de coopération » dans les campagnes éloignées. On aurait pu ajouter que cette désaffection avait des raisons politiques, en plus de la routine ordinaire.

La société centrale elle-même était responsable, parce qu'elle n'envoyait plus à ses filiales que de la littérature. À la session de 1830, on la sollicita d'en prendre désormais un « contrôle paternel »²⁸. Des comités de visiteurs, leurs dépenses de voyages payées, sont allés, cette année-là, tenir des expositions dans onze localités de la Province : c'est le nombre de sociétés auxiliaires qui subsistaient. À Sainte-Marie, se tint ainsi, le 26 juillet, une exposition de bestiaux, où les visiteurs de Québec décernèrent des récompenses pour 33 louïs.

En 1831, M. Villade, toujours considéré comme le président, pour la société du comté de Dorchester, recevait encore les avis et circulaires. Mais, par défaut de collaboration ou de rapport de cette section, la Société de Québec lui intimait, le 14 juin²⁹, l'ordre de « remettre... les instruments d'agriculture qu'elle vous a fait parvenir en mil huit cent vingt-deux, pour l'usage de votre société, si votre société n'en fait pas usage... La Société désire une réponse à cette présente. » Nous avons

bien l'impression que cette réponse se fait encore attendre, même si M. Villade a continué de recevoir les circulaires de la Société de Québec jusqu'au printemps de 1833.

Les années qui suivirent, surtout à travers les troubles de 37-38, donnèrent le coup de mort à la plupart des « sociétés auxiliaires » d'agriculture. Mais le gouvernement de l'Union les ressuscita par une loi sanctionnée le 29 mars 1845, intitulée : « Acte pour abroger certains actes y mentionnés et pour mieux encourager l'agriculture dans le Bas-Canada par l'établissement de sociétés d'agriculture »³⁰. Désormais les sociétés d'agriculture de chaque comté seront autonomes, responsables directement aux Chambres, en attendant l'institution d'un autre organisme intermédiaire. Il suffisait de trouver au moins 16 membres, payant cotisation de cinq chelins et élisant leurs officiers tous les deux ans. À partir de ce moment, les rapports des sociétés d'agriculture, dans les *Journaux de la Chambre*, deviennent d'autant plus courts et sommaires qu'ils sont plus nombreux.

La Beauce constituait alors la division I du comté de Dorchester. La société d'agriculture y avait repris la vie le 23 février 1847. Son premier rapport n'est paru qu'en 1848. L'année précédente, elle avait reçu \$115.50 en souscriptions de ses membres et \$300. de subvention de la Chambre, ce qui était d'ailleurs le chiffre minimum alloué chaque année aux sociétés jugées en règle. Nous glissons sur les rapports des années suivantes, réduits essentiellement à des chiffres.

C'est *Le Canadien* qui vient heureusement fournir des détails, en nous annonçant, pour le 28 février 1848, une exposition agricole chez James Calway, à Saint-Joseph de Beauce. La Société a alors pour président Elzéar-Henri Duchesnay et pour secrétaire le notaire Thomas-Jacques Taschereau, tous deux de Sainte-Marie. M. Duchesnay avait assumé déjà le rôle d'animateur et de philanthrope régional qui sera le sien jusqu'à sa mort et rendra illustre sa patrie d'adoption. Quant à la société d'agriculture du comté, elle s'est enfin décentralisée et cherche à rayonner davantage, en alternant le site de ses expositions.

Une loi votée à la session de 1852-53³¹ constitua enfin un organisme parlementaire, dénommé non pas « ministère », mais « Chambre d'Agriculture du Bas-Canada », qui prit en charge l'activation et le financement des sociétés d'agriculture (passées aussitôt au nombre de 53), et organisa la première exposition provinciale, à Montréal, en septembre 1853³².

Notre société locale continue de fonctionner sous ce nouveau régime, mais elle laisse s'écouler plusieurs années sans faire parler d'elle dans

les documents publics. Entre temps, son nom est devenu « Société d'Agriculture du Comté de Beauce »³³. *Le Canadien* du 3 février 1864 donnait le rapport de son assemblée annuelle, à Saint-Joseph. Les élections avaient donné comme président de nouveau Elzéar-Henri Duchesnay, comme vice-président Zéphirin Vézina, comme secrétaire François-Stanislas-A. Bélanger, notaire de Lambton ; il y avait en plus sept directeurs, dont deux de Sainte-Marie.

En 1867, la Société recevait \$524. pour son travail ; en 1871, \$656. Cette dernière année, elle avait pour président Thomas-J. Taschereau, pour vice-président Gédéon-B. Lafleur, médecin de Saint-François, et pour secrétaire Zéphirin Vézina, le protonotaire de Saint-Joseph. Elle comptait autour de 300 membres, donnait des primes pour des concours de fermes, de labour et de produits exposés. Elle distribuait du blé, de la graine de mil et de trèfle ; elle achetait même d'un seul coup 13 taureaux. Et le rapport précisait³⁴ :

Les membres profitent peu des reproducteurs de la Société, quoique leur usage soit gratuit. Il y a une indifférence désolante à ce sujet...

Depuis que la Société distribue des graines de mil et de trèfle, les cultivateurs en sèment beaucoup...

La culture du blé qui avait été abandonnée dans presque toutes les paroisses du comté, reprend peu à peu depuis que la Société distribue du blé ; les résultats sont assez bons...

Détail à noter, en passant : cette même année 1871, à l'exposition provinciale de Québec, Louis Barbeau, de Sainte-Marie, recevait un second prix (\$15.) dans la catégorie des étalons de moins de 1,200 livres. C'était un éleveur de chevaux de course, comme le sera son fils Charles.

RÉFÉRENCES

1. *Histoire de l'Agriculture (Canada français)*, préface du chan. Lionel Groulx, Montréal, 1959, 407 pages.
2. *Journaux de la Chambre du Bas-Canada* pour 1816, Appendice I.
3. 4, 5 et 6. *Item*, pour 1817, Appendice B.
7. *Mandements... des Évêques de Québec*, volume III, 1888, page 138.
8. *Journaux de la Chambre...*, 1817, Appendice E.
9. *Statuts du Bas-Canada*, 57 Georges III, ch. 1, 2, 11 et 12.
10. *Journaux de la Chambre...* 1818, Appendice N.
11. *Item*, 1828-29, pages 547 et 659.
12. *Item*, 1834, Appendice T.
13. FSM. Papiers Villade, lettres de laïcs.

14. *Statuts provinciaux du Canada*, 18 Victoria, ch. 75.
15. *Item*, 26 Victoria, ch. 2.
16. AAQ, cartable Sainte-Marie II, nos 165 et 169.
17. Québec, chez Samuel Neilson, no 3, Rue de la Montagne, 1790; double titre et double pagination en regard: II-34 pages en anglais, II-34 pages en français.
18. *Gazette de Québec*, 24 sept. 1795.
19. *Journaux de la Chambre*... 1816, page 179 et Appendice E.
20. *Statuts provinciaux du Bas-Canada*, 58 Georges III, ch. 6.
21. *Gazette de Québec*, 29 mai 1817.
22. FSM, Papiers Villade, Boîte III, liasse 3.
23. *Gazette de Québec*, 18 oct. 1819.
24. *Statuts provinciaux du Bas-Canada*, 1821, 1 Georges IV, ch. 5.
25. *Journaux de la Chambre*... 1821-22, Appendice F, no III.
26. FSM, Papiers Villade.
27. *Journaux de la Chambre*... 1823, Appendice G, no II.
28. *Item*, 1831, Appendice L.
29. FSM, Papiers Villade.
30. *Statuts provinciaux*..., 1845, 8 Victoria, ch. 53.
31. *Item*, 1852-53, 16 Victoria, ch. 11.
32. *Journaux de la Chambre*..., 1854-55, Appendice II.
33. *Item*, 1864, page 257.
34. *Rapport général du Commissaire de l'Agriculture et des Travaux publics, pour 1871-1872*, Montréal, 1872, pages 80s.

L'agriculture soutenue et organisée

(suite et fin)

Les sociétés d'agriculture et leurs expositions de comtés répondaient-elles à l'objectif imposé par leur statut légal ? Le gouvernement lui-même s'interrogea plus d'une fois là-dessus. Au début de 1868, un comité de la Chambre, « sur l'agriculture, l'immigration et la colonisation », institua une enquête publique en posant une longue série de questions, entre autres ¹ :

2. La Chambre d'Agriculture et les sociétés d'agriculture contribuent-elles au progrès agricole dans la proportion de ce qu'elles coûtent au trésor public ?
3. Résulte-t-il beaucoup de bien des expositions provinciales et des expositions agricoles de comtés qui ont lieu chaque année ?
4. S'est-il glissé des abus dans les sociétés d'agriculture ? Si oui, veuillez les signaler.

On reçut 140 réponses distinctes, de tous les coins de la Province. Le comité en fit un résumé ². Il ressortait des témoignages que les sociétés d'agriculture, au nombre de 80, ne donnaient pas, loin de là, tous les résultats qu'on était en droit d'en attendre. Il y avait des détournements de plusieurs manières dans les argents des subventions. Dans le cas des expositions surtout, intervenaient les intérêts particuliers des dirigeants, le favoritisme et même la « camaraderie politique ». Et que dire des banquets donnés aux dépens des sociétés d'agriculture, à l'occasion des expositions ?

On aurait pu ajouter que les territoires des sociétés étaient trop vastes pour leur permettre d'avoir une action efficace jusqu'à la périphérie. Même en alternant les expositions entre les quatre principales paroisses de la Beauce, par exemple, on n'arrivait pas à rejoindre les cultivateurs situés à 25 milles ou davantage, quand on sait ce qu'étaient alors les moyens de communication.

Les sociétés agricoles de comté traversèrent l'orage, gardèrent leur statut et reçurent du gouvernement une injection stimulante, au moins

temporairement. Mais c'est l'initiative privée qui vint à la rescousse de la cause agricole, en palliant à leur centralisation encore trop prononcée. Et l'on assista petit à petit à la fondation des *cercles agricoles* dans les paroisses. *Le Journal d'Agriculture* (1877) devient leur organe ; leur fédération s'appelle l'Union agricole nationale ; ils gagnent à leur cause le fameux Edouard-André Barnard, l'as du journalisme et de la publicité agricoles au siècle dernier.

Les cercles agricoles ne se posent pas en rivaux mais en suppléants des sociétés d'agriculture. Après leur avoir servi une rebuffade, en 1886³, le Conseil d'Agriculture de la Province se laisse convaincre, en 1893, d'admettre les cercles agricoles, comme des cadets à la table de famille, sur le même pied que les sociétés d'agriculture. « La loi des cercles agricoles de 1893 constitue le chapitre 118 des Statuts refondus de la province de Québec »⁴.

Le premier cercle établi dans la Beauce est celui de Saint-Sébastien, en 1878. Et n'est-ce pas révélateur de ce besoin de décentralisation dont nous venons de parler ? Saint-Sébastien : une paroisse du fin-fond du comté.

Sainte-Marie aura son tour en 1881. Au prône, le curé Chaperon annonce, pour le 3ème dimanche après l'Épiphanie, une assemblée de paroisse, après la grand'messe, à la sacristie, pour « l'établissement d'un cercle agricole ». Nous ne connaissons par les opérations primitives ni les effectifs de notre cercle. Il survit, en tout cas, aux épreuves de son noviciat. En décembre 1888, le curé annonce son assemblée annuelle.

Puis l'on commence à entendre des conférenciers venus de l'extérieur, sous les auspices du cercle local. Le premier en date est l'abbé Théophile Montminy, curé de Saint-Agapit, *missionnaire* agricole bénévole, qui deviendra même président de la Société d'Industrie laitière. Il vient à Sainte-Marie une première fois durant le carême de 1889 ; mais il y reviendra jusqu'à 1894, alternant avec des conférenciers du gouvernement, entre autres Jean-Charles Chapais. Il ne se passe guère d'année qu'on n'ait une couple de conférences agricoles ; mais, selon les doléances du curé, dans ses annonces, il semble que les auditeurs sont peu nombreux pour en profiter.

Durant ce temps, la société d'agriculture de Beauce, section A (car il y en a désormais deux), continuait ses opérations. Les prênes du curé de Sainte-Marie mentionnent une exposition (on disait alors une « exhibition ») agricole, le 11 octobre 1888 et presque chaque année par la suite,